

*Les Cahiers de la*  
**Revue Défense Nationale**

**L'Afrique dans la RDN  
(2011-2013)**

ISSN - 2105-7508



Fondée en 1939



# **L'Afrique dans la RDN (2011-2013)**

Articles sélectionnés et assemblés  
par Aïnaché Ismaïl Omar Guelleh,  
stagiaire à la *Revue Défense Nationale*

# Sommaire

## 5 **Sécurité collective en Afrique : entre ambitions et réalités**

AMADOU MAKTHAR NDIAYE

L'Afrique est un terreau fertile pour tous les défis sécuritaires. Pour y faire face, l'Union africaine a mis sur pied différents piliers institutionnels d'une politique de sécurité. Cependant, cette réponse, à première vue cohérente et ambitieuse, se confronte à des réalités politiques et à des moyens d'action limités.

## 11 **La déconstruction de la violence armée en Côte d'Ivoire (2002-2010)**

ALAIN-ROGER EDOU MVELLE

Spécialiste de la résolution des conflits, l'auteur nous livre une analyse des différentes séquences de sortie de crise en Côte d'Ivoire entre 2002 et 2010.

## 16 **La problématique de la sécurité en Afrique de l'Ouest : place de la sécurité humaine**

KPATCHA YODI

La notion de sécurité dépasse le cadre traditionnel des frontières. Avec les mutations actuelles, l'Afrique de l'Ouest se préoccupe de la sécurité humaine. L'article identifie les sources du problème pour proposer ensuite des solutions adaptées à une meilleure maîtrise de la paix.

## 21 **Pour une nouvelle approche de l'État en Afrique : le cas de la Somalie**

SONIA LE GOURIELLEC

Derrière la qualification d'État failli, se cache une grande variété de positions qui toutes ne sont pas de désordre et d'irresponsabilité. La Corne de l'Afrique présente une combinaison de structures quasi-étatiques dont l'auteur suggère qu'elle pourrait préfigurer la diversification de l'État au service de l'Afrique.

## 25 **L'Union africaine dans ses rapports avec les grandes puissances (I)**

GUY MWELLE

Alors qu'une dépendance certaine existe au niveau financier vis-à-vis des grandes puissances, des solutions existent, reste à savoir pourquoi celles-ci ne sont pas appliquées. Pourtant nombreux sont ceux qui veulent faire changer les choses mais peu en ont à la fois les moyens et les motivations.

## 31 **Le nouveau siècle africain : pour une autre sécurité**

POUSSI SAWADOGO

En tirant les leçons des chutes récentes de dictatures africaines et des interventions extérieures, l'auteur appelle à une nouvelle posture de sécurité africaine fondée sur une véritable vertu politique à base d'ordre public, d'éducation et de développement, et sur un regroupement au niveau régional des moyens militaires collectifs.

## 34 **Quelles forces de défense et de sécurité pour la Côte d'Ivoire post-crise ?**

GUY-CHRISTIAN TANNY

La crise militaro-politique, intervenue en septembre 2002, a sérieusement affecté les structures et le fonctionnement des forces de défense et de sécurité ivoiriennes. Les exigences de stabilité institutionnelles et la volonté du gouvernement de faire de la Côte d'Ivoire un État de droit exige une restructuration, sinon une remise en question urgente des forces de défense et de sécurité.

## **39 Rébellion touareg au Mali et sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel**

POUSSI SAWADOGO

C'est la rébellion touarègue qui, en fragilisant le régime en place, a permis le coup d'État au Mali, un coup d'État qui déstabilise toute la région et met la Cedeao au pied du mur de ses responsabilités. C'est un devoir collectif de consolider le Mali et de faciliter une médiation entre les parties en présence.

## **41 Djibouti, la voie de l'émergence ?**

CHRISTELLE BETHENCOURT-DUMORA

Sous la pression de l'insécurité liée à la piraterie, la plateforme stratégique du port de Djibouti devient une plaque tournante qui permet à l'État djiboutien de s'ériger en médiateur régional capable d'organiser et de promouvoir un développement local sécurisé avec de nombreux partenaires, notamment japonais et européens.

## **47 Pluralité ethnique, source de conflits en Afrique subsaharienne**

KASSAWA KOLEMAGAH

L'auteur, en explorant les racines de la pluralité africaine, montre que le développement politique, économique et social de l'Afrique n'est possible que si l'ethnicisme, le tribalisme et le régionalisme disparaissent de l'échiquier national au profit d'une harmonie entre communautés invitées à partager un destin commun.

## **52 L'Otan et les puissances occidentales face aux enjeux stratégiques en Afrique orientale**

ALEXIS BACONNET

En passant en revue l'ensemble des actions militaires et de sécurité des pays occidentaux dans les parages de la Corne de l'Afrique, on prend mieux la mesure de l'importance de ce carrefour stratégique dans la mondialisation.

## **56 Repenser la coopération militaire entre la France et l'Afrique**

JACQUES NORLAIN

Les enjeux de la présence militaire en Afrique sont présentés ici ainsi que la nécessaire consolidation d'une coopération militaire experte.

## **63 Force africaine en attente (FAA)**

AMANDINE GNANGUËNON

La Force africaine en attente qui structure progressivement la capacité militaire des pays africains est une entreprise à la fois prometteuse et fragile du fait de l'hétérogénéité des brigades qui la composent et de la variété des situations auxquelles elle devra faire face. L'auteur fait le point à mi-parcours de sa constitution.

## **65 Combats touarègues**

HÉLÈNE BRAVIN

L'auteur fait le point des évolutions survenues depuis l'été 2012 au Nord Mali. Les acteurs se repositionnent pour faire face aux nouvelles perspectives régionales, une intervention africaine soutenue par la communauté internationale, une radicalisation islamiste de certaines factions et une tentative de normalisation politique touarègue, sans que soient perturbés les circuits très lucratifs de la drogue qui relie tous les acteurs.

## **73 La paradiplomatie dans le projet marocain d'autonomie pour le Sahara occidental**

BRAHIM SAIDY

Le projet marocain d'autonomie du Sahara occidental présente l'originalité dont il endosse les risques de valider une « paradiplomatie » permettant d'affirmer régionalement une identité mais sans recourir à la souveraineté classiquement établie pour les États. L'auteur en analyse finement les enjeux.

## **79 Vers une défense francophone en Afrique ?**

CHRISTOPHE MAGNET-HUBSCHWERLI

Lien culturel et linguistique fort, la francophonie est paradoxalement aussi un vecteur de coopération militaire en Afrique. Elle permet ainsi de fédérer les énergies des pays francophones pour assurer leur sécurité et leur défense.

## **83 Quelle sécurité durable pour l'espace saharo-sahélien ?**

JEAN DUFOURCQ

Un point est fait des conditions à réunir pour établir une forme de sécurité durable dans la bande sahéenne, en assurant la promotion d'une prise en charge collective du contrôle de l'espace par les riverains pour en éradiquer toutes les formes de trafic et instituer une véritable communauté régionale de destin et d'intérêts.

## **88 Enjeux africains de sécurité : Grands Lacs, Corne de l'Afrique et Sahel**

PHILIPPE HUGON

L'auteur, expert des questions africaines, fait un tour d'horizon des actuels points chauds en Afrique. Il expose les crises larvées ou ouvertes qui affectent la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et l'espace saharo-sahélien.

## **93 Pour une approche collective de la sécurité du Sahara**

JEAN DUFOURCQ

La sécurité du Sahara concerne tous les pays qui en sont riverains et au premier chef ceux qui y vivent. C'est de leurs actions de sécurité concertées que pourront émerger les conditions d'une sécurité globale, préalable indispensable d'un développement que permettent des ressources conséquentes.

# Sécurité collective en Afrique : entre ambitions et réalités

Amadou Makhtar Ndiaye | Chef d'escadron sénégalais, 18<sup>e</sup> promotion du Collège interarmées de défense (CID).

Un bref regard sur une carte des crises en Afrique ferait apparaître d'emblée une image convenue, celle d'un espace marqué par une forte conflictualité. Une telle carte pourrait avoir comme miroir celle des principales missions de maintien ou de rétablissement de la paix déployées dans le monde au cours de la décennie 2000. Le continent africain y figure en effet en première place \*. Cette image serait toutefois incomplète sans l'analyse d'un aspect marquant de cette période, à savoir une volonté affichée d'« africaniser » la prévention, la gestion et la résolution de ces crises. La mutation de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en Union africaine (UA) en 2002, a voulu symboliser ce nouveau cap. L'Acte constitutif de l'UA (Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité adopté au Sommet de Durban (Afrique du Sud) en 2002) l'indique clairement en soulignant que « le fléau des conflits en Afrique constitue une entrave majeure à son développement socio-économique d'où la nécessité de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité comme préalables à la mise en œuvre de son agenda d'intégration et de développement ».

Cette démarche est soutenue par une réforme institutionnelle majeure, avec un accent particulier apporté au domaine de la paix et de la sécurité. Elle se traduit par la mise sur pied d'une Architecture de la paix et de la sécurité africaine (APSA) avec deux piliers majeurs : le Conseil de paix et de sécurité (CPS) et la Force africaine en attente (FAA). Institués par l'Acte de 2002, ils révolutionnent l'approche de l'organisation africaine en matière de paix et de sécurité, avec en perspective le règlement exclusif des conflits africains par des organisations et des capacités africaines. L'UA affiche, dès cet instant, une plus grande visibilité et un volontarisme indéniable dans le traitement des crises politiques et des conflits armés en Afrique. Toutefois l'opérationnalisation des mécanismes de sécurité se révèle complexe en raison des limitations des États et des organisations confrontés à des menaces diversifiées et complexes. Il se pose dès lors la question du réalisme des objectifs fixés dans le contexte politique et sécuritaire actuel du continent.

## \* L'ONU EN AFRIQUE

7 des 17 opérations de l'ONU se déroulent en Afrique, qui concentre environ 2/3 du total des casques bleus et de son budget des opérations de maintien de paix.

## **La sécurité en Afrique : un état des lieux alarmant**

Le constat dominant est celui d'un continent soumis à une forte instabilité sociopolitique et à un niveau de violence interne considérable. Les conflits internes sont la forme prédominante de conflictualité sur le continent africain. Ils s'expliquent en grande part par l'incapacité des États à satisfaire les besoins socio-économiques des populations, l'accès inégal aux ressources quelquefois rares (terres, eau), les questions identitaires, la faillite des institutions politiques...

Dans ce contexte, l'effondrement des forces de sécurité, souvent le symbole le plus frappant de la faillite d'un État, constitue un facteur aggravant. Les dysfonctionnements dans des forces peu professionnelles, mal formées et mal équipées, et insuffisamment représentatives, sont dans certaines circonstances, la cause directe de l'augmentation du niveau de violence dans des pays. Ils entraînent une défaillance des États dans le contrôle de leurs espaces terrestre, maritime et aérien, ce qui fait que toute difficulté interne peut rapidement prendre une dimension transnationale et entretenir l'instabilité dans toute une sous-région. L'incapacité totale ou partielle de certains États à pourvoir aux besoins de leurs populations ou à maîtriser leur territoire est un facteur crucial à prendre en compte dans la compréhension des défis sécuritaires actuels. Elle crée les conditions dans lesquelles peuvent prospérer de nouvelles menaces sécuritaires, portées par des acteurs non étatiques (trafiquants, milices, groupes terroristes) avec en toile de fond une situation politique et économique dégradée. La résonance des actions terroristes dans le Sahel, de la piraterie dans la Corne de l'Afrique et du trafic de drogue en Afrique de l'Ouest démontre leurs implications stratégiques qui vont largement au-delà de l'espace continental africain.

En bref, l'Afrique apparaît comme un terreau fertile pour tous les défis sécuritaires de l'heure : terrorisme international, grande criminalité avec les trafics de drogue, d'armes, d'êtres humains, déliquescence des États, etc. Ces menaces ne sont pas exclusives les unes des autres. Tout au contraire, comme le démontre la situation dans le Sahel, il existe un lien étroit entre le trafic des armes, le trafic de la drogue, les mouvements rebelles, le terrorisme, le blanchiment d'argent, le trafic des êtres humains. Dans chaque cas de figure se retrouvent les mêmes problématiques de faiblesse des structures de l'État, de l'inefficacité des forces de sécurité et de la pauvreté. En fin de compte, la conjonction de tous ces facteurs crée un cercle vicieux d'insécurité et de conflit, entraînant un vide sécuritaire sur lequel ces menaces peuvent continuer à se propager.

## **Une réponse à première vue cohérente et ambitieuse...**

Face à ces défis, l'UA a, dans un délai extrêmement rapide, mis sur pied les différents piliers institutionnels de sa politique de sécurité en reconnaissant le lien indissociable entre la sécurité et le développement. L'Acte constitutif définit le cadre



de prise de décision et d'intervention et instaure à cet effet un Conseil de paix et de sécurité, un Conseil des Sages, un système continental d'alerte rapide ainsi que la Force en Attente. Il s'agit d'organes permanents et non *ad hoc*, à la disposition de la Commission de l'UA pour apprécier, anticiper et agir dans les crises.

Dès 2005, dans le cadre de la Politique de défense et de sécurité commune, un Pacte de non-agression et de défense commune est adopté. La perspective de la création d'une « armée unique africaine » \* est même avancée parmi certains États-membres.

Le principe sacro-saint de non ingérence du temps de l'OUA est remis en cause car l'UA admet la possibilité de déclencher des opérations dans un pays dans le cas de graves menaces contre les populations (génocide) ou pour des urgences humanitaires. Outre ces cas d'urgence, un catalogue de missions de prévention, de maintien et de rétablissement de la paix, ainsi que de reconstruction, est envisagé pour couvrir tout l'éventail des opérations de paix (6 scénarii génériques d'intervention sont prévus). Pour crédibiliser une telle option, un mécanisme de réaction rapide est nécessaire. L'UA opte pour la création d'une force permanente, dénommée Force en attente africaine (FAA). Il est également créé un Comité militaire.

En vertu du principe de subsidiarité, cette force est bâtie autour de 5 brigades régionales \*\* avec une composante civile et de police en provenance des 5 régions du continent articulées, à l'exception de l'Afrique du Nord, autour des communautés régionales existantes (les CERs) \*\*\*. Ces CERs sont partie intégrante et même l'instrument fondamental de l'architecture de paix et de sécurité. Ce sont elles qui doivent produire, chacune à leur niveau, les capacités de planification et d'intervention qui seront mises à disposition de l'UA ou utilisées dans leur zone géographique sous mandat de l'UA ou de l'ONU.

Ces brigades fortes de 3 500 à 5 000 hommes devaient être opérationnelles en 2010, pour une capacité combinée au niveau de l'UA de 15 000 à 20 000 hommes. À terme, elles devraient être capables de gérer une mission complexe de paix et surtout de disposer de capacités autonomes de déploiement rapide, qui sont

#### \* ARMÉE UNIQUE AFRICAINE

Ce projet d'armée unique est porté par le Guide de la révolution libyenne, Mouammar Kadhafi, mais il est fortement contesté au sein de l'UA.

#### \*\* BRIGADES RÉGIONALES

ECOBRIIG pour l'Afrique de l'Est, EASBRIG pour l'Afrique de l'Est, SADCBRIG pour l'Afrique du Sud, ECCASBRIG pour l'Afrique de l'Est, NORTHBRIG pour l'Afrique du Nord.

#### \*\*\* CERs

CEDEAO pour l'Afrique de l'Ouest, CEEAC pour l'Afrique centrale, SADC pour l'Afrique du Sud, IGAD pour l'Afrique de l'Est.

cruciales pour stabiliser un conflit dans sa phase initiale. Le rapport Brahimi en 2000 souligne que « les 6 à 12 semaines suivant un cessez-le-feu ou un accord de paix sont cruciales pour instaurer la stabilité et la crédibilité de la Force ». Par exemple, les scénarios 5 (déploiement d'une force de maintien de paix multidimensionnelle) et 6 (intervention d'urgence) prévoient des délais respectifs de déploiement de 30 et 14 jours, ce qui nécessite des moyens conséquents.

Le consensus qui a prévalu lors de l'adoption des mécanismes de sécurité est révélateur des ambitions des organisations africaines. Il contraste avec l'inertie qui a été souvent reprochée à l'OUA dans le domaine de la sécurité.

Le bilan à l'échéance de 2010 fait ressortir des progrès notables dans la formation, dans la doctrine et dans l'élaboration des procédures de la FAA. Ils sont accomplis avec le soutien des principaux partenaires, au premier plan l'ONU et l'UE, qui voient dans cette Force un vecteur de légitimité et de crédibilité dans les interventions sur le continent. Mais, de manière générale, les objectifs majeurs de la politique de défense commune et d'opérationnalisation de la Force n'ont pas été atteints.

### **... rapidement confrontée aux réalités politiques et à des moyens d'action limités**

Dans l'Acte constitutif, la prévention constitue l'un des axes suivis pour une meilleure prise en compte des conflits. Au plan opérationnel, l'accent est mis sur la notion d'alerte précoce, sans laquelle toute politique d'action préventive ou d'intervention rapide serait inopérante. Cette fonction est remplie au niveau de l'Union africaine par le Système continental d'alerte rapide (SCAR), avec des correspondants régionaux tels que le Centre d'observation et de suivi de la CEDEAO. Un tel système ne peut devenir efficace que dans le cadre de l'acceptation d'indicateurs et de critères précis d'évaluation d'une situation de crise potentielle. Les crises en Afrique étant principalement de nature interne, une telle approche peut rapidement trouver ses limites face à la réticence des États, enclins à la considérer comme une immixtion dans leurs affaires intérieures. S'agissant de la FAA, la réalisation et le succès sont fortement conditionnés par les progrès des régions dans la montée en puissance de leur brigade en attente. Dans les faits, le niveau de réalisation est très inégal selon les sous-régions. Alors que les CERs Ouest \*, Est et Sud sont relativement avancées dans le projet avec la désignation des unités et l'existence d'états-majors dédiés, les brigades du Nord et d'Afrique centrale restent à un état très embryonnaire. Les dynamiques politiques régionales (rivalités, tensions entre États) peuvent expliquer en partie la lenteur de l'opérationnalisation des brigades régionales.

#### **\* CEDEAO ET FORCE MILITAIRE**

À la différence des autres régions, la CEDEAO a développé dès les années 90 un embryon de force militaire avec l'ECOMOG (*ECOWAS Monitoring Group*) déployé au Libéria (1990) et en Sierra-Léone (1998).

En dehors de ces considérations, la réalisation d'une Force de réserve africaine se heurte surtout à la question cruciale du financement et des capacités : ressources humaines, équipement et soutien logistique de la Force. En 2003, la Mission africaine au Burundi nécessitait un budget opérationnel de 110 millions de dollars par an alors que celui de l'UA ne s'élevait qu'à 32 millions de dollars ! La conduite d'opérations autonomes dans de telles conditions est une vraie gageure vu l'inexistence de capacités indispensables telles que les moyens de transport stratégique, les défaillances dans le soutien logistique et dans l'équipement des forces. Les missions de la CEDEAO en Côte d'Ivoire et au Libéria au début des années 2000, celles de l'Union africaine au Darfour avant 2007 et actuellement en Somalie démontrent le caractère dimensionnant de l'aspect financier dans la conduite de ces opérations.

Deux constats majeurs peuvent être tirés. En premier lieu, il s'agit de la dépendance totale envers les partenaires extérieurs pour le montage et le financement des opérations. Par exemple, la présence de l'UA au Darfour ou en Somalie ne peut se concevoir sans l'assistance décisive de différents acteurs extérieurs (UE, Otan, initiatives de pays individuels tels que les États-Unis, la France, etc.) autant pour le déploiement que le soutien financier et logistique. Le Fonds de la paix de l'UA qui devrait y subvenir est peu alimenté par les contributions des États africains. L'essentiel des ressources provient de l'UE, à travers l'*African Peace Facility*. L'influence des acteurs externes se ressent également en amont dans le domaine de la formation et de l'entraînement, avec des programmes tels que le Renforcement des capacités africaines de maintien de la Paix (RECAMP) ou l'*Africa Contingency Training Assistance (ACOTA)* des États-Unis. La présence de multiples acteurs bilatéraux ou multilatéraux dont l'assistance est souvent peu coordonnée pose, pour certains observateurs, la question même de la véritable appropriation par les Africains de la mise en œuvre de la FAA. Le deuxième constat, tiré de l'expérience des opérations, est la difficulté pour la FAA à agir sur tout le spectre des missions de paix. L'objectif de pouvoir gérer à terme une mission complexe comme le veut le plan d'Action de la FAA semble inatteignable dans le court et moyen terme. Les ressources requises en termes d'expertise (développement, réforme du secteur de la sécurité) et de capacités ne sont pas à la portée de l'UA ou d'aucune autre organisation sous-régionale. Cela s'est vérifié sur le terrain avec le transfert quasi systématique de toutes les missions initialement menées au niveau régional ou continental à l'ONU \*. De fait, la FAA pourrait être vouée au statut de force d'entrée sur un théâtre qui serait ensuite livré à l'ONU pour les phases plus complexes comme la reconstruction.

#### \* MISSIONS CEDEAO-ONU

Toutes les missions initialement menées par la CEDEAO dans les années 2000 sont passées sous commandement onusien, en RCI (Minuci), en Sierra-Léone (Minusil) et au Libéria (Minul). Au Soudan, une mission hybride ONU-UA (Minuad) a pris le relais en décembre 2007 de la mission de l'UA. Il en aurait été de même de l'opération actuelle en Somalie, n'eut été les réticences de l'ONU à s'impliquer militairement dans cette zone.

## Pour une nouvelle approche de la mise en œuvre de la FAA

Malgré les vœux de la Commission de l'UA, une révision du calendrier de mise en œuvre de la FAA devra être envisagée pour fixer une échéance plus réaliste que celle de 2010 pour son opérationnalisation (début 2011 selon une récente déclaration du Commissaire à la Sécurité de l'UA). La disparité actuelle des niveaux de réalisation des brigades régionales rendrait cet objectif illusoire. Le report *de facto* du calendrier permet éventuellement une mise à niveau des structures régionales et un approfondissement des projets déjà entamés notamment dans la formation, l'entraînement et l'interopérabilité.

Surtout, le débat de la structuration de la Force en cinq brigades régionales est remis sur la table. La faiblesse des moyens propres et la dépendance envers l'assistance extérieure, dans un contexte de crise économique chez les principaux donateurs, militent pour une réduction du périmètre de la structure et de ses missions (recommandé dès 2003 par le G8). Il s'agit dans cette optique de constituer une brigade unique renforcée qui bénéficierait de la priorité de l'assistance internationale.

Cette brigade disposerait en cas de besoin des capacités développées par les structures régionales. Dans le même ordre, par souci de réalisme, les scénarios couverts devront être révisés. Comme indiqué plus haut, le scénario 5 (mission multidimensionnelle) pourrait être difficilement exécuté. La FAA devrait de préférence s'organiser pour assurer les interventions d'urgence (scénario 6) et tout le volet de missions allant de l'observation aux opérations de rétablissement en passant par le déploiement préventif (scénario 1 à 4). L'ONU demeurerait le garant des stratégies de sortie de crise, soit par l'attribution d'un mandat et de moyens à l'UA, soit par un déploiement sur le terrain des casques bleus et des organes spécialisés.

\*\*

Pour finir, cette adaptation de la FAA et plus généralement de la politique de sécurité commune ne devrait pas être considérée comme un manque d'ambition ou un recul. Au contraire, elle devrait être vue comme une étape nécessaire à la maturation d'un projet dont les objectifs élevés actuels sont décalés par rapport aux réalités politiques et économiques au niveau continental et international.

### ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE ET LIENS INTERNET

*Policy Framework for the Establishment of the African Stand By Force and of the Military Staff Committee.*

<http://www.africa-union.org/root/au/AUC/Departments/PSC/Asf/doc/>

J Cilliers : *The African Standby Force - An update on progress*, ISS Paper 160, Institute for Security Studies, Prétoria (Afrique du Sud).

# La déconstruction de la violence armée en Côte d'Ivoire (2002-2010)

Alain-Roger Edou Mvelle

Doctorant à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), chercheur en relations internationales et stratégiques, spécialiste de la résolution des conflits.

La mort du premier Président ivoirien laissa le pays orphelin de son artisan de paix. Les batailles de succession entre ses héritiers ainsi que l'intrusion des militaires dans le champ politique entraineront le pays dans un long cycle de violence. En 1999, Le général Robert Guei débarquait du pouvoir Henri Konan Bédié et se fixait pour mission de « balayer la maison ». La militarisation du politique qui va suivre va durablement installer le coup d'État dans la catégorie des modalités transitionnelles en Côte d'Ivoire. Le système de sécurité de l'État va éclater en plusieurs sous-systèmes d'insécurité. Dans le même temps, le pays sera progressivement divisé en deux. Les rebelles rebaptisées « Forces Nouvelles » contrôleront le Nord tandis que les forces gouvernementales auront prise sur le Sud. L'armée régulière sera aux prises avec les groupes paramilitaires qui seront d'ailleurs reconnus comme acteurs au plan international. Un aperçu de la situation géostratégique ivoirienne en 2002 est donné dans la carte page suivante.

Pour sortir de cette situation de guerre, l'ingénierie diplomatique va se coupler avec des médiations militaires dans l'optique de pacifier l'espace public ivoirien.

## **Les dynamiques locales de décompression du temps politique ivoirien**

Les initiatives proprement africaines résultent de la désinstitutionnalisation du pouvoir d'État. Dans un contexte où les groupes armés forcent la reconnaissance internationale, il a été question de mettre sur pied des stratégies de sortie de la logique d'affrontement. En clair, des pourparlers de paix auront lieu dans plusieurs sites africains : Lomé, Accra, Pretoria, Ouagadougou, Libreville, etc. Les acteurs qui suscitent ces négociations proviennent des institutions africaines que sont la CEDEAO (l'ensemble des sigles sont définis dans un glossaire situé en fin de texte) et l'Union africaine. Dès lors, va s'élaborer un processus séquentiel que nous pourrions résumer en quatre étapes.



### **Séquence 1 : entre le MPCl de Soro et l'armée loyaliste**

Le gouvernement ivoirien et le MPCl, sous l'impulsion de la CEDEAO, signent l'Accord de Lomé du 1<sup>er</sup> novembre 2002. Un accord préalable de cessez-le-feu a été décidé au cours de la conférence d'Accra 1. Le document de Lomé instaure un système transactionnel entre l'armée régulière et les combattants irréguliers. En effet, les prisonniers civils et militaires détenus dans le cadre des hostilités ayant débuté le 19 septembre 2002 devaient être libérés par chacune des parties qui les détenaient. Un comité, chargé de superviser cette opération, est même confié au CICR.

À l'analyse, malgré l'effort d'influence de la construction de la paix, la première séquence comporte des faiblesses visibles. Le cessez-le-feu est violé par chacune des parties. Sans doute les deux forces en présence n'étaient pas encore prêtes à déposer les armes. Une autre limite tient à l'erreur de calcul géostratégique de l'organisation sous-régionale. La non-implication des autres groupes rebelles ayant une capacité de nuisance rend ce dispositif imparfait.

### **Séquence 2 : entre le Gouvernement, l'opposition, le MPCl, le MJP et le MPIGO**

L'entreprise de déconstruction de la violence repose sur une dynamique d'ouverture. C'est pourquoi toutes les composantes politiques, sécuritaires et militaires

sont associées aux négociations. La création d'un Conseil de sécurité est décidée. Les mouvements rebelles en sont exclus, la part belle étant faite aux formations politiques, aux Fanci, à la police et la Gendarmerie nationale. Pour les contenter toutefois, des postes de ministre leur sont confiés au sein du Gouvernement de réconciliation nationale. Le MPCJ par exemple se voit octroyer deux ministères d'État, à savoir ceux de l'administration du territoire et de la communication. Le point fort ici concerne le calendrier de l'opération de désarmement. Le processus de DDR est programmé pour débiter le 15 octobre 2004. Il devait concerner tous les groupes paramilitaires et les milices. Heureuse perspective qui survalorisa la bonne foi des différents acteurs et minora les effets de l'avantage stratégique que conférait la détention des armes. En outre, l'autorité du président de la République est réaffirmée en tant que chef suprême des forces armées.

S'il est vrai que le système de partage de pouvoir visait à amener les acteurs à faire la politique et non la guerre, il demeure aussi vrai pour inverser Clausewitz que la politique demeure l'art de faire la guerre par d'autres moyens. L'hétérogénéité des personnalités constituant le gouvernement d'ouverture n'est pas que positive. L'appartenance pour certains, aux partis politiques et pour d'autres, aux groupes paramilitaires et à l'armée régulière, a rendu complexe la dynamique pacificatrice d'ensemble. Une segmentation excessive des intérêts rend difficile l'harmonisation d'une vision sécuritaire commune entre anciens belligérants.

### ***Séquence 3 : entre Forces Nouvelles et Fanci***

Un changement notable dans le dispositif tactique des rebelles apparaît qui concerne leur unification au sein d'une structure appelée Forces Nouvelles. Forte de leur reconnaissance et du retrait du qualificatif « rebelles », une image plus licite et moins sauvage à leur organisation. Un Secrétariat général présidé par Guillaume Soro représente la nouvelle organisation dans la vie publique. À l'instar de l'armée régulière, les anciens rebelles se dotent d'une armée appelée FAFN. Ce changement n'est pas que cosmétique, il s'avère paradigmatique et traduit une recomposition du rapport de force. Plusieurs groupes paramilitaires font alliance pour multiplier leur puissance. Ils se positionnent en force militaire concurrente.

Le dialogue entre les deux forces rivales porte donc sur le désarmement et le démantèlement des milices. Cette opération est confiée au Premier ministre du gouvernement de réconciliation nationale. La mise en œuvre du PNDDR devait échoir aux deux chefs d'État-major de ces armées, auxquels était adjoint un groupe d'experts. Selon le point 5 de l'Accord de Pretoria du 06 avril 2005, tous ces acteurs étaient chargés de « formuler des recommandations spécifiques afin de refonder une armée attachée aux valeurs d'intégrité et de moralité républicaine et de procéder à la restructuration des forces de défense et de sécurité ». Les FAFN ont la responsabilité d'assurer la sécurité au Nord. Pour cela, 500 éléments sont formés par l'Onuci. Appelés à se déployer aux côtés des forces internationales, ils

devront poursuivre leur formation à l'école de police ou de gendarmerie en vue de leur intégration dans la police et la gendarmerie nationales. Un plan pour la sécurité des membres du gouvernement issus des Forces nouvelles a été adopté en avril 2005, permettant ainsi leur retour dans la vie publique.

#### **Séquence 4 : l'avènement du CCI : une structure dans l'entre-deux**

L'Accord politique de Ouagadougou va, dans son point 3.1, mettre sur pied le Centre de Commandement Intégré (CCI). Ledit Centre a pour mission « d'unifier les forces combattantes en présence et de mettre en œuvre les mesures de restructuration des Forces de défense et de sécurité ». La cogestion de cette structure est de mise avec à la tête de son commandement, les deux chefs d'état-major des deux armées. Ces derniers choisissent, paritairement, les officiers qui en sont membres. Pour participer à la déconstruction de la violence, le CCI doit :

- contribuer à l'élaboration de la politique de défense et de sécurité ;
- mettre en œuvre le PNDDR ;
- opérationnaliser les tâches militaires de sécurité liées à la sortie de crise ;
- sécuriser les audiences foraines, les opérations d'identification, la sécurité du processus électoral ;
- garantir la libre-circulation des personnes et des biens.

Le bilan de cette structure a été en partie satisfaisant. Sous son contrôle, l'opération de regroupement des ex-combattants, bien qu'imparfaite, a pu avoir lieu. Toutefois, les armes n'ayant pas toutes été remises et les milices n'ayant pas été complètement démantelées, il convient de rester prudent quant au succès de la démobilisation définitive. Néanmoins des mesures incitatives ont été arrêtées, notamment la réinsertion au sein de l'armée régulière, la reconstitution de carrière pour les anciens éléments des FANCI et le versement d'une prime directe à la démobilisation (500 000 FCFA). En lien avec l'Onuci et la force *Licorne* le CCI a bénéficié, pour mettre en place les « unités mixtes » chargées de sécuriser le processus de paix, des éléments fournis par les FDS et les FAFN.

En somme, « l'ensauvagement des mœurs politiques » en Côte d'Ivoire, résultat en grande partie des acteurs politiques ivoiriens eux-mêmes, s'inscrit dans une historicité mouvante. La parlementarisation de la vie politique va osciller entre édicton des normes de *fair play*, partage du pouvoir entre différentes formations politiques et groupes militaro-politiques, et préparation des élections. Les accords politiques signés instituent un ordre juridique de sortie de crise « paraconstitutionnalisés ». Malgré la forte emprunte africaine dans cette dynamique complexe, les forces internationales seront néanmoins aux avant-postes. Il en va ainsi du dispositif français *Licorne*, de l'ONU, des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi que des



conférences diplomatiques à l'instar de celle de Marcoussis. La tenue du scrutin présidentiel a confirmé cette présence internationale à la fois dans le financement, l'organisation et la certification des élections.

Seulement, des interrogations émergent, quant au niveau d'implication du dehors dans l'élection de sortie de crise. Entre les institutions internes (constitution ivoirienne, cour constitutionnelle, CEI, Forces de défense et de sécurité, etc.) et les institutions internationales (ONU, CEDEAO, Union africaine, etc.) se pose le débat de la légalité contre la légitimité. À bien des égards, l'élection de sortie de crise ivoirienne peut être perçue comme un procès contre le « Léviathan boiteux ». La coexistence d'un ordre juridique baroque, avec d'une part les accords politiques et la constitution de 2000 dans une configuration duale, la partition continue du territoire et la bicéphalisation de l'armée, le non-désarmement d'une partie entière du pays, constituaient en soi des facteurs belligènes. Au-delà des scénarios envisageables pour sortir de la situation chaotique actuelle (la diplomatie ou la force), il est à craindre un retour à plus de violence et surtout une accentuation des clivages dans ce pays. La déconstruction de la violence devra s'inscrire dans un calendrier flexible.

Qu'importe l'identité du futur-unique président, ce qui compte c'est d'engager l'État dans une dynamique de sociabilité commune. Comme ingrédients, la réconciliation nationale, le pardon et la justice réparatrice. Toutes choses qui engagent au premier chef les acteurs ivoiriens.

#### GLOSSAIRE

Forces nouvelles : rebelles tenant le Nord de la Côte d'Ivoire.

CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

MPCI : Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire, mouvement rebelle (membre des Forces nouvelles) dont le principal *leader* est Guillaume Soro.

CICR : Comité international de la Croix-Rouge.

MJP : Mouvement pour la Justice et la Paix, mouvement rebelle (membre des Forces nouvelles) implanté dans l'Ouest du pays (voir carte).

MPIGO : Mouvement populaire ivoirien du Grand Ouest, mouvement rebelle (membre des Forces nouvelles) implanté également dans l'Ouest du pays (voir carte).

Fanci : Forces armées nationales de Côte d'Ivoire.

Processus DDR : Processus de Désarmement, démobilisation et réinsertion.

FAFN : Forces armées des Forces nouvelles.

FDS : Force de défense et de sécurité.

FCFA : Francs CFA.

PNDDR : Plan national de désarmement, démobilisation et de réinsertion.

Onuci : Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire.

CCI : Centre de commandement intégré.

CEI : Commission électorale indépendante.

# La problématique de la sécurité en Afrique de l'Ouest : place de la sécurité humaine

Kpatcha Yodi | Lieutenant-colonel des forces armées togolaises, stagiaire de la 18<sup>e</sup> promotion « Charles de Gaulle » de l'École de guerre.

Avec la fin de la guerre froide, de nouvelles formes de menaces sur la paix et la sécurité internationales ont fait leur apparition. Les années 90 ont vu alors naître en Afrique, en particulier en Afrique de l'Ouest, des foyers de violence aux origines et enjeux complexes ; ces menaces à la sécurité trouvent leur origine dans des événements non seulement en dehors des limites territoriales des États, mais aussi à l'intérieur et l'individu se trouve en danger non plus seulement face à un fusil mais également lorsqu'il a faim, son espace vital est menacé et son quotidien mis en danger. La sécurité n'est plus considérée comme une affaire interétatique ; elle place l'homme au centre des préoccupations. De ce fait, la sécurité peut se décliner : sécurité politique (violation des droits de l'homme et des principes démocratiques) ; sécurité individuelle ou collective (conflits, pauvreté, crimes liés aux drogues, violence à l'égard des femmes et des enfants, terrorisme) ; sécurité environnementale (dégradation de l'air, de l'eau, des terres et des forêts) ; sécurité alimentaire (disponibilités quantitatives et qualitatives de nourriture) ; sécurité sanitaire (accès à des soins)...

On parle alors de la sécurité humaine et ceci témoigne d'une préoccupation pour la protection, l'amélioration de la vie des personnes et la promotion de la dignité humaine qui font appel nécessairement au rôle que doit jouer l'État en dégageant un cadre d'actions qui tienne compte des réalités de l'Afrique de l'Ouest. Seule une démarche résolument sous-régionale et un partenariat stratégique avec la Cedeao (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) – elle-même engagée dans ces questions fondamentales – permettront de résoudre les problèmes de sécurité humaine en Afrique de l'Ouest. Cependant lorsque l'État devient faible voire un ennemi des populations, certaines interrogations méritent d'être posées sur le devenir de celles-ci.

Comme le monde en pleine mutation, la notion de sécurité a également évolué à bien des égards, c'est pourquoi la question de la sécurité est aujourd'hui devenue une préoccupation majeure dans l'agenda politique international. Même s'il existe une grande diversité d'approches, tous les acteurs s'accordent à reconnaître que la sécurité ne se réduit pas seulement à l'acception traditionnelle ; celle de la

protection des frontières de l'État et de son territoire contre toute menace extérieure. L'accent est de plus en plus porté sur les personnes et l'on évolue d'une conception de la sécurité centrée sur l'État à celle qui est centrée sur le citoyen. À cet effet, se définissant comme la liberté de vivre à l'abri de la peur (*freedom from fear*), elle vise à protéger les individus contre des menaces telles que les conflits armés, l'arbitraire, les déplacements forcés ainsi que la violence politique et criminelle. Certains acteurs voient plus loin et proposent un concept plus large en trouvant la liberté de vivre à l'abri du besoin (*freedom from want*) ; cette approche vise en particulier à protéger les individus contre la pauvreté, la famine, la maladie et les catastrophes environnementales. Abdelhamid Hassan lorsqu'il écrivait dans un ouvrage collectif intitulé *Sécurité humaine et responsabilité de protéger ; l'ordre humanitaire en questions* (AUF 2008) que : « L'exigence de sécurité humaine fait obligation de protéger les personnes et les populations qui souffrent des conséquences de catastrophes naturelles, économiques, militaires ou politiques », voulait tirer une sonnette d'alarme vers certains dirigeants africains, en particulier ouest-africains, leur rappelant que la sécurité exige des réponses politiques nouvelles bien plus que les traditionnelles options de sécurité nationale.

Ceci doit interpeller les dirigeants ouest-africains afin de renforcer l'attention qu'ils accordent aux questions de sécurité humaine dans le processus d'élaboration des politiques et stratégies nationales. Il n'y a pas que la sécurité de l'État qui leur incombe mais également celle de la société qu'ils représentent. Il ne s'agit pas d'exclure une forme de sécurité au bénéfice de l'autre mais de bien saisir leur complémentarité. Cependant, force est de constater que la lutte pour le pouvoir dans cette partie de l'Afrique constitue une menace pour la sécurité des individus dans les pays ; généralement réglée par les armes, elle débouche sur des situations d'instabilité voire de chaos et, on assiste à l'impunité des responsables de crimes commis contre des populations. Ceci est un signal du dysfonctionnement de la justice, l'un des piliers d'un État de droit ; ce qui indique que l'État ne joue pas pleinement son rôle en tant que protecteur des populations et de leurs biens. À la différence des conflits transfrontaliers, la plupart des conflits sont non plus internationaux mais intra-nationaux ce qui amène à s'interroger sur la situation intérieure des pays et l'origine de ces conflits. On pourrait même se permettre de dire que tous ces conflits que connaît l'Afrique de l'Ouest ont une caractéristique commune. Les conflits internes et leur diffusion sur les pays voisins constituent une menace pour la sécurité humaine et la nécessité de développer une vision régionale de cette question s'avère nécessaire, car les crimes transfrontaliers liés au trafic de drogue, à la prolifération des armes légères et au trafic humain menacent la paix et la stabilité des États ainsi que la sécurité des populations de la sous-région.

La nécessité apparaît d'une articulation entre politiques et sciences sociales pour traiter plus efficacement les problèmes complexes auxquels la sous-région, en particulier ses secteurs les plus vulnérables, est confrontée. Elle est indispensable lors de la prise des décisions au niveau des États. La dégradation de l'environnement, le

trafic de drogue et l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales sont quelques-uns de ces problèmes dont la description et l'élucidation dépassent les frontières nationales. À cet effet, la mise au point conjointe et coordonnée de solutions aux problèmes les plus urgents et les plus amples auxquels l'Afrique de l'Ouest est confrontée, comme la faim et la pauvreté, les lacunes de l'éducation, la santé et la dégradation de l'environnement correspondant aux « objectifs du millénaire pour le développement » (OMD) devrait donc être une priorité pour les dirigeants ouest-africains.

À cela peut aussi s'ajouter l'établissement de normes et de critères adaptés aux réalités locales ; car la confiance dans l'environnement quotidien et la fiabilité des biens et des services sont aussi une condition sans laquelle la sécurité humaine ne saurait être assurée quel que soit le domaine (alimentaire, sanitaire, environnemental ou socioéconomique) considéré. Le premier impératif est de créer des normes adaptées aux réalités locales. Mais on ne saurait se contenter de mettre au point des critères. Il faut aussi que leur respect fasse l'objet de sanctions à la fois positives et négatives.

Pour rendre cette action sous-régionale plus efficace, un programme d'action pour une culture de la paix exécuté par les États-membres de l'Afrique de l'Ouest se révèle nécessaire :

- Une éducation à une culture de la paix et de la non-violence afin de promouvoir les valeurs qualitatives, les attitudes et les comportements de paix, y compris la résolution pacifique des conflits, le dialogue, la construction de consensus et la non-violence active, l'autonomisation des femmes, les mesures particulières à l'intention des groupes ayant des besoins spéciaux.

- Une promotion d'un développement économique et social durable en réduisant les inégalités économiques et sociales, en éliminant la pauvreté et en assurant une sécurité alimentaire durable et la justice sociale.

- Une promotion du respect de tous les droits de l'Homme, car complémentaires de la culture de la paix ; lorsque la guerre et la violence dominant, il est impossible d'assurer l'exercice des droits de l'homme et sans l'exercice de ces droits dans toutes leurs dimensions, il ne peut y avoir de culture de la paix.

- Une assurance de l'égalité des femmes et des hommes par la pleine participation des femmes aux décisions économiques, sociales et politiques, l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à leur égard, le soutien et l'assistance aux femmes dans le besoin.

- Un encouragement à la participation démocratique dans tous les secteurs de la société par l'enseignement des principes et des pratiques démocratiques, de la bonne gouvernance et d'une administration transparente et responsable, la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée, la corruption, les drogues illicites et

le blanchiment d'argent qui sont des fondements indispensables à la réalisation et au maintien de la paix et de la sécurité.

- Une formation à la tolérance et à la solidarité ; parce que pour mettre fin à la guerre et aux conflits violents, il faut transcender et surmonter les images d'inimitié par la compréhension, la tolérance et la solidarité entre tous les peuples et toutes les cultures, et tirer des enseignements des différences par le dialogue et l'échange d'informations.

- Le soutien de la communication participative et la libre-circulation de l'information et du savoir ; parce que la liberté de l'information et de la communication *via* la mise en commun de l'information et du savoir sont indispensables à une culture de la paix.

En définitive, on pourra dire que l'apport de la sécurité humaine reste une priorité pour sauvegarder la stabilité de la sous-région sur la base de la promotion de valeurs comme la primauté du droit, le respect de la démocratie, la défense des droits de l'homme, la bonne gouvernance, le règlement pacifique des conflits et la protection de l'environnement. Il est nécessaire, voir urgent d'examiner les fondements juridiques et la portée politique, le domaine général d'application et la pertinence de ce concept en Afrique de l'Ouest.

L'exemple le plus édifiant faisant appel aux consciences africaines reste celui de la Sierra Leone qui, malgré la richesse de ses ressources, occupe toujours les derniers rangs de l'indice de développement humain ; la concurrence des moyens financiers ou l'exploitation de la richesse des ressources a finalement abouti à un système politique autocratique. Des processus similaires partiellement interdépendants ont eu lieu dans les pays voisins comme le Liberia. L'Afrique de l'Ouest est devenue une région instable, ce qui n'est pas sans conséquences sur la sécurité des populations ; car cela a engendré des situations catastrophiques pour de nombreuses composantes de la population pendant ces conflits où le besoin d'un pouvoir territorial est devenu marginal étant donné que les participants des conflits ou les chefs de guerre se sont concentrés sur le contrôle de territoires délimités pour exploiter les ressources naturelles et une économie de guerre s'est établie. Face à cette situation, il convient de noter que certaines priorités en matière de sécurité humaine à différents niveaux, dans les stratégies de maintien et de promotion de la sécurité à l'échelle sous-régionale, méritent un effort particulier.

\*

\*\*

Assurer le droit de tous les peuples de vivre dans la paix et la sécurité à l'intérieur de leurs frontières est un élément essentiel de la sécurité humaine. Pour y parvenir, il faut que les peuples et les États soient en mesure de résoudre les conflits par des moyens pacifiques et non violents, ainsi que de mener à bien de façon efficace un processus de réconciliation à la fin des conflits. La sécurité

humaine dans tous ses aspects, reste donc un défi que l'Afrique de l'Ouest doit relever avec des actions concrètes à tous les niveaux, tout en sachant que celle-ci fait appel à des dynamiques de transformation dans le cadre d'une démarche stratégique de longue haleine. Les avancées dans ce domaine nécessiteront concertations, consultations, négociations et continueront à donner lieu à des conflits d'intérêt et des désaccords. Mais cela ne doit pas empêcher de dégager un cadre d'actions qui tienne compte des réalités de l'Afrique de l'Ouest. Seule une démarche sous-régionale et un partenariat stratégique avec la CEDA O dans ces questions fondamentales, nous permettra de résoudre les problèmes de sécurité humaine dans cette partie de l'Afrique. La complexité des conflits dans cette zone d'Afrique qui jadis était une zone de stabilité célébrée, reste une des difficultés premières à surmonter par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour pouvoir jouer un véritable rôle de sécurité collective de la sous-région afin de garantir la stabilité des États et la sécurité des personnes dans cette partie de l'Afrique.

# Pour une nouvelle approche de l'État en Afrique : le cas de la Somalie

Sonia Le Gouriellec | Doctorante en science politique et chargée d'enseignement à l'Université Paris Descartes, membre des Jeunes Chercheurs de l'Irsem et animatrice du blog « *Good Morning Afrika* ».

Les qualificatifs ne manquent pas pour tenter de décrire la situation somalienne : « État failli », « balkanisation », « chaos », « désintégration », « territoire non gouverné »... Il est vrai que, depuis 1991 et la chute de Siyaad Barre, l'État somalien n'existe plus. Bien sûr le Gouvernement fédéral de transition (GFT) assure la représentation du pouvoir central mais il ne contrôle qu'une faible partie de l'espace somalien et même de la capitale Mogadiscio. Sa légitimité auprès de la population est presque nulle. De fait, toute tentative de mise en place d'un pouvoir central depuis vingt ans a échoué. Les choses sont claires : il n'y a pas d'État sans souveraineté interne, pas d'État s'il n'est plus capable d'imposer ses décisions. Néanmoins faut-il qualifier l'État en fonction de ses « performances » ? La Somalie fonctionne même si le GFT n'est pas « performant ». Le risque est de vouloir reconstruire un État parce qu'on le décrit comme « failli », ce que Gérard Prunier explique ainsi : « Les idées des "réunificateurs" étaient simples, pour ne pas dire simplistes : il y a eu un État somalien, il a disparu, il faut le reconstituer. La question des raisons qui avaient présidé sa disparition n'était pas posée [et c'est] la cause principale de l'échec de l'ONU entre décembre 1992 et mars 1995 ». Si l'État n'existe pas au sens wébérien du terme, tel qu'on le connaît en Europe, la Somalie n'est pas aussi chaotique qu'on nous la présente.

## Aller plus loin que le chaos somalien

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, un ordre social interne existe en Somalie. D'une part, rappelons que la Somalie est découpée en trois : au Nord, le *Somaliland* indépendantiste ; au centre, le *Puntland* autonomiste (cette région n'a pas fait sécession, elle est représentée au sein du GFT, mais s'estimant sous représenté elle a rompu en janvier 2011 ses relations diplomatiques avec le GFT) et au Sud, la Somalie dirigée officiellement par le GFT, mais concurrencée par l'insurrection des islamistes. La première entité fonctionne comme un État (monnaie,

institutions, forces de l'ordre, relations interétatiques avec ses voisins...). Pour retrouver les frontières du *British Somaliland*, une colonie distincte de la *Somalia Italiana* dont elle a obtenu son indépendance séparément, il ne lui manque que la reconnaissance des autres États. Le *Puntland* a sa propre constitution qui, en théorie, assure la séparation des pouvoirs bien que le président Abdirahman Mohamed Mohamud Faroole domine largement et que les rapports de force sont gérés par les armes. Donc les deux tiers du pays sont relativement paisibles. L'instabilité se situe au Sud et la Somalie en tant qu'entité unie sous ce nom n'a existé qu'entre 1960 et la fin des années 80.

D'autre part la société Somali est une société lignagère organisée claniquement. La volonté des puissances extérieures de vouloir réguler la violence par l'instauration d'un pouvoir central représentant proportionnellement chaque clan est une hérésie. Dans ce type de société il n'existe pas de structures formelles d'autorité. Le pouvoir politique est présent à chaque niveau segmentaire et le chef doit sans cesse gagner le respect du groupe. L'individu n'est pas distinct du clan (une parenté). Ces groupes passent entre eux des contrats souvent ponctuels (*Xeer*) et ce type de lien politique ne permet pas d'identifier de groupes fixes. Ce cadre est un cadre parmi d'autres de la lutte sociale et politique au sein d'un territoire même si la flexibilité des alliances est un frein à la stabilisation et la résolution du conflit.

### **Aller au-delà de l'État**

L'État au sens wébérien du terme ne s'adapte pas partout. C'est une erreur de penser qu'il n'y a pas de gouvernance possible hors du cadre de l'État moderne et de vouloir l'imposer : « Les sociétés du tiers-monde ont absorbé la construction étatique essentiellement par mimétisme, par reprise plus ou moins forcée de modèles exogènes (...) artificiellement plaqués sur des structures économiques, sociales et politiques qui réclamaient probablement un autre type d'organisation ».

Le passage à l'État n'est pas inévitable, il existe d'autres formes d'organisations politiques. Bien sûr on ne peut nier l'existence passée d'un pouvoir centralisé notamment dans le Nord. Ne serait-ce que par la colonisation, la société Somali a connu une expérience étatique mais Marcel Djama précise : « Avec la colonisation, les sociétés « segmentaires » Somali ne découvrent pas l'État, mais plutôt l'État moderne, c'est-à-dire la volonté centrale non seulement de domination mais d'incorporation des groupes sociaux ». Cette observation vaut plus pour la Somalie du Sud sous colonisation italienne que pour l'actuel *Somaliland* qui pu administrer lui-même ses affaires (au moins dans un premier temps). Certains chercheurs datent l'expérience du pouvoir central à une période plus récente : la crise somalienne serait ainsi « le produit tragiquement logique d'une dégénérescence du politique dans une société lignagère qui n'avait jamais connu d'État avant 1960... ». En effet, le « socialisme scientifique » de Siyaad Barre avait pour objectif d'effacer le tribalisme, centraliser le pouvoir et étatiser l'économie. La segmentarité de la société était niée mais



la légitimité de ce régime nationaliste s'est effrité lorsque le régime joua lui-même des clans pour conserver le pouvoir. Le monopole de la violence légitime par l'État n'a donc plus aucun sens pour les Somaliens.

Pour Jean-François Bayart « les sociétés centralisées n'avaient pas (et n'ont pas) le monopole de l'innovation politique ». Force est de constater qu'il existe des systèmes de gouvernance informelle très bien établis dans des zones où l'État est absent (Nord Kenya, Somalie, Ogaden, *Puntland*...), mais c'est la norme historique car se sont des régions reculées et sans intérêt économique qui n'ont jamais été contrôlées par l'État qu'il soit pré-colonial, colonial, post-colonial ou impérial. Des membres de la société civile jouent un rôle de régulation. D'une certaine façon, on assiste à une autre forme de construction étatique.

Typiquement le *Somaliland* est une association d'informels et de structures de gouvernance formelles. À la différence du Sud de la Somalie, les aînés qui sont entrés, dès 1993 (après la sécession), en négociation avec les milices, ont pu les contrôler et ont même réussi à les unifier en une armée unique. En cas de crime, il y a des négociations claniques et l'État accepte le principe du droit du sang. Le droit coutumier est complémentaire et non pas une alternative au système judiciaire. C'est aussi pour cela que la criminalité est si basse parce que selon la loi du *Xeer*, en cas de crime le coût est assumé par tout le clan. Ce qui est très dissuasif ! Pour autant, le *Somaliland* et le *Puntland* ne sont pas des « entités supraclaniques », ils sont dirigés respectivement par les Issaqs et les Majeerteen. Le clan est reconnu et l'ordre politique s'y adapte et l'utilise mais les limites territoriales claniques sont connues, le *shir* (réunion des chefs de clans) permet l'administration autonome de fonctionner. Au contraire de la Somalie du Sud où se pose le problème des limites territoriales des clans. Autre différence : au Sud, avec l'expérience de l'État, la violence n'est plus un moyen de régulation sociale, elle est devenue un moyen d'accaparement du pouvoir.

## **De la désintégration à la construction étatique ?**

Dans le cas de la corne de l'Afrique, il faudrait aller plus loin que la simple analyse de ce qu'on appelle l'« État africain », au sens d'État post-colonial, comme on l'entend souvent. Dans cette région on se trouve face à différents types d'États qui représentent un véritable laboratoire d'analyse pour le politologue.

L'Éthiopie : le plus vieil État du continent, de tradition impériale et jamais colonisé (seule la partie Nord du pays, l'Érythrée actuelle, fut administrée par les Italiens).

L'Érythrée, le plus jeune État du continent (avec le Sud Soudan dorénavant) qui s'est formé dans la diaspora et non à partir du territoire.

Djibouti : un État post-colonial et l'un des plus petits d'Afrique.

Le *Somaliland* : un État hybride non reconnu mais peut-être l'État qui gouverne le mieux son espace.

La Somalie du Sud : un État où le pouvoir central s'est effondré.

Dans cette région la capacité d'utiliser la force contre un autre État ne s'est pas affaiblie (Éthiopie-Érythrée en 1998-2000, Érythrée-Djibouti en 2008-2010). Nous n'assistons pas à un phénomène de balkanisation comme on l'entend parfois, d'autant que la guerre a pour but le contrôle de l'État et non le maintien de son unité et c'est aussi le cas pour l'Érythrée et le *Somaliland* qui aspirent au retour des frontières coloniales.

Posons l'hypothèse suivante : dans la corne de l'Afrique, l'État ne se désintègre pas, il est en construction sous une autre forme : « Si la formation de l'État somalien traduit, selon un processus classique, la perte d'autonomie des sociétés locales parallèlement au renforcement du pouvoir central, son déclin ne marque pas pour autant le retour à l'anarchie. On assiste plutôt à la mobilisation de formes de contrôle social tout aussi aiguës, sous la formalité du cadre segmentaire » (Marcel Djama). La construction de l'État par le haut a échoué, reste aux Somaliens à repenser leur manière de vivre ensemble. L'unité est une chimère, comme ils le disent, sa coquille a éclaté : « On peut maintenant en faire une omelette ou des œufs brouillés mais certainement pas la reconstituer ! » (Marc-Antoine Pérouse de Montclos).

#### ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

Gérard Prunier : « Oubliée dans la corne de l'Afrique. Recomposition de la nation somalienne », in *Le Monde diplomatique*, avril 2000, en ligne ([www.monde-diplomatique.fr/2000/04/PRUNIER/13707](http://www.monde-diplomatique.fr/2000/04/PRUNIER/13707)), consulté le 30 mars 2011.

Sonia Le Gouriellec et Jean-Jacques Patry : « Vers un nouveau modèle d'insurrection, de déni de pouvoir central dans les sociétés segmentaires : le cas somalien », in *Sécurité Globale*, Éd. Choiseul, automne 2010, n° 13, 14 p.

E. E. Evans-Pritchard : *The Nuer: A Description of the Modes of Livelihood and Political institutions of a Nilotic People*, Oxford, Oxford University Press, 1940, 271 p.

Bertrand Badie, Pierre Birnbaum : *Sociologie de l'État*, Paris, Grasset, 1979, p. 178 et 181.

Jean-François Bayart : *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 2006, 439 p.

Marcel Djama : « Trajectoire du pouvoir en pays somali » in *Cahiers d'Études Africaines*, Vol. 37, Cahier 146, 1997, p. 403-428.

Ken Menkhaus : « Arrangements sécuritaires locaux dans les régions somalies de la corne de l'Afrique », in *Politique Africaine*, Karthala, n° 111, octobre 2008, p. 22-43.

Marcel Djama : « Trajectoire du pouvoir en pays somali », in *Cahiers d'Études Africaines*, Vol. 37, Cahier 146, 1997, p. 424.

Marc-Antoine Pérouse de Montclos : « Interprétation d'un conflit : le cas de la Somalie », *Travaux et Documents*, n° 70-2001, CEAN, Bordeaux, p. 20.

La Constitution du *Puntland* est accessible en ligne ([www.puntlandgovt.com/puntland-constitution/](http://www.puntlandgovt.com/puntland-constitution/))

# L'Union africaine dans ses rapports avec les grandes puissances (I)

Guy Mvelle

Docteur en science politique, enseignant à l'Université de Yaoundé II, à l'Institut des relations internationales du Cameroun (Iric), à l'École d'état-major et au Cours supérieur interarmées de défense de Yaoundé.

**E**n voyant l'Union africaine remplacer l'Organisation de l'Unité africaine avec l'adoption de son Acte constitutif à Lomé au Togo en 2000, tous étaient unanimes sur l'enjeu que représentait cette mutation. La décennie 2000, au cours de laquelle les dirigeants africains prennent conscience de la nécessité de changement politico-institutionnel, présente alors pour l'Afrique des contraintes politiques, sécuritaires et socio-économiques qui ne pouvaient laisser aucun dirigeant indifférent.

À ces contraintes internes s'ajoutaient la faible participation de l'Afrique à la gouvernance mondiale et les pressions d'une globalisation économique qui venait rappeler combien l'Afrique tirait très peu partie des interdépendances en cours. Avec ses 832 millions d'habitants, soit 13 % de la population mondiale, elle n'accueillait que 1 % des investissements directs étrangers (IDE) dans le monde, assurait seulement 1 % du Produit intérieur brut (PIB) mondial avec environ 2 % du commerce mondial. Ce qui avait pour conséquence que le continent noir était celui où l'on trouvait le plus grand nombre de pays les moins avancés (PMA), soit 33 des 48 PMA dans le monde. Pire, le continent noir abritait en son sein le plus grand nombre de pays pauvres avec plus de 40 millions d'Africains vivant au Sud du Sahara en dessous du seuil de pauvreté internationale de 1 \$ par jour et par personne. Durant la même période, la FAO estimait que 200 millions d'habitants du continent ne mangeaient pas à leur faim.

Au plan de la sécurité, avant même que le monde ne soit confronté aux mutations qui ont suivi les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, l'Afrique se caractérisait déjà par ce que le professeur Chaigneau appelait dès 2004 « une diagonale de crises Nord Est-Sud Ouest, de la Corne au Sud du Golfe de Guinée ». À cet arc s'ajoutait l'instabilité de l'Afrique de l'Ouest (Sierra Leone, Liberia, Côte d'Ivoire) et surtout la déstabilisation de la République démocratique du Congo qui alimentait, depuis la chute en 1994 du président Mobutu, la conflictualité endémique des Grands lacs.

Mais après dix ans d'existence, ceux qui ont été les premiers à croire en la « renaissance » de l'Afrique *via* l'UA, sont en droit de s'interroger sur le point de savoir si l'organisation continentale est déjà plongée dans la même dépendance à laquelle sont soumis les États africains depuis leurs indépendances ? Si oui de quel type de dépendance s'agit-il ?

À l'observation des processus politiques récents et plus globalement des rapports entre l'Union africaine et les grandes puissances, il est possible de poser que la dépendance multiforme à laquelle ont été soumis les États africains ces cinquante dernières années est la même que celle que vit déjà l'Union africaine, et pour les mêmes causes. Ce constat peut être explicité tant au niveau conceptuel (pensée, pratiques politiques) qu'au niveau matériel (dépendance financière et matérielle de la part de bailleurs de fonds internationaux). C'est dire que les théories marxistes des relations internationales n'ont pas encore épuisé leur force explicative face à l'extrême complexité des rapports entre l'Afrique et les puissances dominantes extérieures. L'analyse centre-périphérie, la théorie de la *dépendance* ou celle des modes de production pourraient nous renseigner sur la dépendance non pas des seuls États africains mais sur celle de l'Union africaine et plus globalement de l'Afrique à l'égard de l'Occident tant au plan idéal que matériel. À partir d'une analyse systémique, on pourra apprécier la faible marge de manœuvre de l'Union africaine du fait de sa tutelle actuelle.

### **Une dépendance conceptuelle**

La lecture du préambule de son acte constitutif fait bien ressortir le souci de l'Union africaine de rompre avec plusieurs années de dépendance entre les États africains et le reste de la communauté internationale, en particulier les puissances colonisatrices. Pour cela, les Pères de l'Union ont rappelé les luttes héroïques menées par les peuples et les pays d'Afrique pour l'indépendance politique, la dignité humaine et l'émancipation économique. À cela s'ajoutent par exemple des considérations en matière d'affirmation d'une identité commune à l'Afrique. Mais que constate-t-on ?

À la suite de multiples contestations électorales, on a ainsi vu émerger ces dernières années de la scène internationale et ce, en destination de l'Afrique, deux voies présentées comme des solutions aux conflits post-électorales que connaissent nombre de pays du continent. Il s'agit du « Partage du pouvoir » (*Power Sharing*) et de la « Certification électorale », paradigme appliqué pour la première fois en Afrique dans l'élection présidentielle de novembre 2010 en Côte d'Ivoire.

### **Le partage du pouvoir**

Le *Power Sharing*, comme voie de sortie de crise postélectorale est un mécanisme récent préconisé en Afrique par une partie des États de la communauté

internationale. Ce mécanisme a été proposé dans plusieurs pays ces dix dernières années : au Rwanda, avec les Accords d'Arusha de 1993 ; en République démocratique du Congo, suite à l'Accord de Sun City du 19 avril 2002 ; en Côte d'Ivoire, suite à l'Accord de Ouagadougou du 4 mars 2007 ; au Kenya, suite à l'Accord du 28 février 2008 ou encore au Zimbabwe, suite à l'Accord de paix du 15 septembre 2008.

Au plan théorique le concept est récent et ne fait l'objet d'études qu'au milieu des années 2000 avec à la clé des avis plutôt réservés comme ceux de D. Rothschild et P.-G. Roeder, dans *Ustainable Peace: Power and Democracy after Civil War* (2005). Ces deux auteurs dressent une typologie du partage du pouvoir permettant de choisir la forme qui correspond le mieux à l'orientation de chaque pays. Ils tentent également de montrer les limites de cette solution comme voie permettant d'aboutir à une paix durable. Ils démontrent comment dans les sociétés ethniquement divisées, les institutions du *power sharing* ont fait émerger environ sept problèmes fondamentaux empêchant en quelque sorte la consolidation de la paix et de la démocratie. T. Sisk dans le même ouvrage conclut à partir de l'exemple de l'Afrique du Sud que le *power sharing* n'est pas une solution de sortie de crise en soi mais une étape intermédiaire de reconstruction post-conflit. D'autres travaux peuvent être signalés, dont ceux du *Conflict Research Consortium* de l'Université du Colorado qui soutiennent l'exercice conjoint du pouvoir « *power sharing relies upon the joint exercise of power* ».

Ceux de Stefan Wolff, qui portent sur le « *Complex Power Sharing and the Centrality of Territorial Self-gouvernance in Contemporary Conflict Settlements* » (2009), définissent également le concept en mettant un accent sur la diversité ethnique dans les sociétés divisées.

Mais comme on a pu le constater au Kenya et au Zimbabwe, le principe du partage du pouvoir connaît des limites en Côte d'Ivoire. Il a effectivement pu mener la transition à terme avec une quasi « normalisation » politique et institutionnelle fondée sur la gestion concertée du pouvoir politique et un début de réconciliation nationale selon les dispositions de l'Accord de Ouagadougou. Mais à l'instar de ce qui se passe au Zimbabwe, on constate en Côte d'Ivoire l'enracinement dans les mentalités d'une habitude à la contestation des résultats des élections et la remise en cause des institutions républicaines dans l'espoir d'arriver une fois de plus à un processus de partage plus avantageux. La position de l'Union africaine face à cette nouveauté politique et à ses limites a semblé une fois de plus passive au point où pour ce qui est de la Côte d'Ivoire, le soin de sa mise en œuvre a été laissé en grande partie à la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) qui, après avoir conduit depuis 2007 l'Accord de Ouagadougou, n'arrivait pas à trouver une solution définitive ou au moins durable entre Laurent Gbagbo et Alassane Ouattara. On observe encore aujourd'hui de la part de l'UA une absence de détermination et de cohésion collective dans cette crise ivoirienne.

### **La certification électorale**

Le principe de certification électorale est également récent et nous vient de l'Organisation des Nations unies (ONU) dans laquelle nous connaissons la marge de manœuvre des grandes puissances. L'Afrique en constitue l'une de ses premières terres d'expérimentation. Ce paradigme émerge dans la deuxième moitié de la décennie 2000 avec deux certifications, dont l'une au Timor en 2007 et l'autre au Népal en 2008. Dans ces deux pays, l'ONU avait un rôle principal dans l'organisation des élections. En Côte d'Ivoire, l'ONU est venue certifier des élections dont elle n'était pas l'organisatrice ; c'est la première fois. Son rôle était ainsi d'« accompagner » le processus électoral dans le contexte de sortie de crise, en vue d'élections ouvertes, libres, justes et transparentes. Mais le caractère extraverti du mécanisme n'a pas tardé de se faire sentir.

En effet, le Certificateur est mandaté par le Conseil de sécurité en lieu et place de l'Union africaine qui aurait pu également le faire de façon exclusive ou concurremment avec l'Organisation mondiale. Bien plus, la certification couvrirait tous les stades du processus électoral, conformément dit-on, aux normes internationales. Pourtant l'Union africaine dispose d'une charte de la démocratie, des élections et de la gouvernance, adoptée le 30 janvier 2007 à Addis-Abeba (Éthiopie). Tout en tenant compte des principes défendus par l'ONU, la certification en Côte d'Ivoire aurait pu s'appuyer principalement sur certaines dispositions clés de cette charte, en l'occurrence, le renforcement du principe de l'État de droit fondé sur le respect et la suprématie de la Constitution et de l'ordre constitutionnel. Mais l'Union africaine n'a pas été associée à la désignation du Certificateur et on n'a pas tenu compte de certaines dispositions spécifiques de sa Charte sur la démocratie. Pire, le fait pour l'Union africaine de devoir s'aligner sur la position du Certificateur onusien, derrière celle de la France, celle des États-Unis et celle de l'Union européenne trahit l'esprit d'une communauté née avec objectifs de distance vis-à-vis de l'ordre dominant.

Cette situation de soumission de l'Union africaine aux pratiques politiques proposées et imposées par les grandes puissances, directement ou *via* les institutions internationales rappelle la problématique de la négation de la souveraineté des États africains déjà posée par R. Jackson (1986). On sait que l'État en général et l'État africain en particulier, et leur principe fondateur commun qu'est la souveraineté, sont bafoués par des acteurs multiples qui, du fait de leurs intérêts variés, ont tendance à imposer un ordre qui tend à réduire à sa plus simple expression la substance de l'ordre politique étatique.

La solution du *Power sharing* acceptée, bon gré mal gré, est justement celle qui a facilité l'accession au pouvoir d'un Mwai Kibaki (Kenya), d'un Robert Mugabe (Zimbabwe) et celle d'un Laurent Gbagbo (Côte d'Ivoire), tous très hostiles globalement à l'ordre dominant. Bien plus, la certification électorale réalisée en Côte d'Ivoire n'avait-elle pas pour but de contourner les institutions constitutionnelles

nationales encore favorables à l'ordre qu'incarrait Laurent Gbagbo au profit d'une tutelle onusienne pilotée en sous-main par les grandes puissances, mis à part la Russie et la Chine ?

On constate donc tant envers les États africains qu'envers l'Union africaine, une propension des grandes puissances à remplacer les règles codifiées par des accords de paix à la nature juridique non identifiée et pilotés par les grandes puissances ou leurs « collaborateurs » d'Afrique. Cette propension à remplacer les règles codifiées s'accompagne par une contestation des compétences des institutions nationales au profit d'organes internationaux même quand les conditions ne sont pas suffisantes pour que la compétence universelle soit mobilisée ou mise en œuvre. On peut parler enfin d'une prise de position quasi-systématique dans les processus politiques internes. Mais comme on peut le constater aujourd'hui avec le cas ivoirien, la seule pression internationale ne suffit plus, elle doit être « en interaction avec des données locales » comme ce fut le cas dans les années 90 lors des transitions démocratiques en Afrique.

Cette immixtion de paradigmes conçus hors d'Afrique révèle la faible place de l'Afrique dans le mode de production des valeurs à l'échelle internationale. Elle explique également le caractère conflictuel permanent des relations entre les États du Nord et ceux du Sud, comme l'illustrent les rapports actuels entre le Zimbabwe de Robert Mugabe, la Côte d'Ivoire de Laurent Gbagbo ou encore la Libye de Kadhafi avec la plupart des puissances occidentales.

Il ne fait alors aucun doute que cette dépendance de l'Union africaine oblitère sa souveraineté tout en l'empêchant d'adopter des positions et des solutions originales pour des réalités propres à l'Afrique. Ce constat rejoint alors ceux qui valident la contrainte extérieure comme source fondamentale de démocratisation des pays africains. Dans ce sens Larry Diamond, Juan Linz et Seymour Martin Lipset nous interpellent sur l'influence que peuvent exercer les États-Unis ou d'autres puissances sur les régimes démocratiques et autoritaires des pays en développement. Et bien que combinant cette contrainte internationale aux données locales, Luc Sindjoun confirme cette position en soulignant ainsi combien « [...] de manière générale, le système idéologique international, relayé par des États, des organisations internationales, des médias, etc., exerce une pression structurante sur les États africains dans le sens de la démocratisation ».

C'est également aujourd'hui le cas de l'UA.

La suite de cet article est disponible en ligne (Tribune n° 112).

### Éléments de bibliographie

Luc Sindjoun : « L'explication de l'Afrique dans la science des relations internationales : tout est possible » in *Revue camerounaise d'études internationales*, vol. 2, 2009, p. 20.

Stefan Wolff : « *Complex Power Sharing and the Centrality of Territorial Self-governance in Contemporary Conflict Settlements* » in *Review of Ethnopolitics*, vol. 8, Center for International Crisis Management and Conflict Resolution, University of Nottingham, mars 2009.

Larry Diamond, Juan Linz et Seymour Martin Lipset : *Les pays en développement et l'expérience démocratique*, Nouveaux horizons, 1993 ; cité par Luc Sindjoun : *Science politique réflexive et savoirs sur les pratiques politiques en Afrique noire*, Codesria, 1999, pp. 23-24.

Luc Sindjoun : *Science politique réflexive et savoirs sur les pratiques politiques en Afrique noire*, Codesria, Dakar, 1999, p. 25.

Martin Dieudonné Ébolo : « L'implication des puissances occidentales dans le processus démocratique en Afrique : analyse des actions américaine et française au Cameroun (1989-1997) » in *Polis*, revue camerounaise de Science politique, vol. 6, n° 2, 1998.



# Le nouveau siècle africain : pour une autre sécurité

Poussi Sawadogo | Docteur, enseignant-chercheur, Université libre du Burkina (ULB), membre de la Fédération africaine des études stratégiques.

Une analyse des forces de défense et de sécurité des pays africains permet de conclure que les armées et les autres forces de l'ordre semblent se contenter d'être des acteurs de répression interne sans grande capacité de réaction contre une menace extérieure. Il suffit de prendre les exemples suivants pour s'en convaincre : la Côte d'Ivoire dont l'armée régulière n'a pas résisté à une marche hebdomadaire des rebelles baptisés « Forces républicaines de Côte d'Ivoire » (FRCI), l'armée burkinabé qui s'est mutinée pour des besoins alimentaires, la puissante armée libyenne anéantie par les forces coalisées de l'Otan.

Plus en Afrique qu'ailleurs, la notion de sécurité humaine devrait guider les concepteurs des politiques de défense et de promotion de l'ordre. Au lieu d'acheter des armes qui pourraient être utilisées contre ses propres citoyens, il vaudrait mieux investir dans la prospérité et dans la paix pour assurer la sécurité de tous.

Pourvoir aux besoins des populations, éduquer la jeunesse à se prendre en charge et à créer des richesses, jeter des ponts entre les différentes composantes du pays et promouvoir une gouvernance respectueuse des droits individuels et collectifs devraient être les actions prioritaires des pouvoirs politiques en Afrique. Car il s'agit pour eux désormais de s'inscrire résolument dans une démocratie participative où le citoyen est à la fois acteur et contrôleur du processus. Il s'agit également de promouvoir un développement intégral équitable qui ne met personne en situation d'insécurité. La plus grave insécurité qui menace le continent africain est celle du ventre, celle de la famine et de la précarité.

En s'engageant profondément dans des réformes démocratiques et en privilégiant l'alternance crédible, les États africains se protègent contre d'éventuelles attaques extérieures et se positionnent comme partenaires respectés pour la négociation d'accords mutuellement profitables. S'entêter dans les dictatures expose les pays africains à une intervention militaire extérieure au nom de la démocratie avec en arrière-plan la satisfaction d'intérêts stratégiques de grandes puissances. Le bal des hommes d'affaires étrangers en Côte d'Ivoire, en Guinée-Conakry et en Libye démontre les raisons triviales qui accompagnent bien souvent le soutien à la démocratie. Mais à qui la faute ? À la myopie des responsables des États en question. En

acceptant des sorties honorables, ces dirigeants auraient évité à leurs peuples « chéris » des souffrances inutiles et permis une négociation dans un contexte stable d'accords de partenariat gagnant-gagnant.

Mais en croyant à une morale politique exclusive et en niant les intérêts et les rapports de forces qui dictent leur loi au monde, certains dirigeants ont payé de leurs fauteuils et même de leurs vies. Cela s'appelle un manque de vision, une carence de prospective, une absence d'anticipation et une mauvaise évaluation des rapports de forces.

Comment une armée divisée, affamée et mal équipée peut faire face à une attaque sophistiquée ? Cette attaque n'est possible que lorsqu'on ignore l'évidence. Le Roi du Maroc en a donné un contre-exemple saisissant. Il a su négocier une réforme démocratique, jusqu'à présent acceptée. Il a démontré l'existence d'une autre forme de sécurité, celle de la remise en cause des certitudes, du dialogue et du consensus national. Il n'est pas possible, dans un tel cadre de gestion concertée des affaires publiques, de voir s'engager une intervention militaire extérieure. La sécurité a pour nom le dialogue, le consensus, le partage et le respect des intérêts, des droits, de la dignité et des attentes des protagonistes de la vie nationale.

La première cause de l'insécurité en Afrique est la pauvreté. Elle constitue une menace grave à la paix. Promouvoir une autre sécurité, c'est trouver des voies alternatives pour révolutionner l'agriculture africaine trop dépendante de la pluie. Avec son potentiel fluvial, une région comme l'Afrique de l'Ouest devrait pouvoir produire suffisamment de céréales pour couvrir ses besoins et être à l'abri de la famine. Il faut noter que les pays Ouest-africains importent près de 50 % des vivres, notamment du riz, pour leur consommation. Pour mettre à genou de tels pays, il ne faut même pas des drones sans pilotes mais seulement un embargo sur les vivres. Les pays se trouvent coupés du monde et les populations affamées font le reste. La véritable sécurité est d'abord alimentaire et après cinquante ans d'indépendance, les pays africains peinent toujours à nourrir leurs populations.

Les causes de cette situation se trouvent aussi dans le caractère désadapté du savoir dispensé par l'école. L'enseignement ne propose pas de solutions adaptées aux problèmes des pays africains. Simple héritage colonial, cet enseignement n'a pas fait l'objet de réformes audacieuses afin de permettre aux étudiants sortants de provoquer un changement salutaire. Fortement bureaucratisés, les produits scolaires n'excellent que dans la politique et dans la critique. Une rupture est nécessaire et même vitale pour qu'émerge une économie viable et porteuse de sécurité pour tous. L'école devrait cultiver davantage l'esprit communautaire dans un espace régional plus structuré.

La sécurité publique doit rester l'apanage des États africains qui ne sont pas capables de se doter d'armées fortes. Mais la sécurité dure devrait être du ressort des communautés régionales pour la protection de l'espace communautaire. Une

force de défense et de sécurité collective bénéficierait de la contribution de chaque État et pourrait se doter de matériel plus sophistiqué pour la défense de l'ensemble des États de la région. La région pourrait disposer pour sa sécurité, d'un centre d'études stratégiques disposant de toutes les ressources nécessaires pour produire des analyses prospectives pertinentes pour la défense des intérêts propres de la région. Il reviendrait à chaque État de se doter du nécessaire pour ses besoins de sécurité publique. Il faut rappeler que le meilleur ordre intérieur résulte d'une bonne gouvernance politique, économique et culturelle. La meilleure sécurité pour les pays fragiles, c'est la prévention, en pourvoyant aux besoins des populations, en les éduquant en conséquence et en consolidant la solidarité nationale.

\*  
\*\*

Dans un pays où tous les acteurs partagent la même vision, agissent ensemble pour le changement, il n'y a plus de place pour une ingérence extérieure. Quand la vision commune fait place à la division conflictuelle, le pays s'expose à l'insécurité intérieure et extérieure. La sécurité est avant tout un état d'esprit, une conscience intérieure de concorde et de tranquillité qui s'extériorise. La véritable sécurité n'est pas de se retirer dans un *bunker* protégé par des chars et des chiens de garde comme l'ont expérimenté à leurs dépens Hitler, Gbagbo et Khadafi. C'est plutôt de se protéger par le soin des populations, le don de soi, l'humilité, la remise en cause de ses certitudes, l'appréciation juste du rapport de forces, l'anticipation, la prospérité créée, le détachement aux avantages et privilèges de tout pouvoir...

L'Afrique ne manque pas de bons exemples : Alpha Omar Konaré, Jerry Rawlings et l'immortel Nelson Mandela. Espérons que les années à venir vont permettre d'enrichir cette liste de producteurs africains de sécurité. C'est le défi majeur du nouveau siècle africain et de la nouvelle génération africaine.

# Quelles forces de défense et de sécurité pour la Côte d'Ivoire post-crise ?

Guy-Christian Tanny

Lieutenant-colonel de gendarmerie (Côte d'Ivoire). Stagiaire de la 19<sup>e</sup> promotion de l'École de Guerre (Maréchal Juin). En poste à la direction de la Défense ivoirienne lors de la relance de l'Institution militaire après la crise post-électorale de 2011.

Dans les années 70, la Côte d'Ivoire a atteint un niveau de développement et de prospérité économique bien supérieurs aux pays qu'on surnommait les « dragons d'Asie ». Un coup d'État militaire et une rébellion plus tard, le pays d'Houphouët Boigny se cherche. On peut s'interroger sur la capacité de l'institution militaire, acteur principal de ces temps troublés, à accompagner la normalisation de la vie politique. La crise militaro-politique intervenue en septembre 2002 a sérieusement affecté les structures et le fonctionnement des forces de défense et de sécurité ivoiriennes. Les exigences de stabilité institutionnelles et la volonté du gouvernement de faire de la Côte d'Ivoire un État de droit exige une restructuration, sinon une remise en question urgente des forces de défense et de sécurité.

La problématique de la mue qualitative des armées peut s'analyser en interne, dans ses rapports aux populations civiles, enfin envers l'État.

## « Le linge sale se lave en famille »

Si la désorganisation des forces armées de Côte d'Ivoire tire ses origines du coup d'État de décembre 1999 instituant la transition militaire dirigée par le général Guéï Robert, elle s'est fortement accentuée avec la crise survenue en 2002. Les forces armées sont aujourd'hui la conjonction d'une rébellion composée en grande majorité de soldats de circonstance souvent illettrés et de l'armée gouvernementale dite « loyaliste », entre-temps rapidement renforcée de « jeunes patriotes » partisans de l'ex-président Laurent Gbagbo.

Aussi évident que cela pourrait paraître, il est crucial que les nouveaux chefs militaires nommés par le président de la République, Allassane Ouattara, puissent procéder à l'identification de leurs troupes, ne serait-ce que pour séparer le bon grain de l'ivraie. Il n'est pas rare de voir, à bord d'un véhicule sans immatriculation, un homme armé, vêtu d'une coiffure de policier, d'une veste treillis de fantassin et

d'un pantalon de gendarme. Non seulement il est alors difficile de savoir à quelle unité ce soldat appartient mais cela est peu rassurant pour les populations civiles. Notons au passage que la Gendarmerie et la Police nationale ont fort heureusement conservé pour l'essentiel leur homogénéité.

En dehors de la formation des cadres qui n'a pas trop souffert de la crise grâce au maintien en fonctionnement des écoles d'officiers et de sous-officiers, la formation des militaires du rang, devrait constituer un impératif. Plus concrètement, organiser la formation initiale de soldats novices selon des standards communément admis dans les armées et des sessions de recyclage au profit des anciens militaires permettrait de raffermir la fraternité d'armes entre ex-belligérants.

Un autre chantier important consiste dans la restauration de valeurs indispensables comme la discipline et la rigueur, généralement mises à mal dans toutes les armées sortant d'une crise, surtout lorsque les subordonnés d'antan ont dû, par la force des événements, exercer des commandements importants. Le nécessaire respect de la hiérarchie pour une armée qui se veut professionnelle s'en trouvera ainsi restauré, voire renforcé. En principe, ces dernières vertus devraient découler d'une bonne formation des soldats. Seulement, le respect de la hiérarchie ne saurait être effectif si le chef ne dégage pas une autorité naturelle et s'il ne représente pas un exemple pour ses subordonnés. En outre, à l'issue d'une crise où les considérations d'ordre identitaire ont été régulièrement alléguées, il est salutaire que les futurs recrutements dans les forces armées s'effectuent dans la transparence et sur la base du mérite, pour une institution militaire indiscutablement nationale et plus efficace. Dans le même ordre d'idée, les avancements et les nominations à des postes de responsabilité sur des bases de justice et d'objectivité remédieraient aux frustrations trop souvent prétextées pour déclencher des mutineries dans les casernes et déstabiliser les institutions républicaines sous les tropiques. Les armées doivent aussi repenser leurs relations avec les populations civiles dont elles doivent assurer la protection.

## **De l'indispensable réconciliation avec la population**

La crise, qui a bousculé la Côte d'Ivoire, de septembre 2002 à avril 2011, a été émaillée de violences intercommunautaires, tant dans la moitié Sud sous contrôle gouvernemental qu'au Nord sous « administration » de l'ex-rébellion des Forces nouvelles. Elles ont parfois impliqué des troupes de chacun des deux camps, quand ces dernières ne se livraient pas à des exactions. Des abus ont aussi pu être constatés sur la population lors des contrôles de sécurité, des personnes ayant été arbitrairement accusées d'espionnage au profit du camp adverse. La conséquence est un rare sentiment de méfiance des populations civiles envers les forces de défense et de sécurité, qu'elles soient issues des forces armées des forces nouvelles (FAFN) de Guillaume Soro ou des forces armées nationales de Côte d'Ivoire (Fanci) restées loyales à Laurent Gbagbo, ex-chef de l'État ivoirien.

Les armes s'étant en principe tuées avec l'exercice du pouvoir d'État sur l'ensemble du territoire national par Allassane Ouattara, vainqueur des urnes, il est urgent que l'institution militaire réunifiée se rapproche des populations. Ainsi, il s'agit de restaurer le lien armée-nation, fondamental dans tout État qui se veut démocratique.

Être à même de répondre aux attentes des populations dans le domaine de la sécurité des biens et des personnes, durement éprouvée ces dix dernières années, constitue donc la priorité. L'établissement de canaux de communication efficaces entre les chefs de communauté et les responsables des forces armées et de police permettrait de signaler tous abus perpétrés par les hommes en armes. De plus, des visites régulières aux populations ayant souffert de la situation de crise pourraient ramener la confiance. Du fait des violences postélectorales, des localités de province ont été désertées par leurs habitants. Il serait bon d'insister sur la sécurisation des zones supposées favorables à l'ex-président Laurent Gbagbo pour permettre le retour des populations au nom de la réconciliation nationale. Par ailleurs, en cas de recrutement, un autre moyen de rétablir la confiance et d'exorciser tout sentiment de terreur entre les habitants de Côte d'Ivoire et leur armée consisterait à permettre à des jeunes gens issus des différentes communautés de servir sous les drapeaux sur la base du mérite.

Le social revêtant une dimension beaucoup plus décisive dans les pays sous-développés qu'ailleurs, reprendre les missions de nomadisation des armées au profit des populations rurales, naguère fort appréciées en Côte d'Ivoire, renforcerait le capital sympathie de l'institution militaire (construction de salles de classe, réalisation d'infrastructures sanitaires, etc.). Dans le même ordre d'idée, les militaires gagneraient à ouvrir davantage leurs structures médicales et sociales aux civils, le service médical des armées jouissant toujours d'une excellente réputation de compétence et de rigueur.

Enfin, toutes les actions concourant au rapprochement entre les forces armées et les populations civiles devront être soutenues par une puissante opération de communication pour une meilleure efficacité. Les armées se doivent d'honorer le contrat opérationnel et moral qui les lie à l'État de droit.

### **Servir l'État avec noblesse et dignité**

Il est une conception universellement reconnue selon laquelle l'armée est subordonnée au pouvoir politique dans un État moderne et démocratique. Elle est donc tenue, au même titre que les autres structures citoyennes, au respect des lois et de l'ordre public. Or, le comportement des anciens chefs rebelles, les fameux « comzones » (commandants de zone), intégrés dans la hiérarchie comme adjoints de chefs de corps fait quelque peu désordre. Ils se déplacent avec d'impressionnants cortèges de véhicules ou apparaissent régulièrement sur les écrans de la télévision nationale, attitude qui porte à croire qu'ils sont les vrais patrons de l'institution

militaire. En réalité, ils se comportent comme s'ils avaient réussi un coup d'État, oubliant assez rapidement que le régime actuel, malgré sa légitimité issue des urnes, n'a pu s'installer que grâce aux leviers de la communauté internationale. Il convient donc, pour la crédibilité de l'État, son image et la réconciliation nationale, de clarifier les pouvoirs de ces ex-rebelles ou tout simplement de la chaîne de commandement des forces armées.

Affirmer l'autorité de l'État vis-à-vis des militaires, c'est aussi éloigner la politique des casernes dans tout ce qu'elle peut engendrer comme dérives. Il ne s'agit pas ici d'interdire aux militaires d'avoir une opinion politique mais plutôt d'éviter qu'ils ne se transforment en militants de partis politiques. L'actualité regorge d'exemples qui nous montrent les dégâts en matière d'instabilité d'une politique mal vécue par les soldats des pays en développement. Une solution assez radicale serait de retirer le droit de vote aux membres des forces de défense et de sécurité, comme cela était naguère en application dans des pays comme le Sénégal, pour une bonne vingtaine d'années. Les forces armées ivoiriennes auraient ainsi de meilleures chances de devenir républicaines.

Par ailleurs, dans cette période où la Côte d'Ivoire est plus que jamais à la recherche de moyens financiers pour se reconstruire, il est temps que l'éthique, la rigueur et la transparence constituent la règle dans les questions financières liées aux fonctionnements des armées. Le « Secret Défense » et le caractère urgent des équipements servent trop souvent aux militaires de moyens pour des détournements de deniers publics.

Enfin, une armée ne peut remplir avec efficacité sa mission de défense de l'intégrité du territoire et de l'État sans un minimum de franchise et de vérité dans ses rapports avec l'autorité politique. Ce devoir de vérité concerne aussi bien les problèmes matériels entravant le fonctionnement des armées que les conclusions d'études commandées par le chef de l'État. Les chefs militaires africains ont trop souvent tendance à laisser croire aux autorités civiles que tout va bien dans le meilleur des mondes militaires, pour préserver leurs postes et bien entendu les avantages qui y sont liés. Est un mauvais conseiller le chef militaire qui veut toujours plaire au prince en évitant les questions qui peuvent déranger sa quiétude.

### **Des raisons d'espérer...**

« Vous devez instaurer rapidement la discipline, le respect de l'autorité et de la hiérarchie, l'éthique, le respect des droits de l'homme afin de crédibiliser l'institution militaire et la mettre résolument au service de la Nation, au service des populations (...). Il ne devrait pas y avoir une armée du Nord et une autre du Sud mais une vraie armée, homogène et professionnelle qui sera véritablement républicaine, respectueuse de tous les Ivoiriens et qui méritera en retour, le respect et la confiance de l'ensemble des Ivoiriens ». Ainsi s'exprimait déjà Alassane Ouattara en

juillet 2011, à l'occasion de la remise de la feuille de route aux armées. Toute feuille de route suppose une obligation de résultats dans un délai imparti.

\*  
\*\*

Compte tenu des progrès réalisés selon les observateurs, dans le retour à la normalité de fonctionnement de l'État ivoirien, notamment pour ce qui est de la gestion de l'ordre public, les militaires ont intérêt à jouer leur partition assez rapidement. Les nombreux défis financiers auxquels la Côte d'Ivoire doit faire face dans le cadre de sa reconstruction ne sauraient s'accommoder d'une armée à la traîne. Et comme la première mesure généralement prise par l'autorité politique consiste à changer la tête du commandement, il est urgent que les résultats attendus connaissent un début de réalisation.

L'intérêt des chancelleries engagées dans le soutien à la reconstruction du pays ne laisse aucune alternative au chef suprême des armées que de disposer au plus tôt d'une armée républicaine. Nul doute que les nécessaires décisions seront prises en ce début d'année 2012, au risque de décrédibiliser le *leadership* du régime en place depuis près d'un an.



# Rébellion touareg au Mali et sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel

Poussi Sawadogo | Docteur, enseignant-chercheur au sein de l'Université libre du Burkina (ULB), membre de la Fédération africaine des études stratégiques.

**D**epuis le mois de janvier, le Mali assiste impuissant à la reprise de la rébellion touareg au Nord du pays. Une à une, les villes tombent aux mains du Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) et des combattants islamistes d'*Ansar Dine*. La tâche de la rébellion a été facilitée par le coup d'État du 22 mars 2012 du capitaine Amadou Sanogo qui a renversé le président Amadou Toumani Touré. Dirigé par une junte désavouée par la communauté internationale et ostracisée par le Cedeao, le Mali retrouve le Moyen Âge de la gouvernance politique après 21 ans de régime démocratique exemplaire.

Conséquence collatérale de la chute du régime Kadhafi en Libye, la déstabilisation du Mali est la preuve que les pays africains, pris individuellement, n'ont pas les moyens de faire face à une menace d'ampleur. La question malienne a une dimension régionale touchant directement les pays voisins comme le Niger et le Burkina Faso. Un flux croissant de réfugiés arrive au Burkina Faso depuis le début de la rébellion. Avec la prise de grandes villes comme Kidal, Gao et Tombouctou ces derniers jours par la rébellion, de sérieuses menaces sécuritaires planent également sur les États voisins et même sur les autres de la sous-région ouest-africaine et du Sahel. Les dispositions sécuritaires prises par l'Onuci à la frontière ivoirienne traduisent cette inquiétude. La nature de la rébellion mélangée à une dose d'extrémisme prépare un terreau propice à l'action d'AQMI sur un espace dont il avait déjà un contrôle sérieux.

## Les devoirs de la Cedeao et de la communauté internationale

Cette évolution de la rébellion aura pour conséquence la multiplication du nombre de réfugiés et la fragilisation des États voisins déjà frappés par la crise alimentaire. Il faut s'attendre à d'importants mouvements de populations à l'intérieur de la région ouest-africaine mais aussi vers les autres régions de l'Afrique et du monde. Le monde peut-il assister, en toute indifférence au drame malien et Ouest-africain ? Les secours humanitaires ne suffiront pas à prendre en charge la situation.

Il faut une dynamique de réflexion et d'action stratégique pour soutenir les États africains à surmonter l'instabilité Ouest-africaine. Ce qui se passe au Mali risque de faire perdre aux Africains la foi en la démocratie. La solidarité internationale ne doit pas être concentrée sur l'humanitaire mais sur la gestion efficace de la crise et la restauration de la puissance publique en Afrique, garante d'une démocratie véritable.

Les États africains, déjà fragilisés par la pauvreté, ne sont pas en mesure d'assurer la sécurité des citoyens. L'Afrique de l'Ouest, après la crise ivoirienne, est en train de vivre une période difficile de son histoire. La responsabilité est certes d'abord celle des dirigeants de la région mais le concours des puissances extérieures constitue une partie de la solution à l'instabilité régionale. Pour négocier la paix avec les défenseurs de la création d'un État propre aux Touaregs, l'Azawad, il faut d'urgence rééquilibrer les rapports de force sur le terrain. Il importe d'encourager la médiation ouest-africaine pour l'instauration d'une transition apaisée au Mali et permettre une reprise en main de l'État avec des acteurs crédibles capables d'être soutenus par les initiatives régionales et internationales.

Le Mali offre une occasion de mise en marche de la force armée en attente de la Cedeao sous l'impulsion de l'Union africaine dans le cadre de ses brigades régionales. L'institution ouest-africaine devrait bénéficier du soutien sans réserve des puissances occidentales, notamment les trois pays *leaders* de la coalition anti-Kadhafi que sont la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis. Il s'agit d'un devoir de sécurité mondiale, d'une obligation de réparation d'un tort fait à l'Afrique en favorisant la dispersion des armes de l'armée de Kadhafi. Maintenant que la valeur qu'ils défendent, la démocratie, est en péril au Mali, un pays cité en exemple, l'appui conséquent des puissances du monde à rétablir la paix et la sécurité n'est pas seulement une nécessité morale mais une exigence de sécurité pour l'Afrique et le monde ainsi que pour la démocratie et les valeurs qu'elle incarne.

\*

\*\*

La condition d'un soutien extérieur à la gestion de la crise issue de la rébellion est liée au retour à une vie constitutionnelle normale. La junte doit donc accélérer le retour à l'ordre constitutionnel et permettre d'engager les discussions avec la rébellion. Sans interlocuteur, cette dernière conforte ses positions sur le terrain et devient un acteur majeur dans le processus de sortie de crise. Il revient aux démocraties de tous les continents de donner de la voix pour sauver l'idéal démocrate et préserver la paix et la sécurité.

# Djibouti, la voie de l'émergence ?

Christelle Bethencourt-Dumora

Doctorante en science politique, Paris Descartes (Paris V) et enseignante au Centre d'études diplomatiques et stratégiques (CEDS).

C'est notamment par la mer que Djibouti entend affirmer sa « voie ». Les liens qui unissent cet État-territoire au vaste espace maritime l'entourant ont émergé au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle ressuscitant des voies à sécuriser. La translation récente du centre de gravité stratégique vers le golfe d'Aden et vers l'Asie a insufflé à Djibouti une nécessaire redéfinition de ses priorités. Car c'est bien dans et par la mer que s'écrira son histoire. La piraterie, ses enjeux et sa souhaitable éradication ont repositionné ce territoire comme un acteur à venir dans de nombreux domaines. Fort de ces dynamiques émergentes, il s'agit d'occuper et d'affirmer une place convoitée.

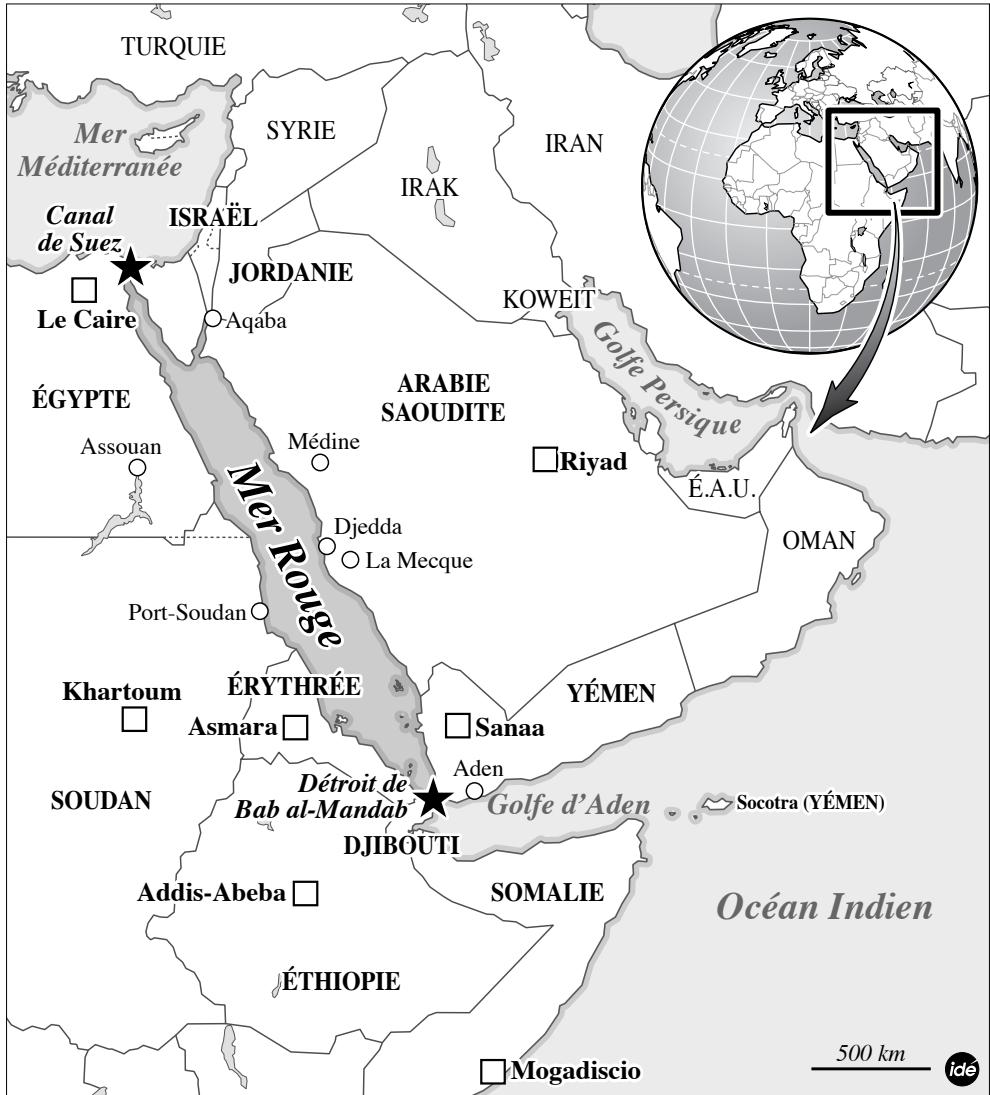
Un an avant les événements du 11 septembre 2001, les attentats au Yémen ont confronté le territoire au terrorisme et l'ont amené rapidement à repenser, notamment, sa politique sécuritaire maritime. L'essor du port de Djibouti a également incité les autorités à réajuster surveillance et moyens d'intervention maritimes ainsi que la protection des côtes.

La France, dès 2003, dans le cadre des accords de défense qui lient les deux pays, a apporté sa contribution à ce vaste chantier. Le sémaphore de Ras Bir est le premier à devenir opérationnel. Il permet à la force navale devenue la même année Marine nationale djiboutienne (MND) de contrôler le trafic maritime dans les eaux territoriales mais aussi dans le détroit du Bab-el-Mandeb. C'est pourquoi ce dispositif a été complété en 2007 par le sémaphore de Maskali puis en 2008 par celui de Moulouhé.

Djibouti bénéficie d'une position émergente dans la sous-région. D'une superficie équivalente à celle de quatre départements français, ce « territoire-État » est au débouché du Bab-el-Mandeb qui sépare la mer Rouge de l'océan Indien. Son territoire est limité au Nord par l'Érythrée, à l'Ouest et au Sud par l'Éthiopie, au Sud-Est par la Somalie et à l'Est par l'océan Indien, soit 515 km de frontières et 372 km de côtes. Djibouti partage avec le Yémen les côtes longeant le détroit de Bab-el-Mandeb. C'est une position stratégique d'importance du fait de sa proximité avec l'un des couloirs de navigation les plus fréquentés : 12 % du trafic maritime et 30 % du pétrole brut mondial y transitent.

Depuis 2001, l'essor et la croissance économique de Djibouti ont amené les autorités à signer avec *Dubai Ports World (DP World)* une concession de vingt ans pour la gestion du port, qui s'est parallèlement développée grâce aux financements du Japon présent sur le territoire depuis plus de trois décennies ; l'objectif

étant de fournir un appui satisfaisant, sûr et efficace, et de promouvoir les capacités et les ressources portuaires tant au niveau régional qu'international. Ces nouveaux partenariats ont été le tremplin indispensable pour ouvrir l'économie vers d'autres aires géographiques et faire du territoire une plaque tournante commerciale de premier plan. Ils s'articulent aussi, aujourd'hui, sur la protection du site portuaire de Doraleh, terminal pétrolier de premier plan.



Soutenu par les États-Unis qui ont implanté en 2003 leur base au camp Lemonnier, mais également par la France depuis 1977, Djibouti s'est affirmé cette dernière décennie, au regard des menaces terrestres et maritimes, comme une place et un port stratégiques à sécuriser. Le choix du port de Djibouti au XX<sup>e</sup> siècle, en lieu et place de celui d'Obock, présentait un intérêt maritime grandissant. Situé en eaux profondes, son port est une escale nécessaire pour les bâtiments militaires comme ceux de commerce qui transitent vers l'Asie ou l'Europe.

Porte d'entrée d'un marché de près de 90 millions d'habitants, Djibouti revendique son statut de port militaire et commercial à dimension internationale. Il s'agit d'offrir à ses partenaires économiques, la Chine, le Japon, le Somaliland, le Yémen, la Tanzanie et l'Éthiopie, des garanties de sécurité mais également des accords bilatéraux et multilatéraux afin d'assurer leurs implantations sur le territoire.

### **Vers une plateforme de médiation et de concertation**

Djibouti a toujours occupé au sein des instances régionales de médiation et de concertation une place importante. La conférence d'Arta en août 2000 l'avait positionné comme un interlocuteur de premier plan, soucieux d'une stabilisation effective de la région et, notamment, de la situation en Somalie.

Le 29 octobre 2011, le président Ismaël Omar Guelleh a posé la première pierre du Centre de formation maritime à Doraleh. C'est une avancée notable pour le territoire djiboutien et la sous région. Ce projet s'inscrit dans les efforts pour lutter contre la piraterie et pour garantir la sécurité d'une voie vitale pour les partenaires économiques du pays. Ce centre a pour vocation de former une force de garde-côtes locaux en partenariat avec des pays tels que la Somalie, le Yémen et le Japon. C'est donc vers la voie de la mutualisation et de l'autonomisation des moyens que s'est engagé Djibouti depuis 2003. Engagement officialisé par la signature le 29 janvier 2009 du Code de conduite de Djibouti par plusieurs États de la région (l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, les Maldives, les Seychelles, la Somalie, le Yémen et la Tanzanie), pour la mise en place d'un mécanisme régional de lutte contre la piraterie.

Cette mutualisation des moyens mis en œuvre renforce aussi les liens avec le Japon dont la place à Djibouti s'est graduellement affirmée ces dernières années. La nomination à la tête de l'OMI (Office maritime international) de Koji Sekimizu dénote d'ailleurs la place qu'occupe le Pays du Soleil Levant dans les affaires maritimes. Le Centre régional de formation maritime, de documentation et d'entraînement est ainsi placé sous le patronat du Japon et de l'Union européenne. Ses missions seront de renforcer les administrations régionales en vue d'une action collective dans les missions à conduire, dans les ports et en mer, sur la base d'un dialogue permanent, vecteur de synergies.

L'objectif est, à terme, que les États mènent eux-mêmes ces actions de lutte contre la piraterie avec les moyens capacitaires et autonomes appropriés : missions de surveillance, de police et de sauvetage ordonnés séparément par chacun.

Ainsi, une configuration à quatre « voies » émerge, où chaque partenaire a un rôle important à tenir : l'UE finance les projets, le Japon met à disposition deux frégates *Gowind* \*, la Chine et l'Éthiopie soutiennent l'économie djiboutienne *via* l'injection d'investissements directs (IDE). Ce partenariat désormais multidécennal s'articule selon trois axes principaux : la sécurisation et la protection des corridors stratégiques ; la stabilisation de la Somalie ; et l'éradication de la piraterie.

#### \* LES FRÉGATES *GOWIND*

Navires polyvalents, ils sont dotés d'une plate-forme hélicoptère (et d'un hangar pour la *Gowind 200*) et peuvent embarquer, suivant les versions, des missiles *Aster* ou *Mica VL*, un canon de 57 ou 76 mm et des torpilles légères. Bâtiment aux lignes furtives, la corvette *Gowind* se veut également économique, son équipage ne dépassant pas 70 personnes pour le modèle le plus lourd.

La Somalie retient toute l'attention du gouvernement djiboutien : l'envoi d'un contingent sur le théâtre somalien marque ainsi la volonté djiboutienne d'amplifier sa fonction régionale émergente par une implication militaire qui lui faisait défaut jusque-là.

Le tournant amorcé par cette décision projette le pays vers des dynamiques « nouvelles » non sans conséquences.

### **Un acteur local d'une coopération régionale élargie**

Ces dernières semaines les actes de piraterie ou de vols à main armée sont en baisse dans la zone, mais 8 navires et 200 personnes étaient détenus en otages fin décembre 2011. Le golfe d'Aden ne semble pas pour autant être sécurisé. La lutte contre la piraterie dans les eaux de l'océan Indien et en mer Rouge fait pourtant l'objet d'une coopération régionale et internationale récente. Les pays de l'océan Indien et de l'Union européenne (UE) ont ainsi adopté en octobre 2010 à l'île Maurice une « stratégie régionale » pour améliorer la lutte contre la piraterie.

L'UE et différents États-membres fournissent un financement par le truchement de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) en vue de la création d'un programme de renforcement des capacités, conçu pour permettre aux États-membres de poursuivre et incarcérer plus facilement les pirates. Ce programme de l'ONUDC a, jusqu'à présent, bénéficié d'une aide d'environ 4 millions de dollars américains à laquelle l'UE a contribué à hauteur de 780 000 euros.

Les priorités du programme sont les suivantes : prisons (formation, soutien à la gestion, augmentation des places disponibles) ; système judiciaire (formation,

équipement, procureurs) ; police (enquêteurs, formation, équipement) ; garde-côtes (équipement, formation et assistance technique liée à la visite d'installations navales de l'UE et de pays tiers).

Cette stratégie régionale de lutte contre la piraterie consiste aussi à mettre en place un plan d'action à terre, en Somalie, pour combattre les causes de la piraterie et encourager les pays de la région à tenter des poursuites contre les pirates arrêtés dans la zone avec l'appui financier et technique de la communauté internationale. Il a été établi également de renforcer la capacité des pays concernés par ce fléau à sécuriser leurs zones maritimes. Ainsi, la rencontre des pays riverains de la mer Rouge à Djibouti en février 2010 a-t-elle permis aux participants de renforcer leur arsenal judiciaire et de discuter des moyens pour mettre en application le Code de conduite de Djibouti adopté un an auparavant.

Le gouvernement somalien a également décidé de s'attaquer au problème de la sécurisation de l'espace maritime. Le projet d'un centre de formation destiné aux gardes-côtes des pays de la région a été lancé. La construction à Djibouti d'un Centre de formation de gardes-côtes fait partie des solutions déployées par l'UE pour endiguer la piraterie. Elle finance déjà, à hauteur de 1,5 million d'euros par an, des sessions de formation dispensées par des instructeurs français.

Avec la recrudescence des actes de pirateries, au large de la Somalie et dans le golfe d'Aden, la position géostratégique de Djibouti n'a cessé de se confirmer. Djibouti abrite déjà les bases navales des flottes françaises et européennes, américaines et japonaises qui luttent contre la piraterie maritime. Selon le ministère djiboutien des Transports, plus de 300 navires de guerre des forces coalisées utilisent les infrastructures portuaires et aéroportuaires de Djibouti pour opérer dans la région. Les spécialistes de la gestion de crise de l'Union européenne étudient actuellement une nouvelle action dans le golfe d'Aden et l'océan Indien, visant à doter ou renforcer l'action des États riverains (Djibouti, Yémen, Kenya, Somalie) en matière de surveillance maritime et notamment de lutte antipiraterie. Cette action s'inscrit dans le cadre de la politique de défense commune pour compléter l'opération *EUNavfor Atalante* de lutte antipiraterie, lancée en décembre 2008, et la mission *EUTM* de formation des forces armées somaliennes, lancée il y a quelques mois.

En outre, le « Code de Djibouti », adopté en janvier 2009, prévoit la mise en réseau de trois centres de formation et de coordination (Mombasa, Dar es Salam et Sanaa) de la lutte contre la piraterie. Le Yémen contribue également à la consolidation des dispositions du code de conduite.

Il s'agit pour les pays signataires d'œuvrer à une plus grande concertation dans la prise de décision ; actions qui doivent aussi résulter d'une mutualisation des informations.

Il s'agit d'appeler les États à prendre les mesures appropriées dans leur législation nationale pour faciliter l'arrestation et les poursuites judiciaires contre ceux suspectés d'actes de piraterie, qui jouent délibérément avec les failles des systèmes juridiques des pays environnants. Le sort des pirates, capturés au large de la Somalie par des navires de guerre étrangers, constitue une des pierres d'achoppement de la lutte régionale et internationale. Il faut désormais dépasser le problème de la poursuite automatique des pirates dans les eaux territoriales des États signataires, poursuite qui ne peut être effectuée sans l'autorisation de l'État concerné pour pénétrer dans ses eaux territoriales, ce que savent bien les pirates.

\*

\*\*

Djibouti devient donc un acteur sous régional à part entière dans la lutte contre la piraterie. Les coopérations menées par les États de la région au plan militaire et au plan judiciaire dans leur lutte contre la piraterie sont indispensables. Au-delà des moyens colossaux engagés essentiellement par les États occidentaux, des avancées économiques locales constitueront probablement des éléments de réponse au phénomène : le projet de la construction d'une usine de désalinisation à Djibouti, opérationnelle en 2014, en est un. Il permettra au territoire djiboutien de renforcer une autonomie en ressources essentielles et confortera une situation émergente dans la Corne de l'Afrique, dont bénéficiera la Somalie.

J'adresse tous mes remerciements au colonel Abdourahman Aden Cher  
pour son accueil à l'Escale Marine (Djibouti le 29 octobre 2011).



# Pluralité ethnique, source de conflits en Afrique subsaharienne

Kassawa Kolemagah | Lieutenant-colonel de l'Armée de terre, stagiaire de l'École de Guerre, promotion « Maréchal Juin ».

**S**i nous recherchons dans l'histoire l'origine du terme « ethnique », nous constatons que son usage est variable. Chez les Grecs, le terme *ethnos* renvoie à l'idée de populations « inorganisées ou secondaires ». Pour les Latins, le terme *ethnicus* désigne les païens. Les théories de classification raciale au XIX<sup>e</sup> siècle vont imposer le terme pour distinguer les peuples civilisés des populations dites primitives. Il y aurait ainsi des peuples civilisés, qui seraient des nations et des peuples non civilisés, qui seraient des ethnies. La question ethnique s'impose incontestablement comme un des grands débats politiques et scientifiques de l'époque. Ses connotations initiales en sociologie et en science politique ont imprégné les recherches que le concept d'ethnicité articule aujourd'hui entre domination et antagonisme.

Problème purement artificiel, il reste la conséquence lointaine du partage colonial de l'Afrique, exacerbé ici et là par des puissances colonisatrices pour sauvegarder leurs intérêts. Il sera plus tard politiquement instrumentalisé par une élite locale qui va privilégier l'intérêt personnel à l'intérêt commun. De ce fait, l'ethnie qui est un cadre de reconnaissance de soi, de ses origines, de la culture du groupe social auquel on appartient, de son histoire économique et politique est devenue la source des rivalités et des conflits qui minent aujourd'hui l'Afrique subsaharienne.

## La réalité du fait « ethnique »

La problématique ethnique n'est pas un phénomène nouveau. Elle a existé en Afrique avant même l'arrivée du colonisateur. Les États anciens, y compris les théocraties islamiques soudaniennes (empires du Mali, du Songhay, du Kanem-Bornou, etc.), du Moyen Âge africain avaient d'autant moins l'obsession de la mono-identification que celle-ci ne se justifiait par aucune contrainte politique, administrative ou économique. C'est en effet naturellement à l'Afrique subsaharienne que l'on pense instinctivement, et sur le mode négatif le plus souvent, quand on évoque cette question. Il est vrai que l'ethnicité, c'est-à-dire la conscience

d'appartenir à un groupe humain différent des autres et de le revendiquer, y imprègne profondément les imaginaires et les comportements, en même temps qu'elle y participe puissamment de l'organisation sociale et politique. Loin d'être un principe interprétatif absolu, l'ethnicité est plutôt un mode d'action collective parmi tant d'autres et qui se décline selon des codes et des procédures spécifiques.

Les États africains, tels qu'ils sont vus aujourd'hui sur une carte du continent, procèdent de la conférence de Berlin (1884-1885) où il fut question de partager l'Afrique (comme un gâteau) entre les grandes puissances coloniales d'alors, en l'occurrence la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, le Portugal, l'Espagne et la Belgique sans vraiment tenir compte des emplacements géographiques ethniques ni des affinités culturelles et linguistiques des peuples. Aussi, assiste-t-on à un mixage de peuples divers, artificiellement cantonnés sur un même territoire alors que les mêmes peuvent également se retrouver à l'extérieur des frontières, se distinguant seulement par la nationalité.

Au lendemain des indépendances, les pays colonisateurs préféraient voir les États africains sous leur forme morcelée pour préserver comme jadis leurs intérêts économiques. Pour contourner ce problème de l'héritage colonial des frontières et sous l'impulsion du charismatique Kwame N'Krumah du Ghana, les dirigeants africains ont prôné sans succès l'unité africaine à l'image des États-Unis d'Afrique. Ces pays sont en fait restés dans une logique de clivages ethniques souvent exacerbés par une situation économique très difficile. Ainsi, beaucoup de pays africains, malgré l'établissement récent de la démocratie, sont profondément secoués par des affrontements ethniques et religieux (c'est le cas au Nigéria). Au Congo-Brazzaville, au Tchad, en Guinée et au Togo ou ailleurs en Afrique, le concept de Nordistes-Sudistes marque le vocabulaire national. Les Nordistes ont pourtant autant besoin des Sudistes que ceux-ci ont besoin d'eux pour la simple raison qu'ils sont condamnés à évoluer dans un même État et à se partager un destin commun.

### **L'instrumentalisation de l'ethnicité par les politiciens**

Le second aspect, qui mérite d'être souligné, nous montre le caractère paradoxal de l'influence de l'ethnie sur le champ politique africain. Aujourd'hui, dans plusieurs pays africains, les politiciens sont arrivés à instrumentaliser systématiquement cette logique ethnique pour des fins souvent personnelles. C'est une pratique qui n'a sa place que dans un contexte d'absence de solidarité constituée par le rejet du sentiment et de la volonté de vivre ensemble, de se reconnaître et de s'accepter. L'ethnie dans ces conditions fait émerger la conscience de différenciation d'un groupe de population face à un autre, donnant ainsi la possibilité à l'homme politique de développer un discours de diabolisation des autres ethnies, qu'il présente comme responsables de la situation dont sont victimes les membres de son ethnie. Un fait se dégage dans plusieurs pays africains où une ethnie ou groupes d'ethnies, sous l'impulsion d'hommes politiques parfois animés d'esprit

revanchard manifestent, bien que n'étant pas aux commandes, un sentiment d'hostilité vis-à-vis des membres d'une autre ethnie. Cette instrumentalisation politicienne contribue à entretenir en permanence un climat conflictuel entre les ethnies antagonistes, chacune luttant pour ses propres intérêts. C'est le cas au Congo-Brazzaville et au Togo avec l'antagonisme Nord-Sud.

Sur le plan électoral, de telles situations ont pour conséquence le refus systématique de reconnaître par le vote, les capacités, les qualités et même les mérites d'un ressortissant d'une ethnie autre que la sienne. C'est le cas au Togo et aussi ailleurs où, après chaque élection, on assiste à de violentes manifestations organisées par le parti perdant pour protester contre les résultats.

Dans beaucoup de pays de l'Afrique subsaharienne, le rejet systématique de l'individu appartenant à une autre ethnie, fait que l'élection, institution fondamentale de la démocratie, perd toute sa signification. Aussi, convient-il de reconnaître que les termes « majorité » et « minorité » ne contiennent pas les mêmes valeurs qu'ils ont dans les démocraties occidentales. Si la démocratie exige que la minorité se soumette à une majorité issue des urnes, le problème dans certains pays africains est que cette majorité n'est pas toujours d'essence nationale ; on y voit facilement une coloration ethnique. C'est le cas au Rwanda où les Hutus s'opposent aux Tutsis, en Côte-d'Ivoire où les peuples considérés comme autochtones (Bété et Baoulé) s'opposent aux Dioulas, en Centrafrique où Sara et Kaba, s'opposent aux Yakomas et Banziri, au Congo où Kongos s'opposent aux Mbochis.

## **L'ethnicité, source de divisions**

Aujourd'hui, le problème ethnique apparaît comme le véritable « poison » de l'Afrique. La timide démocratisation en cours depuis le début des années 1990 semble étroitement corrélée à la multiplication des revendications ethniques et parfois religieuses qui s'expriment de plus en plus fréquemment par la mobilisation de la rhétorique de l'« autochtonie » telle qu'elle se décline en Côte-d'Ivoire, au Cameroun, dans la région des Grands Lacs ou ailleurs, se traduisant ici et là par des conflits interethniques. Le tribalisme, l'*ethnicisme* et le régionalisme auxquels on pourrait ajouter dans une moindre mesure l'individualisme et l'égoïsme des cadres africains, sont des maux qui continuent de gangrener le continent. Partout en Afrique, et cela presque sans exception, les membres d'une ethnie qui se sent lésée, accusent, à tort ou à raison, les membres d'une autre ethnie qui se retrouve dans une position de décision d'être d'abord au service des membres de sa famille, de son ethnie ou de sa région avant de se considérer comme appartenant à la Nation.

Ainsi règne dans certains pays, une conception féodale et ethnique du pouvoir, celui-ci étant considéré par le dirigeant comme confié uniquement ou en grande partie par une ethnie particulière (la sienne). Aussi, privilégie-t-il les membres de son ethnie lorsqu'il s'agit de la répartition des ressources du pays. Les

investissements de l'État et un grand nombre de constructions d'infrastructures sont orientés vers sa région natale au détriment des autres, même si leur viabilité est mise en doute (c'est l'exemple de Yamoussoukro et de ses environs en Côte d'Ivoire, où les villageois baoulés ne trouvaient pas d'intérêt à abandonner leurs cases pour des somptueuses villas que feu Houphouët Boigny, lui-même baoulé et alors président, leur offrait). Cela est logiquement mal vu par les autres concitoyens d'où leur colère et leur rancœur qui se soldent parfois par des affrontements violents entre diverses ethnies. La vérité c'est que le risque des pratiques ethniques et régionalistes pèse sur la quasi-totalité des pays d'Afrique subsaharienne à cause de la pauvreté et du manque remarquable de moyens et de perspectives mais aussi à cause de l'esprit de solidarité spécifique au continent, qui fait que tout le monde a recours au mieux placé de sa famille, de son ethnie ou de sa région. À titre d'exemple, lorsqu'un Africain vit en Europe, n'est-ce pas toute la famille au sens élargi qui désire recourir à son aide parce qu'on pense qu'il est financièrement mieux loti ? C'est donc ce même sentiment qu'éprouvent les frères et sœurs d'une même ethnie envers un des « leurs » qui occupe une position de décision (donc favorable) dans le but de leur apporter des remèdes à tous leurs problèmes. Ce qui n'est en pratique pas du tout évident.

Dans la région des Grands Lacs, le cas du Congo (RDC) en fournit un exemple. Les belles formules de « libération nationale », de « démocratie », de « lutte contre la dictature » ont servi d'alibi à l'expulsion en masse de la majorité de la population de son territoire. Au Rwanda, le FPR tutsi a réussi, en peu de mois, à vider le territoire disputé des « ennemis » hutus et se l'approprié pour leur tribu. Ce qui apparaît alors comme un désir de revanche face à l'exil de masse subi sous le régime précédent.

Il est dès lors tentant d'incriminer la démocratie qui aurait libéré cette force du mal, longtemps refoulée ou contenue par les régimes de parti unique, qu'est l'ethnicité : est-elle adaptée à ces sociétés fortement segmentées et constamment exposées de ce fait, au danger de conflit ethnique ? Au Sénégal et au Burkina Faso, l'admirable « volonté de vivre ensemble », nourrie par une exceptionnelle vitalité religieuse, culturelle et sociologique, a trouvé dans le « cousinage à plaisanterie » et dans d'autres canaux subtils, la force nécessaire pour préserver la cohésion d'une Nation pluriethnique. Dans ces deux pays, la réussite de la gestion de la différence ethnique est restée longtemps exemplaire et édifiante par sa capacité d'épargner le choc intercommunautaire. Mais, contrairement au Burkina Faso, la « leçon casamançaise » vient porter un coup dur à cette réussite sénégalaise car, au-delà de ses causes multiples, le conflit dans cette zone du Sud du Sénégal renferme une irréfutable dimension ethnique qui n'a jamais dit son nom.

Dans ces situations difficiles et conflictuelles, comment construire en Afrique une démocratie apaisée dans le contexte actuel de pluralité ethnique ? Pour répondre à cette préoccupation qui se trouve au centre de la recherche d'une paix durable en Afrique, il faut prendre en compte la typologie ethnique des pays d'Afrique au Sud

du Sahara qui se déclinent en deux grands groupes : les pays à ethnie majoritaire (Rwanda et Burundi, essentiellement) et ceux composites où aucune ethnie ne représente la majorité absolue de la population (Sénégal, Côte d'Ivoire, Cameroun, République démocratique du Congo, Congo, Centrafrique, etc.).

Contrairement à ce que beaucoup soutiennent, il semble clair que le morcellement de l'Afrique en plusieurs États sans égard pour des réalités ethniques et culturelles n'est pas la seule cause de cette situation tragique qui règne sur le continent. Ce n'est sûrement pas la remise en cause des frontières étatiques héritées du colonisateur (ce qui est d'ailleurs impensable voire impossible) qui permettra de résoudre le problème, parce qu'avant la colonisation, les rivalités et les conflits tribaux, ethniques et claniques préexistaient. La question n'est donc pas seulement dans les frontières séparant les populations d'une même ethnie ou englobant les populations d'ethnies différentes. Le vrai problème, c'est que, souvent, ces différentes ethnies n'arrivent pas à s'entendre et à cohabiter.

\*

\*\*

Le développement économique n'est possible que si l'ethnisme, le tribalisme et le régionalisme disparaissent sur l'échiquier national et laissent place à une harmonie entre communautés invitées à partager un destin commun. En outre, il devrait émerger un sentiment national et un patriotisme qui donnent une motivation suffisante à tout citoyen pour servir le bien commun. En Afrique, un accent particulier doit être mis sur l'Éducation nationale comme ce fut le cas en France avec Jules Ferry, alors ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, où l'œuvre éducative était centrée sur l'unicité territoriale malgré la pluralité communautaire (Breton, Auvergnat, Arabe, etc.). L'histoire d'un État n'est pas figée. Le contrat collectif est à renégocier en permanence. L'essentiel est de trouver les solutions qui permettent aux uns et aux autres de vivre ensemble, dans leurs différences et leurs complémentarités leurs destins communs.

# L'Otan et les puissances occidentales face aux enjeux stratégiques en Afrique orientale

Alexis Baconnet | Analyste politique, politologue et juriste de formation. Spécialiste des questions de défense, de géopolitique et de polémologie.

Les interventions de l'Otan et des puissances occidentales en Afrique orientale sont essentiellement focalisées aujourd'hui sur la Corne de l'Afrique. Il s'agit de lutter contre le terrorisme mais aussi contre la piraterie maritime afin de sécuriser les voies d'approvisionnements énergétiques, ces dernières ayant été identifiées au fil des concepts stratégiques successifs de l'Otan comme des enjeux de sécurité de premier ordre. Située à proximité de routes commerciales et pétrolières majeures, au carrefour du continent africain, de la péninsule Arabique et de l'océan Indien, la Corne de l'Afrique est un espace de première importance géopolitique.

En dehors de la lutte contre la piraterie, l'Otan apporte un soutien logistique à l'Union africaine, impliquée dans des missions en Somalie et au Soudan. Ainsi, de 2005 à 2007, elle a assuré une mission de transport aérien et de formation et conseil pour le compte de la mission de l'Union africaine au Soudan. Depuis 2007, elle fournit un transport aérien pour le compte de la mission de l'Union africaine en Somalie, l'*AMISOM*. Aussi importants que soient ces soutiens logistiques, ils apparaissent d'un second ordre face aux actions menées par l'Otan pour lutter contre la piraterie dans la Corne de l'Afrique.

Les interventions dans cet espace géographique sont rendues complexes par la guerre civile somalienne qui provoque un chaos sécuritaire et économique propice à l'entretien du phénomène de la piraterie. La plupart des attaques de pirates sont lancées depuis la côte Nord-Est de la Somalie, dans la région du Puntland. D'après la Chambre de commerce internationale, la majeure partie de ces attaques ont lieu au large des côtes Nord (détroit de Bab-el-Mandeb), Est et Sud de la Somalie, au large des côtes du Yémen dans le golfe d'Aden, au large des côtes du Sultanat d'Oman dans le golfe d'Oman, ainsi que dans la mer d'Arabie. Les pirates s'aventurent désormais à plus de 1 000 nautiques des côtes somaliennes (soit quasiment plus de 2 000 km). Certaines attaques sont désormais conduites près des côtes occidentales et méridionales de l'Inde et des Maldives, dans l'océan Indien, ainsi que près des côtes du Kenya, de la Tanzanie et du Mozambique. Pour l'année en cours concernant la Somalie, 63 incidents liés à la piraterie ont été

relevés et les pirates détiennent actuellement 12 bateaux et 178 otages. Le phénomène de la piraterie connaît par ailleurs un risque de ramifications potentielles avec le durcissement de la menace terroriste au Yémen (transit de combattants et émulation des méthodes de combat).

Parmi les opérations militaires ayant eu lieu ou étant en cours dans la Corne de l'Afrique, on en dénombre trois sous commandement de l'Otan. L'opération *Allied Provider* (octobre à décembre 2008) a eu pour mission d'escorter les navires du Programme alimentaire mondial. Cette opération a également effectué une escorte, en 2008, pour un navire transportant du matériel pour les troupes de la mission de l'Union africaine en Somalie. L'opération *Allied Protector* (mars à août 2009) a eu pour objectif de lutter contre la piraterie et d'améliorer la sécurité des routes commerciales maritimes régionales (surveillance des voies, protections des navires circulant, répression des attaques). L'opération *Ocean Shield*, débutée en août 2009, prend la suite des opérations précédentes mais selon un mandat élargi en proposant aux États de la région une aide au développement de leurs capacités nationales de lutte contre la piraterie.

Hors du cadre de l'Otan et sous commandement américain, l'opération *Enduring Freedom* a conduit à la mise sur pied de deux forces régionales qu'il est utile de mentionner en raison de la variété de leurs missions. Ainsi, la *Combined Joint Task Force – Horn of Africa* (créée en 2002) est une force multinationale terrestre conduite sous l'autorité du commandement stratégique Afrique des États-Unis (*AFRICOM*). Bien que lancée dans un cadre de riposte au terrorisme post-11 septembre, sa mission est désormais beaucoup plus vaste et plus vague. Il s'agit, en effet, de « renforcer les capacités des pays partenaires, de promouvoir la sécurité et la stabilité régionales, de dissuader les conflits et de protéger les intérêts des États-Unis et de la coalition ». L'aire de compétence opérationnelle inclut le Kenya, la Tanzanie, la Somalie, l'Éthiopie, l'Érythrée, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, Djibouti et les Seychelles. L'aire d'intérêt inclut le Yémen, l'île Maurice, Madagascar, le Mozambique, les Comores, le Tchad, l'Égypte, le Soudan, le Sud-Soudan, la Centrafrique et la République démocratique du Congo. Les *Combined Joint Task Force (CJTF) 150* et *152* (créées en 2002 et 2004) sont, quant à elles, des forces multinationales maritimes conduites sous l'autorité du commandement stratégique central des États-Unis (*CENTCOM*). La *CJTF 150* est chargée de conduire des opérations de sécurité maritime dans le golfe d'Aden, le golfe d'Oman, la mer d'Arabie, la mer Rouge et l'océan Indien. Elle agit comme un complément à la lutte contre le terrorisme et à la lutte contre l'utilisation de la mer (à des fins offensives et logistiques) par les extrémistes violents. La *CJTF 152* a une mission proche de celle de la *CJTF 150* mais pour le golfe Persique.

Hors du cadre de l'Otan et d'*Enduring Freedom*, on dénombre deux opérations. L'opération *Alcyon* (novembre 2007 à février 2008) de la France, qui a eu pour mission d'escorter les navires du Programme alimentaire mondial. Enfin, l'opération *Atalante* de l'Union européenne (débutée en 2008 et récemment

prolongée jusqu'en 2014) au sein de laquelle l'Espagne, l'Allemagne, la France, la Grèce et la Grande-Bretagne apportent une contribution opérationnelle permanente. Sa mission consiste à assurer la protection des navires du Programme alimentaire mondial et de l'*AMISOM*, à protéger les navires les plus vulnérables croisant dans la région, à dissuader et réprimer les actes de piraterie. La France, qui a pris pour 4 mois à compter d'avril 2012, le commandement de l'opération, dispose à cet effet d'une frégate et d'un avion de patrouille maritime, ainsi que des facilités logistiques du dispositif pré-positionné de Djibouti. Bien que membre de l'Otan, Paris n'a cependant pas participé aux opérations de l'Alliance en raison de l'importance de son implication dans l'opération européenne *Atalante*.

Parallèlement, des opérations spéciales ont actuellement lieu dans la région et en Somalie (déploiements ponctuels de forces spéciales, frappes aériennes ciblées au moyen de drones, soutien logistique) à l'initiative des États-Unis et de la Grande-Bretagne. Il s'agit tantôt de récupérer les otages de la piraterie, tantôt de détruire des objectifs proches d'*Al-Qaïda* et des *Shebabs* somaliens (groupe islamiste radical issu de l'Union des tribunaux islamiques). La *CIA* mène, par ailleurs, un programme de conseil, formation et entraînement au contre-terrorisme à destination des services de renseignement du gouvernement somalien. La France, outre les interventions ponctuelles de forces spéciales menées pour la libération des otages de la piraterie et l'arrestation des pirates a, quant à elle, assuré une mission officielle d'assistance au profit du gouvernement somalien (c'est dans ce cadre que l'agent de la DGSE, Denis Alex a été kidnappé par les *Shebabs* en 2009 ; il est actuellement toujours détenu). Elle participe également à la mission de formation militaire de l'Union européenne (*European Union Training Mission*, basée en Ouganda) à destination des soldats ougandais de l'*AMISOM* et des soldats du gouvernement somalien, et a fourni une aide logistique à l'armée kenyane contre les *Shebabs*. Enfin, des drones et des forces spéciales américaines sont engagés au Yémen aux côtés du gouvernement pour lutter contre l'insurrection dans le Sud du pays.

La Corne de l'Afrique en général, et la Somalie en particulier, par leurs potentialités à faire naître une sorte de « conurbation criminelle » doivent être surveillées et contrôlées. Par exemple, des armes libyennes semblent être en possession des *Shebabs* somaliens. Elles auraient peut-être été convoyées, *via* le Tchad, par *AQMI*, *Al-Qaïda au Maghreb islamique*. Par ailleurs, la diffusion et l'émulation de techniques de combat usant de gilets kamikazes et d'engins explosifs improvisés, des théâtres afghan et irakien, vers la Somalie, laisse à penser qu'il y a eu transit de formateurs étrangers. Enfin, les techniques terroristes utilisées relèvent d'une perfidie particulière (à l'image de ce que pratiquaient les Tigres tamouls à Sri Lanka), comme ce fut le cas avec l'assassinat du ministre somalien de l'Intérieur, en juin 2011, par sa propre nièce portant un gilet explosif. Il faut toutefois noter que les *Shebabs* somaliens sont actuellement mis en difficultés par les opérations des différents protagonistes du conflit (Union africaine, Kenya, Éthiopie, milices, clans). Le passage des effectifs de la mission de l'Union africaine en Somalie des



12 000 hommes actuels à 17 000, sur décision Conseil de sécurité des Nations unies en février 2012, pourrait renforcer cette tendance.

\*\*

La Corne de l'Afrique occupe une place importante sur l'échiquier géopolitique du XXI<sup>e</sup> siècle. Le monde multipolaire est en train de prendre forme. En Asie, la Chine marche vers la puissance, en Asie centrale, la Russie tente de reprendre ses marques, au Moyen-Orient, l'Iran est le seul pays ayant l'envergure d'une puissance dont il tente de prouver l'existence dans un bras de fer sur la question du nucléaire. Autant de puissances tutélaires régionales se mettant en place au gré de la tectonique du système international.

Dans cette dynamique, l'Amérique se repositionne différemment, notamment en direction de l'Afrique, sans doute pour anticiper les bouleversements de la multipolarité et pour devancer la re-cristallisation temporaire du système international. Or, le contrôle et le maintien de la stabilité de la Corne de l'Afrique permettent de sécuriser les routes énergétiques et commerciales. Elles permettent aussi de constituer une tête de pont vers le reste du continent, l'enjeu étant de mettre la main sur les ressources énergétiques et minérales de l'Afrique et d'y contrer l'influence montante de la Chine. Elles offrent également un point d'ancrage à proximité de l'Iran et un « mobile » géopolitique pour contrôler l'Ouest de l'océan Indien avant que la Chine n'ait développé sa marine pour la haute mer.

À la lumière des opérations actuelles, de l'enchâssement des intérêts stratégiques occidentaux en Afrique orientale et des bouleversements en cours du système international, il est de plus en plus difficile de distinguer clairement ce qui relève de l'intérêt des membres de l'Otan, de l'intérêt plus ou moins partagé des nations luttant ensemble contre le terrorisme dans le cadre d'*Enduring Freedom* et des intérêts strictement liés à la politique étrangère et aux desseins stratégiques américains. L'ampleur et l'hétérogénéité de l'actuelle globalisation stratégique conduisent cependant à se demander s'il s'agit bien du fruit nécessaire d'une communauté d'intérêts objectifs ou bien seulement du simple produit d'une représentation.

# Repenser la coopération militaire entre la France et l'Afrique <sup>(1)</sup>

Jacques Norlain

Général de brigade (2S), ancien officier des Troupes de Marine, ancien conseiller pour les questions de sécurité à la présidence de Côte d'Ivoire et à celle du Gabon.

La présence militaire française en Afrique a été conçue au début des indépendances pour rassurer les chefs des jeunes États africains et garantir une assistance à la construction de leurs armées. Il s'agissait aussi, pour la France, de conserver une influence, particulièrement dans le cadre de la guerre froide.

Au fur et à mesure des années, le dispositif a évolué en tenant compte de l'autonomie acquise progressivement par les armées africaines mais aussi de contraintes budgétaires. Cependant, ce qui caractérise principalement cette évolution, c'est le fait qu'elle a été conduite sur la base de préoccupations françaises sans que celles des États africains soient réellement prises en compte. Aujourd'hui, son volume et ses capacités ne sont plus à la hauteur du souci de voir ces éléments faciliter l'influence de la France ; influence qu'il ne faut pas considérer comme la résultante du jeu d'une puissance supérieure mais comme la manifestation de la préoccupation politique de cheminer ensemble vers des objectifs compatibles.

Parallèlement, en Afrique, des responsables politiques critiquent la France pour son action qualifiée de néocolonialiste ; ces accusations sont utilisées à des fins politiques soit pour jeter le discrédit sur les actions en cours, comme ce fut le cas en Côte d'Ivoire ou en Libye, soit pour chercher à limiter le rôle de la France et développer d'autres réseaux d'influence. Les Africains eux-mêmes ne sont pas dupes comme l'a écrit Patrice Nganang : « Comme il est naïf de remettre à ses pieds les chaînes du colon, pour entamer une fois de plus la bataille de l'indigène, bien que l'on soit né indépendant et ait grandi indépendant » <sup>(2)</sup>. Nombre de pays africains considèrent encore la France comme un recours, une nation dont la compréhension et l'appui sont importants ; cela lui confère des responsabilités particulières. La France ne doit pas oublier qu'elle a l'obligation de continuer à aider les pays africains à avancer dans la paix, vers leur avenir.

Cela suppose une réflexion approfondie et sans tabou sur ce qui se fait et ce qu'il faudrait faire pour mettre l'outil militaire, en Afrique, en plein accord avec les préoccupations politiques légitimes.

(1) Cet article reprend et prolonge un article, du même auteur, publié dans le n° 42 de la revue *Géopolitique Africaine* de février 2012.

(2) Cf. Patrice Nganang : *Mont Plaisant* ; Éditions Philippe Rey, 2011.

## Une Afrique qui se transforme rapidement

Ces dernières années l'Afrique s'est considérablement transformée et ces changements n'en sont encore qu'à leur début. Pour ceux qui ne voient la situation que de loin, et qui sont souvent portés vers les simplifications, tout paraît immobile, toujours les mêmes constantes : chefs d'État qui se maintiennent au pouvoir, querelles tribales, sous développement... Cet état d'esprit est malheureusement trop fréquent et pénalise l'image d'un continent qui a commencé sa marche en avant et dont les potentialités humaines et économiques le rendent indispensable au progrès du monde futur.

Toutes ces capacités prometteuses imposent aux autres États l'urgence de créer avec leurs homologues africains des partenariats de toute nature pour leur propre développement et pour celui, dans la meilleure harmonie possible, de l'ensemble du continent. Toutes les démarches dans ce sens sont visibles quotidiennement : la compétition pour les matières premières, la conquête des marchés, les terres cultivables, les cadres qualifiés... ; ce sont des constantes de la vie politique et commerciale. Les anciennes puissances coloniales qui bénéficiaient encore de privilèges voient ceux-ci entièrement contestés par d'autres, notamment les pays émergents.

La mutation économique rapide, et déstabilisante pour certaines sociétés traditionnelles, se déroule actuellement dans un continent qui n'a pas encore atteint partout sa cohésion politique ni l'équilibre entre la force nécessaire du pouvoir et la justice indispensable dans la gestion des citoyens. Ces inconvénients sont l'origine des conflits existants dont la solution est rendue compliquée par la difficulté pour les États concernés de les supprimer par eux-mêmes et par la complexité pour eux d'obtenir une aide extérieure en raison de l'imbrication des problèmes politiques ou économiques au niveau du continent ou à l'extérieur.

Cette situation crée des zones de forte insécurité humaine, pour reprendre le constat dressé par Poussi Sawadogo : « La plus grave insécurité qui menace le continent africain est celle du ventre, celle de la famine et celle de la précarité »<sup>(3)</sup>. Dans trop d'endroits les populations sont soumises à l'arbitraire et victimes d'exactions. Mais rien n'est possible en l'absence d'un État organisé, soucieux de ses obligations pour la satisfaction des besoins fondamentaux de chacun, respectueux de ses citoyens, garantissant l'exercice des droits individuels, la liberté d'entreprendre et la propriété individuelle.

L'Union africaine a bien pris conscience de son rôle dans l'évolution du continent vers la maturité politique et l'indépendance économique. Elle a créé dans ses statuts les structures indispensables

(3) Cf. « Le nouveau siècle africain : pour une autre sécurité », *Revue Défense Nationale* n° 746, janvier 2012.

à ces objectifs et s'appuie sur des organisations sous-régionales, qui ont une dynamique propre, depuis des années ; mais elle ne dispose pas encore des moyens suffisants pour satisfaire ses ambitions. Les organisations sous-régionales actuelles ne ressemblent en rien à l'intégration européenne, butant sur leur hétérogénéité et sur l'incapacité à s'abstraire des cadres formels de la souveraineté ou à concevoir des mutualisations ou des abandons de celle-ci.

L'Afrique se trouve en quelque sorte dans une situation transitoire dans laquelle ses efforts sont appuyés par les instances internationales et par certains pays dans le cadre d'accords particuliers. Elle est aussi mise à profit par certains chefs d'État, soucieux de prolonger des pratiques qui ne sont plus de mise, et par des intervenants extérieurs, politiques ou économiques, qui souhaiteraient pour en tirer bénéfice faire durer la situation actuelle. Les changements de ces dernières années apportent heureusement des perspectives d'espoir, la mondialisation et le développement des techniques de l'information modifient la perception des citoyens. Les élections promeuvent des chefs d'État plus expérimentés et plus ouverts sur les contraintes du monde moderne et tout cela devrait se traduire par une évolution positive des pratiques du pouvoir.

Dans ce contexte, l'Afrique a encore besoin d'aide mais d'une aide qui se préoccupe d'abord de la soutenir dans ses efforts sans exiger en retour des mesures ou des dispositions qui seraient contraires, ou inadaptées, au rythme des évolutions en cours. Le monde entier a besoin d'une Afrique stable et bien intégrée dans la mondialisation. L'Europe en particulier, a intérêt à avoir auprès d'elle un continent qui est son prolongement naturel et, au sein de l'Europe, la France joue un rôle particulier en raison de ses liens anciens avec le continent africain.

## **Que peut faire la France ?**

La France doit d'abord faire ses choix de politique africaine. La fin de la guerre froide, l'évolution des États africains, la disparition progressive des experts et spécialistes, les approches ambitieuses des pays émergents concurrents, les actions en profondeur des ONG, des groupes de pression ont amené des perturbations dans la définition de sa politique et dans la façon dont elle était ressentie par les Africains.

« Il y a un doute sur les intentions réelles de la France en Afrique », écrit Marcel Zadi Kessy <sup>(4)</sup> et cette opinion est couramment partagée.

(4) Cf. Marcel Zadi Kessy : *Renaissances africaines - Le continent noir décrypté par l'un des siens* ; Éditions des Îlots de résistance, 2010.

La politique africaine est, en France, un sujet tabou tant les relations sont marquées par un passé jugé différemment selon les uns ou les autres, un mélange d'idéologie et de pragmatisme difficile à décrypter tant les attitudes du moment viennent souvent perturber des rapports considérés comme stabilisés. Deux présidents de la République, l'un de gauche, l'autre de droite, ont changé de ministres de la Coopération ; leurs idées et la façon dont elles étaient exprimées, pour honorables qu'elles fussent, n'étaient pas compatibles avec la réalité et la nature des problèmes à prendre en compte.

La coopération militaire étant un outil important de cette politique africaine, il est nécessaire de repartir sur des bases plus claires en méditant la leçon de Hannah Arendt qui recommande d'apprendre la simplicité et désapprendre la simplification. Ces dernières années, la France a voulu prendre du recul et se démarquer d'une attitude interventionniste devenue déplacée. C'est sans aucun doute le bon chemin mais cette décision n'a pas pour autant supprimé les problèmes à résoudre. La France en est consciente et cherche à partager la nécessité pour elle, pour l'Europe et pour les Africains bien sûr, d'assurer à l'Afrique le niveau de sécurité indispensable à son développement. Les efforts pour entraîner l'Europe dans cette entreprise sont réels mais les succès en restent limités, « lorsque se pose la question du recours à la force, aucune cohésion européenne ne peut se dégager »<sup>(5)</sup>.

(5) Cf. Pierre Buhler : *La puissance au XXI<sup>e</sup> siècle* ; CNRS éditions, 2011.

Il y a là, aussi, une période de transition pendant laquelle la France va avoir à exercer des responsabilités particulières. Sans reprendre intégralement la formule de M<sup>me</sup> Albright : « En multilatéral quand nous pouvons, en unilatéral quand nous devons », il est sûr que la France doit conserver une capacité d'action suffisamment forte et suffisamment crédible pour aider à convaincre des partenaires de s'engager à ses côtés. Au moment de la réflexion sur un nouveau *Livre blanc*, il serait utile de déterminer les capacités nécessaires au maintien de la liberté de manœuvre, en solo ou avec une aide symbolique, en Afrique, et les privilégier sur d'autres capacités qui ne viendraient qu'en renforcement de celles de coalitions *ad hoc*.

Pour que la France puisse jouer son rôle en toute transparence et avec efficacité, il est indispensable qu'elle modifie la conception de ses actions à caractère militaire en Afrique et la mission du personnel engagé sur ce continent. Le système à mettre en place doit être assez souple pour pouvoir s'adapter en permanence.

## Une nouvelle façon de voir les choses

Les forces françaises basées en Afrique appartiennent à deux systèmes différents : elles relèvent de la Défense, pour celles dites de

présence, et des Affaires étrangères, pour celles consacrées à la Coopération. Il faut commencer par mettre un terme à cette distinction qui a été souvent à l'origine de confusions, de susceptibilités génératrices de ressentiments, d'incompréhensions auprès de nos partenaires africains et prendre la décision que toutes les forces stationnées en Afrique ont pour mission la coopération avec les armées africaines pour améliorer la sécurité des populations dans les pays concernés. La transformation des forces de présence en pôles de coopération est un bon signe mais dont toutes les conséquences n'ont pas été tirées puisque ces structures vont rester dans la dualité Armées-Coopération.

La coopération doit être au cœur des préoccupations opérationnelles, elle n'est pas la manifestation d'une solidarité amicale que l'on poursuit par habitude, à condition qu'elle ne coûte pas trop cher elle est d'abord la manifestation d'une volonté politique, elle est le témoignage de la solidarité de la France avec les nations africaines.

Cela suppose que chaque geste du personnel en séjour en Afrique, chaque attitude individuelle, chaque activité opérationnelle ou d'entraînement, se situe dans la préoccupation de cet objectif, d'où la nécessité de désigner, à Paris, une autorité qui serait l'interlocuteur privilégié, sinon unique, des responsables militaires africains et des ministères français concernés par l'action en Afrique. Il faut arrêter le défilé, en Afrique, de responsables sans expérience suffisante qui recherchent systématiquement des contacts avec des chefs d'État ou des ministres mais qui laissent derrière eux de l'incompréhension, soit par l'inconsistance de leur propos généraux, soit par le caractère déplacé de leurs propositions.

La définition de cette autorité est délicate compte tenu des actions opérationnelles d'envergure toujours possibles et de l'extrême susceptibilité de tous ceux qui sont attentifs de part et d'autre à leurs prérogatives. Tout devrait s'organiser autour du général directeur de la coopération de sécurité et de défense à condition de le choisir exclusivement parmi les experts de l'Afrique comme c'est le cas actuellement, hélas, après douze ans de divagations interarmées. L'organisation de l'indispensable coopération avec l'EMA, qui est chargé des activités à caractère opérationnel, et avec d'autres autorités concernées, aux Affaires étrangères par exemple, devrait s'assurer sans difficulté avec un peu d'agilité organisationnelle. « Il faut que les hauts dirigeants rompent fermement avec l'attitude fréquente sous toutes les latitudes qui consiste à poser par hypothèse qu'une personne haut placée n'a pas besoin d'apprentissage dans le domaine qui lui est confié » <sup>(6)</sup>.

Il ne s'agit pas de créer un état-major de plus mais d'adapter ce qui existe, de modifier des circuits de responsabilités, d'organiser

(6) Cf. Patrick Lagadec : *Du Risque majeur au mégachoc* ; Éditions Préventive, 2012.

des espaces de concertation et d'information. Il faut voir et concevoir cette structure comme un lieu d'action et de réflexion, sachant rechercher les compétences dont elle aura besoin dans les forces armées et en dehors. La solution des crises complexes ne s'accommode pas de structures fermées dans lesquelles chacun estime déterminer tous les savoirs qui peuvent lui être utiles.

Un tel système pour concevoir, gérer et diriger une coopération militaire rénovée ne peut être efficace que s'il peut s'appuyer sur du personnel faisant preuve des compétences adaptées.

### **Reconsidérer la qualification et la gestion du personnel**

Le volume du personnel familiarisé avec le continent africain s'est considérablement réduit ces dernières années. Cet état de fait est dû à deux raisons principales : d'une part, l'évolution des moyens stationnés en Afrique est allée dans le sens d'une baisse régulière, justifiée par l'évolution des systèmes africains ou des contraintes budgétaires ; d'autre part, les pratiques de banalisation du service en Afrique se sont traduites par une dispersion des expériences et leur disparition au hasard des mutations.

Les pratiques actuelles doivent être abandonnées au profit d'une politique nouvelle privilégiant l'utilisation des compétences existantes, la volonté de les entretenir et d'en créer de nouvelles. Trop souvent, la désignation du personnel militaire pour le service en Afrique donne raison à Milan Kundera qui soutient que « les Français n'ont pas besoin d'expérience. Les jugements, chez eux, précèdent l'expérience » (7). Il faut que les cadres et soldats servant en Afrique aient le temps de se familiariser avec les milieux, les sociétés, les traditions pour qu'ils apprennent à être respectueux des hommes et des cultures, qu'ils sachent analyser des situations, relativiser les apparences et acquérir un indispensable scepticisme. C'est redonner la priorité à une Arme qui a toujours eu vocation à servir en Afrique, c'est modifier le système actuel de séjours courts, choisi pour des raisons de gestion contre toute logique d'efficacité. Les économies n'en sont, d'ailleurs, pas, elles ne sont qu'une impasse sur le savoir ce qui représente un risque considérable pour les actions opérationnelles et une diminution importante des capacités d'influence.

Dans cette préoccupation, il est nécessaire que l'autorité chargée de la coopération militaire ait un droit de regard sur la formation, la gestion et les affectations, elle doit pouvoir conduire une politique de préparation du personnel aux responsabilités en Afrique, c'est tout un système de concertation à concevoir.

(7) Cf. Milan Kundera : *L'Ignorance* ; Gallimard, 2003.

\*

\*\*

Tout cela n'est qu'une ébauche et il serait indispensable, si cette opération est reconnue comme politiquement nécessaire, de conduire une étude approfondie avec pour objectif de définir un système adapté aux besoins définis, capable de s'adapter aux nécessités africaines du moment et aux évolutions prévisibles du continent. Ce système doit être mis à l'abri des contestations inévitables nées des revendications ou susceptibilités qu'il aura suscitées, comme de l'érosion possible en cas de fléchissement de la volonté politique ou de laxisme du personnel chargé de la mise en œuvre. « Les idées nouvelles sont comme les équilibristes qui marcheraient sur l'étroite crête d'une montagne, guettés par deux types de précipices : d'un côté, les lunatiques qui s'enthousiasment pour les idées nouvelles sans les comprendre, les déforment et font n'importe quoi ; de l'autre, les sceptiques qui réagissent avec violence »<sup>(8)</sup>.

(8) Cf. Jean Staune : *La Science en otage* ; Presses de La Renaissance, 2010.

La réflexion sur cette question, si elle est escamotée, peut condamner notre politique en Afrique. La période actuelle est propice aux risques et surprises de toute nature sans que l'on soit sûr d'avoir toujours les moyens et les capacités intellectuelles d'y faire face. Il est temps de voir si les remparts sont à la hauteur des menaces. La coopération militaire est bien partie prenante de ces remparts.



# Force africaine en attente (FAA)

Amandine Gnanguênon

| Chargée d'étude sur l'Afrique à l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (Irsem), dans le domaine « sécurités régionales comparées ».

**D**epuis la décision de l'Union africaine de créer en 2003 une « force africaine en attente », la FAA, à l'échelle du continent, de nombreux défis persistent. La constitution d'une force reposant sur cinq forces régionales en attente n'est pas sans poser des difficultés qui tiennent, d'une part à de nombreux défis sécuritaires hétérogènes et, d'autre part, à un modèle d'intégration régionale à deux niveaux : celui de l'Union africaine (UA) et celui des Communautés économiques régionales (CER).

Alors que la mise en configuration opérationnelle de la FAA est à mi-parcours, il est utile de se demander si elle est un outil adapté pour répondre aux enjeux sécuritaires africains ? En effet, de nombreuses questions se posent, notamment celles-ci : le modèle théorique de la FAA est-il réaliste compte tenu des obstacles politiques et opérationnels au sein des différentes communautés régionales ? Quelles leçons tirer des opérations de maintien de la paix mandatées par des organisations africaines ? Comment certains partenaires se positionnent-ils afin de soutenir le renforcement des capacités de la FAA ?

Au-delà des textes, des aspects techniques et institutionnels, il existe encore un flou sur la mise en application du projet politique de la FAA. Dans la mesure où l'UA peut faire appel soit aux CER – comme la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) – ou soit directement aux États, à l'image de la mission de l'UA en Somalie (Amisom), la FAA peut se caractériser de plusieurs manières. Se définissant comme la somme des cinq forces régionales, elle ne sera opérationnelle que lorsque ses cinq composantes le seront également en 2015. En outre, elle peut aussi être basée sur le modèle de forces déjà existantes, comme l'Amisom, une force encadrée par l'UA qui puise ses contingents dans chaque État.

D'un point de vue global, il semble que l'Union africaine, bien que supposée être *leader* dans la construction de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) n'ait pas les moyens de donner des orientations claires et d'effectuer des suivis dans les CER. Il risque donc d'y avoir un décalage entre le développement capacitaire de l'UA et des régions qui avancent en fixant leurs propres normes faute de pilotage. En fin de compte, les enjeux politiques constituent la toile de fond des dynamiques institutionnelles régionales et continentales.

La mise en place de la FAA est confrontée à un autre obstacle : les États africains ne disposent pas toujours des capacités logistiques, financières et humaines

suffisantes. Le déploiement d'une force dépend majoritairement des moyens mis à disposition par les principaux partenaires, en particulier l'Union européenne (UE), les États-Unis ou les Nations unies. L'avenir dira dans quelle mesure les États qui ont le plus de ressources choisiront d'être les moteurs politiques et financiers pour établir la FAA et impulser des politiques collectives.

En 2012, la tentative de mettre en place la FAA aura déjà eu certains effets positifs. Les États africains se retrouvent pleinement impliqués dans la concrétisation d'un projet qui a permis d'évaluer leurs capacités et leurs volontés politiques. Il est même possible de dire que le renforcement des capacités régionales a, dans certains cas, accéléré celui des capacités nationales. Comme le démontrent l'intervention de la Cédéao, de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) avec la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (Micopax) ou le déploiement de l'Amisom, la confrontation aux crises peut s'avérer structurante pour certains acteurs africains. L'avenir de la FAA dépendra donc de la manière dont les États parviendront à trouver un équilibre entre la gestion des crises et la défense de leurs intérêts.

La situation d'insécurité au Sahel rappelle qu'il ne faut pas séparer d'un côté la prévention des crises et de l'autre les capacités des États à mener de véritables politiques publiques distributives, dont l'absence est le meilleur terreau de la violence. Ainsi, est-il nécessaire de réfléchir sur la nécessité d'élargir, au-delà du militaire, le spectre des domaines d'action et de favoriser la préparation à des crises complexes, sans pour autant surcharger la FAA de doctrines inapplicables.

L'enjeu principal est finalement de faire de la FAA un outil flexible, capable de faire face aux crises. Au-delà des principes, la FAA se veut être un outil cohérent et capable de répondre à des menaces qui ne sont plus seulement militaires. La FAA ne sera donc pas l'unique réponse à tous les problèmes sécuritaires du continent après 2015. Elle reste un outil parmi d'autres et ne peut être déployée qu'à partir de cadres d'action souples.

# Combats touarègues

Hélène Bravin | Journaliste, auteur de *Kadhafi vie et mort d'un dictateur* (Bourin Éditeur, janvier 2012).

Si depuis fin juillet, Bamako a retrouvé un semblant de stabilité politique avec le retour de son président par intérim, Dioncounda Traoré, en revanche la situation sur le terrain s'est aggravée. Afin de faire face à une éventuelle intervention armée de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao), et des Occidentaux, les groupes terroristes du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (Mujao) et d'*Al-Qaïda* au Maghreb islamique (AQMI) ont redéployés ou renforcés leurs sites et leurs troupes. De son côté, *Enser Eddine* est entré dans le champ des négociations acceptant quelques concessions. Enfin, le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) profitant d'une relative accalmie, a restructuré son état-major. Il tente depuis de reconquérir quelques villes. Parallèlement, il espère convaincre les Touarègues de quitter les groupes terroristes *via* un projet politique. Cette stratégie n'a jusqu'à présent eu aucun écho auprès des Occidentaux dont il sollicite la participation.

Telle est la situation détaillée ci-après.

\*\*

Le 27 juillet, Bamako respirait à nouveau. Après deux mois de convalescence à Paris suite à une agression, le président par intérim, Dioncounda Traoré reprenait ses fonctions. Sa première initiative a été d'écarter au plus vite des sphères politiques Amadou Haya Sanogo (à l'origine du coup d'État du 22 mars 2012 contre Amadou Toumani Touré, ATT) qui assurait jusqu'alors l'intérim en son absence, en le nommant à la tête du Comité des Forces de défense et de sécurité du Mali. Bonne initiative ?

Si A.H. Sanogo est resté malgré tout très influent dans la capitale (ses hommes sont soupçonnés de commettre des exactions contre des proches d'ATT, des militaires, des hommes politiques, d'affaires et des journalistes), l'ex-putschiste s'applique en tous les cas de Kati (15 km de Bamako) d'où il est retranché, à reformer les troupes maliennes. Et il se prépare à superviser les opérations en cas d'intervention des États de la Cédéao.

En effet, en plus des 3 300 soldats \*, des Maliens doivent également participer à l'opération. Mais faut-il encore que cette intervention ait effectivement bien lieu et rapidement.

\* Aide africaine et internationale

Le Nigeria devrait envoyer entre 600 et 700 militaires ; le Niger, 500 hommes ; le reste du contingent proviendra des 13 autres nations membres de la Cédéao/ECOWAS.

Par ailleurs, la France et les États-Unis se sont, quant à eux, engagés à offrir leur soutien logistique et technique.

Si les États engagés sont quasiment sûrs d'obtenir le feu vert de l'Organisation des Nations unies, une zone d'ombre demeure : son temps d'application. Sur ce point, les opinions divergent. Certaines estiment que l'opération pourrait être effective sous les 24 h après l'accord de l'ONU, d'autres – les plus réalistes, si l'on tient compte de la réelle lenteur d'organisation des troupes africaines – pensent pouvoir former puis réunir l'ensemble des hommes, seulement d'ici quelques mois après le feu vert de l'ONU !

En tous les cas, l'annonce d'une intervention militaire sur le terrain et à mesure qu'elle se précisait, a eu un premier effet : la cessation des exactions envers la population par les groupes terroristes. Commencées dès le mois de mai, elles ont aujourd'hui cessées, après avoir connu un pic fin juillet et début août. Trois groupes sont à l'initiative de ces exactions : le Mujao dans la région de Gao et le groupe d'Abdelkrim Taleb, un Touareg malien, qui a intégré le groupe de *Enser Eddine* en ayant gardé un pied dans *AQMI*. Il joue en cela un rôle de tampon entre *Enser Eddine* et *AQMI*. Et enfin, le groupe *AQMI* dirigé par Abou Zeid (le second du coordinateur *AQMI* au Sahel) dans la Région de Tombouctou.

Dès le mois de mai, ces trois groupes ont commencé à sermonner et à fouetter la population locale en lui interdisant de jouer au football, de regarder la télévision ou de fumer. Fin juillet, la violence est montée d'un cran. Les trois groupes n'ont pas hésité à tuer. Leur objectif étant de forcer la population à se soumettre. Ainsi le 29 juillet, des membres du groupe Abdelkrim Taleb tuent par lapidation un couple non marié à Aguelhok (Nord-Est), une nouvelle zone de repli d'*AQMI* qui sert aussi de refuge au groupe de Taleb composé d'une quarantaine de personnes.

Quelques jours plus tard, les islamistes du Mujao amputent la main d'un voleur dans la localité d'Ansongo, au Sud de Gao, et trois autres personnes de la ville de Gao subissent le même sort, les premières amputations commises depuis quatre mois qu'ils occupent la région. Au mois d'août, des éléments *AQMI* fusillent un homme devant une assemblée des citoyens et fouettent des jeunes femmes en public. Ce sont là les dernières exactions que l'on a pu enregistrer au Mali depuis le mois d'août. Depuis, plus rien. Et pour cause ; trop affairés à s'organiser pour contrer une intervention armée, les groupes terroristes ont délaissé la population, à son grand soulagement !

## **Mujao : déploiement du groupe vers d'autres zones**

Le Mujao et *AQMI* se préparent en effet très activement à faire face à une opération militaire d'envergure, créant même la panique dans la population qui a commencé à fuir les sites et les refuges des groupes terroristes. Tout d'abord, le Mujao dirigé par Ahmed Ould Kheira d'origine mauritanienne et qui est secondé par deux arabes maliens de la région de Gao. Basé initialement à Gao, le groupe, dissident d'*AQMI* depuis novembre 2011 a créé, il y a quatre semaines environ, 5 nouvelles bases de repli à Tangara, Infefelen, Intorcha, Assarbo et Tamkoutat dans la Région de Gao. Encore aujourd'hui, il continue de mettre à l'abri ses armes lourdes dont des missiles.

## **Renforcement des réseaux de la drogue**

Le Mujao, par ailleurs, ne cesse de recruter. De nouveaux acteurs d'autres nationalités sont ainsi venus grossir ses rangs. Grâce à l'argent des *kidnappings* ou celui de la drogue, le Mujao recrute en effet massivement.

Aux recrues maliennes, mauritaniennes, nigériennes, sénégalaises et aussi quelques Touarègues, s'ajoutent désormais des membres du *Front Polisario*, des Égyptiens, des Tunisiens mais aussi quelques Pakistanais. Émergent de ce groupe, une réelle plus-value, celle des Égyptiens. Dans le trafic de drogue qui provient majoritairement du Maroc et dont le tracé empreinte tout d'abord le Niger, puis la Libye et le Tchad, les Égyptiens jouent en effet un rôle très important. Ce sont eux qui réceptionnent en Égypte, sa destination finale, cette drogue qui a été embarquée initialement par des Arabes maliens ou des Touarègues payés 15 000 euros par voyage par les barons arabes maliens. Et ce sont eux aussi qui sont chargés de regagner le Mali avec des voitures remplies des sacs d'euros et/ou de dollars ! Ce trafic de la drogue se fait avec autant de facilité que le Mujao et les barons sont encore aujourd'hui « couverts » par des agents des services de Bamako ou certains militaires, comme Sanogo. Les liens entre eux se sont d'ailleurs même renforcés au tout début de l'annonce de l'intervention occidentale. Les barons espéraient, en effet, vivement que l'ex-putschiste stoppe l'opération militaire, voire la ralentisse. Si le capitaine Sanogo les a suivis en déclarant son opposition à une intervention, il s'est depuis ravisé.

## **Mokhtar Belmoktar : nouvelle recrue du Mujao**

Autre bonne nouvelle pour le Mujao, il compte une nouvelle recrue et non des moindres, l'émir Mokhtar Belmoktar Louar dit « Le Borgne » un Algérien originaire d'Ouargla (Sud d'Algérie) issu du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC). Ce dernier, en désaccord avec son groupe, *AQMI*, a en effet décidé de rejoindre le Mujao. Origine de la discorde ? Une simple rivalité

d'hommes sur une nomination. En effet, après la mort, cet été, de Nabil Makhloufi (tué dans un accident de la route entre Tombouctou et Tighaghar), le coordinateur de la région Saharo-Sahélienne, l'émir principal d'*AQMI*, Abdelmalek Droukdel l'a remplacé, au début du mois d'octobre, par Yahia El-Hammam au grand dam de Belmoktar qui n'a manifestement pas eu sa préférence ! Aigri, revancharde, celui-ci a rejoint le groupe dissident d'*AQMI*. Aujourd'hui, il en est devenu le principal stratège. Grâce aussi à ses bonnes relations et son très bon carnet d'adresses, Mokhtar Belmoktar Louar a fait entrer dans le groupe les nouvelles recrues d'horizon plus lointain. Vis-à-vis d'*AQMI*, ses dissensions avec ses anciens camarades terroristes ne jouent pas contre lui. Loin sans faut, son rôle est même devenu essentiel ! Avec son fidèle ami, Omar Ould Hamaha, en cas de nécessité financière ou d'aide logistique, ils jouent tout deux les « passerelles » entre *AQMI* et le Mujao.

Pour rappel, il y a quelques années, grâce à Omar Ould Hamaha, un Malien d'origine arabe berabiche de la région de Tombouctou, cet émir GSPC, devenu par la suite *AQMI*, avait imposé *AQMI* dans la région de Tombouctou. Grâce à ce même Omar Ould Hamaha, Belmoktar Louar marie la fille de ce dernier et réussit à tisser des liens familiaux forts à Tombouctou. Il sera en cela imité par bon nombre d'émirs algériens qui sont arrivés peu à peu au Mali.

### ***AQMI* : renforcement des zones de repli**

De son côté, *AQMI* a renforcé ses zones de repli dans lesquelles il s'est déjà installé depuis plusieurs mois. Au-delà de la région de Tombouctou où résident les chefs ainsi que leurs familles et plus précisément de la zone stratégique de Thigharghar (75 km au Nord-Est de Tessalit, région de Kidal), le groupe djihadiste à solidifier ses autres bases à Tabankorte (25 km au Nord-Est de Aguelhok), Aguelhok, Tinadima (170 km au Sud-Ouest de Tessalit) et enfin à Intabdok. Des armes en quantité importante et des munitions ont ainsi été acheminées. Des recrutements ont par ailleurs été effectués aussi bien à l'intérieur du Mali auprès des populations locales avides d'argent facile qu'à l'extérieur du pays. À l'instar du Mujao, de nouvelles nationalités sont apparues dans ses rangs. Aux membres venus du Burkina Faso, d'Algérie, du Maroc, du Nigéria, de Gambie, de Libye et du Front Polisario, à cette liste, il faut, depuis cet été, ajouter des Pakistanais, des Égyptiens et des Tunisiens.

### ***Enser Eddine* : de plus en plus isolé par les Touaregs**

S'agissant de *Enser Eddine*, depuis l'annonce d'une intervention occidentale, le groupe n'a quant à lui pas bougé de ses positions. Il est toujours situé à Kidal. En revanche, il a enregistré des défections dans sa base touarègue. Si la crainte d'une intervention y est pour quelque chose, c'est surtout l'application de

la *charia* ordonnée par Yyad Ag Ghaly mais aussi le comportement de leur chef qui ont fait fuir certains Touarègues. Yyad Ag Ghaly n'a en effet toujours pas condamné la destruction des mausolées et les exactions commises contre la population qui devenues récurrentes et violentes ont effrayé les Touarègues. Ces Touarègues rebelles ont fini par rejoindre les rangs du MNLA.

Ces défections, tout comme l'effet d'annonce de l'intervention ont eu un effet immédiat sur le chef de *Enser Eddine*. Déjà en situation militaire incertaine – il craint qu'*AQMI* et le Mujao le boutent hors de Kidal comme cela s'est produit à Gao avec le MNLA –, Yyad Ag Ghaly a accepté une première négociation proposée par le Burkina Faso. Selon certaines sources, « Yyad Ag Ghaly ne s'attendait pas à cette proposition et même à ce que son groupe, perçu comme terroriste, soit reçu par le président Blaise Compaoré ». C'est donc non sans fierté que la délégation s'est rendue au Burkina Faso. La rencontre a toutefois été décevante. Représenté par Alhabas Ag Intalla, son porte-parole, *Enser Eddine* n'a aucunement dénoncé *AQMI* et renoncé au terrorisme, comme le demandait le président Compaoré.

Malgré cet échec, deux autres rencontres vont tout de même avoir lieu. La première, à Alger, en septembre (et non en octobre comme les autorités algériennes l'ont laissé croire), à la demande de l'Algérie qui a décidé de s'impliquer de plus en plus dans le dossier. Quatre émissaires de Ghaly, Alhabas Ag Intalla, Ahmada Ag Bibi et Mohamed Ag Aharib et le commandant Mahmoud Ag Elbachir ont rencontré des officiers algériens. Ces derniers quitteront la pièce bredouilles. La deuxième rencontre qui va se dérouler à Ouagadougou (Burkina Faso) à la mi-novembre entre les émissaires d'Alhabas Ag Intalla, Ahmada Ag Bibi et Mohamed Ag Aharib et Braïse Compaoré, sera, elle, prometteuse. Au sortir des négociations, le groupe *Enser Eddine* dénonce cette fois-ci le terrorisme. Autre avancée et non des moindres. Il renonce « à l'application de la *charia* sur toute l'étendue du territoire malien, sauf dans la région de Kidal (Nord-Est) où la *charia* sera appliquée en tenant compte de nos réalités », a déclaré Hamada Ag Bibi, l'un des membres d'une délégation de *Enser Eddine* présente à Ouagadougou. « Nous souhaitons seulement l'application de la *charia* dans les zones sous notre contrôle, c'est-à-dire dans la région de Kidal. Tout se fera avec pédagogie et nous allons détailler notre argumentation » lors de futures « négociations » avec les autorités maliennes de transition, a expliqué Mohamed Ag Aharib, porte-parole de la délégation.

*Enser Eddine* commencerait-il donc à se détacher d'*AQMI* ? Sent-il que sa base, qui ne veut pas appliquer la *charia* dans sa région, commence à s'effriter au vue des atroces exactions commises ? Tente-t-il de la reconquérir ? Si la déclaration est un premier petit pas, et peut être interprétée comme à un renoncement à une *charia* pure et dure, est-ce pour autant que Yyad ag Ghaly dénoncera l'application de la *charia* au-delà de sa région ? Osera-t-il par ailleurs se confronter à Abdelkrim Taleb, le lieutenant du nouveau coordinateur d'*AQMI*, qui fait partie de son état-major et qui, lui, applique la *charia* sans pédagogie au nom d'*AQMI* ? Par ailleurs, si *Enser Eddine* renonce au terrorisme, il n'a dans aucune déclaration rejeté ses

alliances militaires et logistiques avec *AQMI* et avec son représentant Abdelkrim Taleb qui fait toujours aujourd'hui parti de son état-major !

Pourquoi Yyad Ag Ghaly ne les dénonce-t-il pas ? En fait *AQMI* représente toujours, pour *Enser Eddine*, une sérieuse garantie de survie autant financière que militaire – *AQMI* a, en effet, aidé Ghaly à regagner son fief, Kidal, lors de la conquête du Nord. Et cela d'autant plus, que leurs frères Touarègues du MNLA se sont fait bouter hors de Gao par le Mujao et une partie de l'*AQMI*. Pas question donc pour eux de subir le même sort.

Par ailleurs, *Enser Eddine* craint une opération militaire qui ne ferait aucune distinction entre tous les groupes présents au Nord du Mali. « *AQMI* est composé de Musulmans, comme nous. Nous demander de combattre d'autres Musulmans, cela n'est pas dans notre éthique », a déclaré Mohamed Ag Aharib, le porte-parole de *Enser Eddine*, lors de la rencontre au Burkina Faso. M. Aharib voit en cette éventuelle intervention un plan « d'une coalition internationale contre les populations arabes et touarègues du Nord-Mali ». Il estime « que l'on ne peut s'en prendre à *AQMI* ou au Mujao sans toucher aux populations : comment feront-ils pour distinguer un terroriste d'un simple citoyen ? ». Il affirme qu'agir de la sorte reviendrait « à exterminer un peuple ».

Yyad Ag Ghaly joue donc la prudence et préfère miser sur la complexité de l'opération militaire, comment effectivement épargner la population ? Il mise également sur l'énorme et difficile question des otages et enfin, sur la lenteur de la mise sur pied de l'intervention.

## **Le MNLA : ménage au sein de l'état-major**

S'agissant enfin du MNLA, lequel a conquis le Nord du Mali mais sans le succès attendu (le mouvement a été rapidement chassé des villes conquises par *AQMI* et le Mujao), sa situation géographique depuis l'annonce de l'intervention n'a quasiment pas changé.

S'il n'est plus à Tessalit, le mouvement est resté, durant tout l'été et jusqu'au mois de novembre, retranché à Kidal, Tinzawattan, Ménaka, Anderbouken et Léré. Durant cette période très calme (aucun combat n'a été constaté), le mouvement en a profité pour restructurer son état-major. La chute de Gao y est pour beaucoup. Selon les membres du MNLA, si perte il y a eu, elle est due essentiellement à son état-major en proie à des rivalités et à une absence de stratégie. Accusé de « mollesse », celui-ci a dès lors été réorganisé.

Résultat : Mohamed Najim, le vétéran des années 1990 de la lutte touarègue et qui durant la révolte 2011 en Libye a déserté les rangs pour rejoindre le Mali avec tout de même 100 hommes et beaucoup d'armes, a été remplacé par les colonels Haymar Ag Al Hosseini et Machkanani Ag Balla. M. Najim s'occupe



dorénavant de la coordination des équipes stratégiques, un poste symbolique. Durant cet été et jusqu'à septembre, le MNLA a par ailleurs mis au profit l'accalmie sur le terrain pour mettre en place une stratégie afin d'extraire les Touarègues des groupes terroristes. À l'appui, un projet politique « ne remettant pas en cause l'unité du Mali », selon une source, couplée à « une aide économique et une « sensibilisation », un projet auquel le MNLA voudrait associer les Occidentaux. Un projet difficile car les frères touarègues sont plus sensibles aux sirènes de l'argent venant des trafics des groupes terroristes. Si des rencontres informelles ont bien eu lieu avec des représentants de certains pays et se poursuivent, elles n'ont encore donné aucun résultat.

### **Nouvelles attaques du MNLA contre les terroristes**

Fort en tous les cas de la restructuration de son état-major, le MNLA a lancé depuis mi-novembre de nouvelles opérations pour reconquérir les villes aux mains d'*AQMI* et du Mujao. « Et là, nous attendons au tournant l'appui de l'Occident », déclare une source qui confirme que le mouvement manque de munitions et d'équipements depuis la conquête du Nord. « Nous savons que les Occidentaux souhaitent au fond une implication des touarègues dans la lutte contre les groupes terroristes », explique cette source « mais encore faut-il que l'on nous en donne les moyens ! ».

Depuis quelques jours les troupes du MNLA progressent vers les sites occupés par le Mujao et l'émir Mokhtar Belmokhtar Louar dit « Le Borgne ». Un premier accrochage a déjà lieu le 12 novembre à 40 km de Ménaka. Le MNLA avançait vers Gao et a rencontré un groupe du Mujao parti en éclaireurs. 20 combattants du Mujao ont été fait prisonniers – principalement des recrues étrangères – puis ont été relâchés. Le groupe au passage a pu récupérer des 4x4 et des armes.

Depuis, les troupes avancent toujours vers les bases des groupes terroristes qui sont dans les villes. De sérieux accrochages ont eu lieu le 16 novembre aux alentours d'Asango. Des voitures ont été incendiées côté MNLA et Mujao. On compte 19 morts et entre 70 et 80 blessés parmi les terroristes ; 5 blessés parmi les Touarègues. Le 17, rebelote. Cette fois-ci l'affrontement a lieu entre un groupe d'*AQMI* en provenance de Tombouctou et qui se dirigeait vers Léré pour y déloger le MNLA. On pense à de nouveaux affrontements violents dans les prochains jours entre les Touarègues et les groupes terroristes. Aux dernières nouvelles, le MNLA aurait été chassé de Ménaka.

Depuis le début des opérations, le mouvement attend toujours l'aide occidentale. Dans ses nouveaux combats, Le MNLA espère aussi que ses frères Touarègues de *Enser Eddine* vont réagir et le rejoindre. Et pourquoi pas, une fusion entre les deux groupes.

\*

\*\*

Ce déplacement des troupes du MNLA en direction des groupes terroristes va indéniablement compliquer une intervention – si elle devait être ciblée – de la Cédéao. Autre élément handicapant : le problème des populations. Bien que la grande majorité des populations du Nord Mali ait fui depuis longtemps son pays, il reste encore des familles maliennes. La Communauté internationale doit les prendre en considération lors de son intervention. Et régler ce problème. Enfin, encore aujourd’hui, le problème des otages reste entier. Six Français sont notamment encore retenus par les terroristes d’*AQMI* quelque part au Nord du Mali. Autant d’éléments qui risquent de retarder l’intervention.

# La paradiplomatie dans le projet marocain d'autonomie pour le Sahara occidental

Brahim Saïdy | Professeur à l'Université d'Ottawa au Programme « Études de conflits et droits humains », titulaire d'un *PhD* en relations internationales de l'Université de Québec et ancien chercheur invité au Collège de défense de l'Otan (Rome).

Le 11 avril 2007, le Maroc a présenté au Secrétaire général de l'ONU une « initiative pour la négociation d'un statut d'autonomie de la région du Sahara occidental » visant à trouver une solution négociée à la situation conflictuelle qui règne depuis plus de 36 ans entre l'État marocain et le Front Polisario \*, qui revendique l'indépendance de ce territoire. Cette initiative, connue sous le nom de « Projet marocain d'autonomie » (PMA) confère, excepté dans les domaines régaliens, à la population de ce territoire des compétences élargies dans la gestion des affaires locales, ainsi que l'édification d'institutions propres, législatives, exécutives et judiciaires. Le Conseil de sécurité de l'ONU a accueilli favorablement cette initiative, en soulignant dans sa résolution 1754 (30 avril 2007), que celle-ci laissait entrevoir des « efforts sérieux et crédibles faits par le Maroc pour aller de l'avant vers un règlement » du conflit.

L'objectif de cet article n'est pas de revenir sur les enjeux géopolitiques et historiques de ce conflit mais plutôt de démontrer la pertinence d'inclure dans les plateformes de négociation et les accords de paix le principe de paradiplomatie dans la résolution des conflits *via* l'autonomie régionale.

En ce sens, le PMA dispose dans son point 15 que : « la responsabilité de l'État dans le domaine des relations extérieures sera exercée en consultation avec la région autonome du Sahara concernant les questions qui se rapportent directement aux attributions de cette région. La région autonome du Sahara peut, en concertation avec le gouvernement, établir des liens de coopération avec des régions étrangères en vue de développer le dialogue et la coopération inter-régionale ».

#### \* Front Polisario

Le Front Polisario est un mouvement indépendantiste sahraoui créé en 1973 pour obtenir l'indépendance du Sahara occidental. En février 1976, il a proclamé en exil la République arabe sahraouie démocratique (RASD), qui n'est pas reconnue par l'ONU.

Ces dispositions clarifient bien le fait que le PMA entend être fondé sur une possibilité du Sahara occidental d'établir des relations extérieures. Elles instaurent une paradiplomatie et la régionalisation des relations internationales ainsi qu'une dualité dans la politique étrangère marocaine entre deux ordres de gouvernements : le pouvoir central et le pouvoir régional. Cependant, l'expression employée dans le PMA est bien celle de relations extérieures et non pas de politique étrangère, cette dernière étant généralement réservée aux politiques des entités souveraines, il s'agit donc avant tout d'une activité internationale de la région du Sahara touchant le développement économique et culturel de cette région dans le cadre de contacts avec des régions étrangères.

### **Qu'est-ce que la « paradiplomatie » ?**

Le concept de « paradiplomatie » est aujourd'hui largement adopté par les théories portant sur la politique étrangère afin de désigner l'activité internationale menée par les régions ou entités subalternes. La paradiplomatie est composée ici par le préfixe « para » pour la distinguer du terme diplomatie, qui qualifie traditionnellement un instrument de politique étrangère et « l'art de faire avancer les intérêts nationaux » dans une logique d'interaction et de compétition entre États souverains.

Pour Inaki Aguirre, la paradiplomatie est un phénomène récent lié au débat politique sur les ajustements et les évolutions du fédéralisme au cours des années 1970-1980. Panayotis Soldatos la décrit de son côté comme étant une tentative visant à imiter la vraie diplomatie, la seule exercée par les États souverains. Elle ne vise pas à attaquer ou à empiéter la souveraineté dominante, car son champ d'action se limite aux questions de « politique basse » et non pas à celles de « haute politique ». En ce sens, Stéphane Paquin estime que « la paradiplomatie représente un phénomène de faible intensité ou une politique étrangère de second ordre » (Cf. son article sur actions extérieures des entités subétatiques). Il précise que cela ne doit pas, par contre, conduire à minimiser l'importance de ce phénomène, dont les acteurs ne cessent de gagner plus d'autonomie et d'exercer de plus en plus d'influence. Ce phénomène est devenu très visible dans le cas du Québec, de la Catalogne, du Pays Basque, des entités fédérées de Belgique, des *Länder* allemands, des régions au Mexique et au Brésil, ainsi que dans beaucoup d'autres États fédérés de par le monde.

### **L'approche centralisatrice du PMA**

Le rôle international reconnu par le point 15 à la Région du Sahara doit être aussi analysé à la lumière du point 14 du PMA, portant sur la notion de souveraineté. Le premier définit la nature du champ d'action de cette région, tandis que le second clarifie les limites de cette action. Un lien entre ces deux points s'impose pour établir une démarcation claire entre la paradiplomatie, comme

activité exercée par une entité subétatique, et la souveraineté renvoyant à la capacité d'un État à prendre des décisions de façon autonome.

Dans son point 14, le PMA dispose que : « l'État conservera la compétence exclusive sur :

- les attributs de souveraineté, notamment le drapeau, l'hymne national et la monnaie,
- les attributs liés aux compétences constitutionnelles et religieuses du Roi, Commandeur des croyants et garant de la liberté du culte et des libertés individuelles et collectives,
- la sécurité nationale, la défense extérieure et de l'intégrité territoriale,
- les relations extérieures,
- l'ordre juridictionnel du Royaume ».

Les dispositions de ce point signifient que l'action internationale de la région autonome du Sahara ne doit absolument pas remettre en cause les missions régaliennes ou exclusives mentionnées. En droit international, un État souverain possède quatre droits fondamentaux indivisibles : le droit de déclarer la guerre, le *jus belli* ; le droit d'envoyer et de recevoir des missions diplomatiques, le *jus legationis* ; le droit d'avoir accès aux instances juridiques internationales, l'*ester en justice* et, enfin, le droit de conclure des traités internationaux, le *jus tractatum*. Or, la souveraineté constitue un principe fondateur du droit international et un attribut essentiel de l'État souverain. Elle est source de plusieurs principes fondamentaux, à savoir l'indépendance, l'intégrité territoriale, l'inviolabilité des frontières, l'égalité, l'immunité de juridiction et la reconnaissance par la communauté internationale. Dans le cadre de la paradiplomatie, les entités subétatiques, en dépit de leur activité internationale, demeurent exclues du statut d'acteur à part entière dans le système international.

Dans cette perspective, les points 14 et 15 du PMA s'inscrivent dans un rapport de complémentarité afin de démontrer que la Région autonome du Sahara ne possède pas les qualités requises pour être considérée comme de véritable acteur international. La force et les ressources du pouvoir central à Rabat sont en dernière instance toujours largement supérieures à celle de cette entité territoriale. L'espoir donc de l'éventuelle paradiplomatie sahraouie de définir de nouveaux intérêts et d'établir de nouvelles capacités politiques dépendra avant tout de la bonne volonté des autorités centrales marocaines.

Le PMA est fondé sur une approche centralisatrice en matière du régionalisme et de relations internationales car il réaffirme que le monopole de ce domaine constitue un pouvoir minimal du gouvernement central à Rabat.

### Trois motivations pour une activité sous étatique

Le développement d'un rôle international par la Région du Sahara s'avère le résultat de trois éléments fondamentaux : le nationalisme sahraoui, l'effet de la mondialisation et l'expérience accumulée par le Front Polisario dans ce domaine.

La première motivation renvoie, en premier lieu, à la problématique de l'activisme sahraoui, qui cherche à présenter le conflit saharien comme une opposition entre deux nationalismes : le nationalisme marocain et le nationalisme sahraoui. Le premier est fondé sur le principe de la « marocanité », dont l'élément fondamental est le poids historique du Sahara dans le fonctionnement de l'État marocain depuis sa constitution au IX<sup>e</sup> siècle, en particulier le fait que plusieurs dynasties ayant pu gouverner le Maroc sont originaires du Sahara, incluant la dynastie Alaouite originaire de la région de Tafilalet. À cela s'ajoute, les liens d'allégeance [*Al Bay'a*] entre les tribus du Sahara et les Sultans du Maroc, qui constituent un lien juridique dans le droit islamique et témoignent de l'existence d'un pacte de souveraineté territoriale. *A contrario*, le second véhicule l'idée de la « saharanité » selon laquelle la Région du Sahara appartiendrait aux Sahraouis. Cette idée est le pivot rhétorique du mouvement Polisario qui expose que le nationalisme sahraoui est la combinaison de deux éléments : la solidarité entre les Sahraouis qui partagent des traits communs et la volonté d'obtenir, au nom de cette solidarité, un sort politique distinct comme le rappelle Mounia Rahimi.

En ce sens, le PMA s'incarne comme le vecteur d'une paradiplomatie identitaire, dont l'objectif est de promouvoir la spécificité culturelle de la Région du Sahara.

La deuxième motivation tient aux effets de la mondialisation et l'interdépendance économique entre plusieurs régions du monde. Cette dynamique entraîne une coopération entre entités décentralisées qui forment désormais une communauté d'intérêts. La mondialisation a élargi de façon exceptionnelle l'éventail des enjeux internationaux vers des sujets liés à l'éducation, à la santé publique, à la diversité culturelle, à l'environnement, aux subventions d'entreprises, au traitement des investisseurs, à l'agriculture ou encore aux services. C'est pourquoi, il est aujourd'hui « inconcevable que les champs de compétence des communautés autonomes soient limités à la politique interne » (*Cf.* l'article de Stéphane Paquin sur la Catalogne), car la mondialisation a rendu caduque la démarcation traditionnelle entre le champ de politique interne et celui de politique étrangère.

Pour faire face aux défis de la mondialisation et défendre ses intérêts particuliers, la Région du Sahara n'hésiterait pas à développer des stratégies internationales pour attirer les investissements étrangers et promouvoir une coopération transfrontalière et transrégionale. L'attraction et la régulation des investissements étrangers pourraient prendre des dimensions importantes, surtout en cas de découverte de pétrole dans les sous-sols sahraouis qui ferait de cette région une cible

privilegiée des acteurs de l'industrie pétrolière. Par ailleurs, cette région manifesterait un intérêt certain à participer aux organisations internationales qui affectent ou qui sont essentiellement dans le champ de ses compétences telles que l'Unesco, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ou encore l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Finalement, la troisième motivation tient à l'expérience accumulée par le Polisario dans le domaine des relations extérieures et ce, depuis sa création. L'autonomie pour la Région du Sahara n'instaurera pas *in fine* l'apprentissage de la paradiplomatie mais devrait conduire à approfondir la réflexion sur une activité qui existe déjà. Le Polisario dispose en effet d'importants réseaux de représentation à l'étranger. À ce propos, Noé Cornago souligne que : « *From a very different perspective, other interesting case of paradiplomacy among African states, is the case of the Republic of Sahara. It's paradiplomatic character is not the result of its disputed sovereignty. As is known, the Arab Democratic Republic of Sahara maintains fully recognized diplomatic relations with an important number of sovereign states* ».

Par conséquent, cette expérience d'échange et de connaissances préalablement accumulées dans ce domaine donnera à la Région du Sahara des outils d'autant plus efficaces pour promouvoir son image internationale et gérer au mieux sa pratique de la paradiplomatie.

## **Le risque d'une diplomatie cacophonique**

Les motivations mentionnées ci-dessus illustrent bien que l'avenir de l'activité internationale de la Région autonome du Sahara est probablement assuré et toute perception qui minimise ou sous-estime son rôle entraînerait de multiples risques pour la politique étrangère de l'État marocain.

Cette politique ne pourrait pas ignorer le futur rôle international que jouera cette entité régionale, qui ne manquerait pas de peser sur le devenir du dispositif institutionnel du Maroc. La paradiplomatie sahraouie pourrait être source de conflits en matière de compétences et de tensions entre le pouvoir central et le pouvoir régional. Le premier veillera à son monopole de la politique étrangère pour que celle-ci ne devienne pas une cacophonique (*multiple voice diplomacy*), alors que le second tentera de se libérer, du moins partiellement, de ce monopole.

Parmi les problèmes qui pourraient surgir se trouve la réception de chefs d'État étrangers par le gouvernement sahraoui, les représentations ou les bureaux de contact à l'étranger et leurs liens avec le ministère des Affaires étrangères à Rabat, la participation à des conférences et des organisations internationales et finalement la signature d'« accords internationaux ».

\*

\*\*

L'inclusion du principe de la paradiplomatie dans les stratégies de la résolution des conflits *via* l'autonomie régionale pourrait faciliter la transformation d'un conflit en un système de paix et convaincre les acteurs impliqués de la pertinence de conclure un accord durable. Le PMA relatif au conflit du Sahara occidental illustre bien que ce principe n'est pas une simple entreprise administrative consistant à déléguer des pouvoirs à une autorité territoriale régionale mais plutôt un transfert de compétences élargies sur la base de la négociation d'un accord politique.

#### Éléments de bibliographie

Le texte de l'Initiative marocaine pour la négociation d'un statut d'autonomie de la région du Sahara : [www.mission-maroc.ch/fr/pages/308.html](http://www.mission-maroc.ch/fr/pages/308.html).

Mounia Rahimi : *Saharan Conflict in the Framework of U.S. Foreign Policy* (en arabe) ; Imprimerie Rapide, 2010 ; 483 pages.

Abdallah Hasri : « Les principes fondamentaux du Projet Marocain d'Autonomie » in Centre d'études internationales (dir.) : *Une décennie de réforme au Maroc (1999-2009)* ; Karthala, 2010 ; 432 pages.

Abdelhamid El Ouali : *Saharan Conflict: Towards Territorial Autonomy as a Right to Democratic Self-Determination* ; Stacey International, 2008 ; 254 pages.

Stéphane Paquin : « Les actions extérieures des entités subétatiques : quelle signification pour la politique comparée et les relations internationales ? » in *Revue internationale de politique comparée*, vol. 12 n° 2, 2005.

Stéphane Paquin : « Paradiplomatie identitaire en Catalogne et les relations Barcelone-Madrid » in *Études internationales*, vol. 33 n° 1, 2002.

Noé Cornago : *Exploring the global dimensions of paradiplomacy Functional and normative dynamics in the global spreading of subnational involvement in international affairs* ; *Workshop on Constituent Units in International Affairs*, octobre 2000 ([www.forumfed.org/libdocs/ForRelCU01/924-FRCU0105-int-cornago.pdf](http://www.forumfed.org/libdocs/ForRelCU01/924-FRCU0105-int-cornago.pdf)).

Inaki Aguirre : « Making Sense of Paradiplomacy? » in Fransisco Aldecoa et Michael Keating (dir.) : *Paradiplomacy in Action. The Foreign Relations of Subnational Governments* ; Frank Cass Publishers, 1999 ; 232 pages.

Panayotis Soldatos : « An Explanatory Framework for the Study of Federated States as Foreign-policy Actors » in Michelmann H.J. and Soldatos, P. (dir.) : *Federalism and International Relations. The Role of Subnational Units* ; Claredon Press, 1990 ; 334 pages.



# Vers une défense francophone en Afrique ?

Christophe Magnenet-Hubschwerlin

Commissaire-commandant de l'Armée de terre, diplômé de 3<sup>e</sup> cycle en relations internationales et en sciences politiques, spécialiste de l'Afrique sub-saharienne. Actuellement stagiaire de la 20<sup>e</sup> promotion de l'École de Guerre « Général de La Fayette ».

**N**otre langue et notre culture constituent pour un grand nombre d'hommes hors de la France et hors du Canada, un foyer capital de valeurs, de progrès, de contacts et c'est tout à la fois notre avantage et notre devoir de la pratiquer et de la répandre : le général de Gaulle montrait bien l'importance à accorder à la langue française, qui aujourd'hui concerne 200 millions de locuteurs dans le monde et fait des francophones la 9<sup>e</sup> communauté linguistique de la planète. La pratique du français dans le monde permet à la France de développer une influence culturelle, d'assurer une diplomatie d'envergure et surtout de faire partie d'un groupe de pays partageant les mêmes valeurs et les mêmes références culturelles.

## **Le français, vecteur d'interopérabilité militaire**

Dans le registre militaire, à l'heure où nombre d'interrogations concernent la capacité des troupes multinationales à interagir, la langue, vecteur essentiel, est trop peu mise en avant. Pourtant, elle peut se révéler un puissant levier d'interopérabilité mais aussi devenir un gage de confiance, dès lors que son expression pourra coïncider avec celle des populations concernées par une intervention militaire.

L'influence culturelle de la France auprès de ses partenaires étrangers n'est pas nouvelle. Langue officielle et de travail dans les organisations internationales et les principales enceintes multilatérales, la langue française constitue le lien fondateur des 56 pays membres « ayant le français en partage », réunis au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), soit un tiers des membres de l'Organisation des Nations unies. La politique de promotion de la langue française conduite par le ministère des Affaires étrangères (MAE) s'appuie sur un réseau de plus de 400 Centres, Instituts culturels et Alliances françaises. Les objectifs fixés par le MAE concernant la langue française coïncident avec ceux de l'OIF. Ils sont consignés dans la Charte de l'OIF adoptée en 1997, révisée en 2005 ; ils promeuvent notamment la prévention, la gestion et le règlement des conflits, et le soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme. Le récent Sommet de Kinshasa l'a encore souligné.

Le français est aussi la langue de formation des élites étrangères, que ce soit à l'étranger ou en France. Leur réussite sociale et leur insertion dans les circuits stratégiques de décision et dans les différents dispositifs socio-économiques participent en retour de la notoriété du système éducatif français et même, plus largement, de notre rayonnement scientifique, technique et économique. Pour ce qui est de l'Armée de terre française, pour le cycle 2011-2012, les écoles de formation militaire ont reçu, en formation initiale, en école d'application et pour l'enseignement supérieur, un total de 228 stagiaires étrangers. La 20<sup>e</sup> promotion de l'École de Guerre accueille cette année 104 officiers étrangers de 59 pays différents, soit un tiers de ses effectifs. De même, elle envoie en formation à l'étranger 28 stagiaires français, dont 4 dans des pays de l'OIF. Cela montre l'importance des liens traditionnels qui existent entre les pays francophones et encore au-delà, car un certain nombre de ces officiers stagiaires à l'École militaire n'appartiennent pas à des pays de l'OIF.

Cette coopération est renforcée par la Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) du MAE. Composée de personnels civils et militaires, elle travaille en étroite concertation avec les ministres de la Défense et de l'Intérieur. Elle propose une coopération structurelle dans le domaine du maintien de la paix, du renforcement de l'État de droit et de la sécurité intérieure, complémentaire d'une coopération opérationnelle menée notamment par l'État-major des armées, les États-majors d'armée et la direction de la coopération internationale du ministère de l'Intérieur. L'enjeu militaire est considérable car cette coopération s'ouvre aux pays anglophones et lusophones mais aussi à des pays d'Europe centrale et orientale, des pays de la rive sud de la Méditerranée, du Proche-Orient et du Moyen-Orient. Emblématiques de la coopération de sécurité et de défense en Afrique, où 10 % de la population globale est francophone, les écoles nationales à vocation régionale sont au nombre de 16. Elles sont réparties dans 10 pays et forment dans les domaines de la sécurité globale : santé, déminage, maintien de l'ordre, police judiciaire, génie-travaux, formation des cadres ou sécurité maritime. L'OIF et la DCSD participent aussi à la mise en place de formation de traducteurs-interprètes militaires qui sont amenés à être déployés lors d'opérations multinationales.

### **Diversité des missions, diversité des acteurs mais aussi diversité linguistique**

L'exemple actuel du déploiement de la *Mission de l'organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (Monusco)* est éclairant de ce point de vue. C'est l'une des plus importantes missions de maintien de la paix de l'ONU. Paradoxalement, seuls deux contingents de cette force, globalement anglophone, sont réellement francophones (Maroc et Bénin) mais le français y est utilisé à tous les niveaux de commandement. Tactiquement, par exemple, des personnels francophones travaillent quotidiennement à la réussite du mandat, malgré certaines difficultés (formateurs, observateurs militaires). Au niveau plus

stratégique, des objectifs importants ont d'ores et déjà été atteints dans le domaine de la restauration des institutions régaliennes, notamment par la formation de personnels de la Police nationale, des Forces armées et de la Justice.

L'aspect linguistique de l'interopérabilité joue mécaniquement sur deux plans. Il offre une interface entre les niveaux de commandement et facilite l'interaction entre civils locaux et militaires indigènes et déployés. Culturellement et humainement, son action s'opère également, bien que de façon plus subtile, au profit des populations concernées en favorisant potentiellement la confiance mais également en matière d'institutions et de gestion démocratique : enseignements de tactique militaire et du droit des conflits armés, par exemple, qui ne peuvent se concevoir que dans un cadre démocratique de respect des libertés individuelles et collectives. Hormis l'ONU, les organisations internationales, comme l'OIE, ou régionales, comme les communautés économiques régionales, ont donc intérêt à soutenir la diversité linguistique dans les opérations de maintien de la paix grâce au dialogue interculturel, en intégrant la notion de langue-cadre.

En Afrique et dans la sphère francophone, la finalité de cette dimension du *smart power* est une évidente coopération bénéfique qui débouche sur une meilleure interopérabilité des hommes et des capacités. En effet, les méthodes de raisonnement tactique puis opératif et stratégique, enseignées dans les écoles de formation militaire françaises ou dans les écoles nationales à vocation régionale sont partagées par ces mêmes élites étrangères qui, demain, participeront de façon directe ou indirecte à la planification et à la conduite d'opérations multinationales. Par la Déclaration de Bamako en 2000, les pays et gouvernements signataires ayant le français en partage, proclamant que « Francophonie et démocratie sont indissociables », ont pris un certain nombre d'engagements. Leur respect fait l'objet de procédures de suivi et d'évaluation par la Francophonie afin d'identifier les pratiques positives dans ces domaines, d'apporter aux États qui le souhaitent l'assistance nécessaire et de mettre sur pied un système d'alerte précoce. Des procédures spécifiques sont par ailleurs prévues dans le cas de crises de la démocratie ou de violations massives des droits de l'Homme. Au Sommet de Montreux en 2010, la France, la Mauritanie, le Niger et le Burkina Faso ont voté des engagements forts contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. À Kinshasa, la Francophonie a exprimé son soutien à la demande d'intervention internationale formulée par Bamako. La résolution, soutenue par la France, appelle également au renforcement du processus de négociation avec toutes les parties maliennes « à l'exclusion des mouvements terroristes ».

Au-delà du simple aspect linguistique, l'influence et la puissance de la France sont donc là. Les événements qui se déroulent au Mali et plus globalement au Sahel, seront sans doute le révélateur de cette réelle coopération autour de valeurs communes et de systèmes de travail cohérents. Partenaires au sein d'un groupe ayant le français en partage, les francophones et la France pourront atteindre une masse critique sur la scène internationale. Le président Hollande, à la tribune de l'ONU, déclarait que la France devait agir « pour que nous puissions intervenir, que les

Africains puissent intervenir. Car ce sont les Africains qui ont maintenant la clé, si nous savons les soutenir, les appuyer et leur donner tous les éléments de la légalité internationale. La France, en tout cas, ne restera pas inactive ».

La crise malienne est une des préoccupations majeures de la politique extérieure de la France car elle se situe à l'intersection de deux enjeux : un enjeu terroriste au centre de notre appareil de sécurité et un enjeu africain. Cette région du monde est l'une des rares où l'expertise française est historiquement et unanimement reconnue.

La langue française est l'un des atouts militaires clés de l'opération *Serval*.

# Quelle sécurité durable pour l'espace saharo-sahélien ?

Jean Dufourcq | Rédacteur en chef.

**Note de l'auteur :** Ce texte est extrait d'une communication donnée à Bamako, le 16 février lors du 13<sup>e</sup> Forum international.

**A**vant de procéder à une évaluation des conditions de la sécurité dans le Sahel, objet des travaux de cette session, il convient de prendre la mesure des évolutions en cours. On remarque tout de suite ici que la concertation nationale attendue a commencé, que la démocratie malienne est en effervescence et que l'amour du Mali est affirmé de façon omniprésente. On voit bien aussi que chacun est conscient de vivre un moment charnière qui demande beaucoup de lucidité, de courage et de vérité pour permettre que les choses changent vraiment. Certes, il y a l'urgence de la restauration d'un État de droit et d'une gouvernance éclairée, équitable et vertueuse sur un territoire libéré ; mais chacun sent bien qu'une seule restauration sera insuffisante pour lancer le Mali sur la voie de la modernité. Ce qui est à faire est bien plus près d'une vraie révolution. Il faut repenser en profondeur les équilibres internes, institutionnels et régionaux du pays et les rapports externes aux voisins du Mali pour affronter les grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle, qu'ils soient démographiques, écologiques ou économiques. Comme leurs frères d'Afrique du Nord avec le « Printemps arabe », les Maliens, comme leurs voisins d'Afrique de l'Ouest, ont un « Printemps » à accomplir qui passe par la réorganisation des trois pôles constitutifs de toute société africaine : le politique, le social et le religieux. Comme tous leurs voisins sahéliens, ils ont à repenser le lien entre pouvoir et territoire, entre souveraineté, justice et développement. Les débats l'ont montré et quatre objectifs principaux émergent :

- Restaurer la confiance et redonner espoir à tous les Maliens.
- Consolider l'action publique, là où la corruption a ouvert la porte à une criminalisation rampante des rapports sociaux.
- Rétablir l'autorité, là où les rébellions ont ouvert la porte aux sécessions et au djihadisme.
- Relancer le développement, là où le clientélisme combiné à l'autocratie a ouvert la porte aux misères, aux injustices, aux frustrations et aux trafics généralisés.

Ces quatre pistes dessinent la feuille de route d'une véritable II<sup>e</sup> République du Mali.

### **Quelles conditions pour une sécurité durable ?**

Au-delà de tous les facteurs curatifs de la crise intérieure qu'il faut maintenant refroidir après la libération du Nord-Mali qu'a permis l'opération *Serval*, il faut regarder de près comment s'inscrire dans un système de sécurité vertueux et durable.

La science politique suggère de passer de la sécurité de l'État, souvent confondue avec celle des frontières ou encore celle du monarque ou du despote, à la sécurité des citoyens. Et que celle-ci est une dynamique qui combine trois facteurs : la sécurité humaine, la sécurité culturelle et la médiation de proximité. Il n'y aura pas de sécurité durable au Nord-Mali et au Sahel, si on ne s'occupe pas prioritairement et de façon collective de combiner ces trois facteurs qui conditionnent l'avenir du pays et du Sahara.

Sécurité humaine, pour répondre aux besoins vitaux des fractions, tribus, ethnies, peuples divers qui composent la mosaïque malienne, au Nord comme au Sud ; qu'il s'agit des besoins matériels élémentaires de la subsistance (alimentation, santé, logement...) ou des besoins immatériels minimaux de l'existence (éducation, espérance, culture...).

Sécurité culturelle, pour asseoir la promotion du vivre ensemble dans les différences assumées, en éradiquant les mémoires vengeresses et les récits délétères portés dans les récits familiaux ou claniques, en chassant les peurs réciproques, en pratiquant les réparations possibles, pour faire de la diversité malienne une richesse et non un handicap. La référence constante aux années 1990 et 1991 montre qu'un foyer de complexité collective indépassable est là à dénouer.

Régulation locale, en établissant au plus près des populations, de nouvelles structures d'arbitrage des tensions, des moyens de médiation de proximité permettant la prise en charge immédiate de tous les différends qui surgissent. Ces moyens non judiciaires pourraient emprunter à la justice traditionnelle et prolonger la justice transitionnelle, en s'appuyant sur les anciens et en donnant aux femmes un rôle plus central d'arbitrage.

Il faut créer les conditions d'une communauté de destin et d'intérêts entre les différentes parties du Mali, capable de prendre en main les clés de l'avenir dans une coordination étroite entre voisins, redonner un sens commun à un rêve malien et sahélien collectif qui tire sa force de la diversité nationale. Une vision affichée, connue de tous et partagée.

Cette réflexion sur la sécurité peut être étendue à partir du Mali à l'ensemble de la bande sahélienne, des Maures à l'Ouest aux Toubous à l'Est car la sécurité durable doit englober tout le monde de la Mauritanie au Tchad.

## Contrôle des zones désertiques de l'espace saharo-sahélien

Si l'on raisonne maintenant au niveau général du rivage Sud du Sahara, à la bande sahélienne, on peut tirer d'utiles leçons d'une analogie avec le contrôle des espaces maritimes. Le Sahara étant de fait une sorte d'espace quasi-océanique ; l'analogie entre désert et mer est féconde pour aborder les problèmes sahéliens d'aujourd'hui. Pourtant, la zone du Sahara ne connaît ni communauté de riverains, ni codéveloppement saharien, ni institutions appropriées, ni projets coordonnés. Ici pas de logique transsaharienne, tout au plus une identité sahélienne, celle des populations nomades, maures, Peuls, Touaregs... Le Sahara, forme d'océan avec ses caractéristiques et ses contraintes.

### \* Analogie zone désertique-océan

À ce sujet, voir les récentes Tribunes n° 325 (« Corrélation entre les théâtres sahélien et atlantique ») et 327 (« Attendus maliens ») de l'auteur sur ce même thème. Leur argumentation est reprise et amplifiée ici.

Si on le voit comme tel, c'est une mer intérieure partagée, dont les espaces échappent aux règles habituelles du droit territorial. En réalité, le Sahara et son rivage sahélien, possèdent ses réalités et ses pratiques spécifiques : une météo impropre à la vie et qui règle une désertification grandissante, des routes caravannières séculaires comme des routes de cabotage maritime, des oasis refuges comme des îles ou des ports d'attache, des tribus nomades mobiles comme des flottilles de pêcheurs suivant le poisson, des irréguliers qui vivent de trafics et de prédatons comme des pirates... La sécurité de cet espace gigantesque que l'homme ne fait souvent que traverser dans ses navigations transsahariennes ne peut, comme en mer, que relever d'un effort collectif des riverains, notamment dans l'échange d'information, la pratique du ravitaillement, de l'entraide et de solidarités fondées sur une perception commune des fragilités et des dangers. L'hospitalité saharienne des peuples du sable renvoie à la solidarité des gens de mer, des vertus ordinaires dans les espaces trop grands pour l'homme.

Comme les océans, « *res nullius* », le Sahara souffre aujourd'hui d'un défaut de contrôle et des mauvaises pratiques qui s'y sont installées. Comme les océans, le Sahara fait l'objet de tentatives locales qui visent à contrôler les activités lucratives qui s'y sont développées tout comme à s'approprier ses richesses naturelles, notamment minières (songeons seulement à l'Or et à l'Uranium). Mais à la différence des océans, une souveraineté territoriale des sables a été attribuée à ses différents

riverains lors des indépendances, il y a 50 ans, une souveraineté qui embarrasse bien ceux qui l'ont reçue en partage car ils ne peuvent en assumer la surveillance et l'administration de façon satisfaisante.

Pour résoudre cette tension entre transversal et national, entre Sahariens et riverains du Sahara, de nouvelles formules sont aujourd'hui nécessaires que le droit maritime pourrait d'ailleurs inspirer (pendants à la mer territoriale, aux Zones économiques exclusives – ZEE –, le transit inoffensif, la solidarité dans la sauvegarde, la lutte collective contre la piraterie, les trafics humains...) et que la pratique méditerranéenne peut aussi inspirer (5+5 par exemple). On pourrait imaginer des forces intégrées de riverains effectuant des patrouilles collectives pratiquant la surveillance, l'intimidation et aussi l'assistance comme le font les forces navales en Méditerranée. L'idée d'une force saharienne intégrée de surveillance et de réaction rapide intégrant les pays concernés au Nord comme au Sud a été esquissée (à ce sujet, voir la Tribune n° 324 du général de La Maisonneuve).

On voit l'utilité d'une structure informelle rassemblant les pays riverains du champ saharien dans une formule de type 5+5, les 5 de l'UMA et les 5 concernés de la Cédéao.

## **Perspectives sahéliennes**

Au vu de ce qui précède, quelles pourraient être des pistes d'action pour créer une logique vertueuse de sécurité et de développement dans le Sahara ?

Quatre paraissent essentielles :

- La lutte contre les extrémismes idéologiques, les violences politiques, les irrédentismes ethniques, mélangés de façon inextricable avec les contrebandes et les trafics doit être conduite de façon collective et régionale. De plus il faut une forte liaison avec l'Europe et l'Amérique latine pour le narcotrafic, car les États producteurs et consommateurs sont là. Le Mali est le maillon d'une chaîne de trafic criminalisée.

- La lutte contre la pauvreté, l'analphabétisme, les déficiences sanitaires et sociales doit être conduite de façon résolue et centralisée pour échanger les expériences, coordonner les programmes, surveiller les progrès et porter des effets durables. Elle requiert une infrastructure sociétale combinant l'action des États, des associations et l'aide extérieure. Un observatoire sanitaire et social du Sahara est à établir.

- Le respect des personnalités doit être un principe cardinal ne souffrant aucune exception, de façon à ce que les identités de chacun soient préservées par tous comme un bien commun. C'est à une citoyenneté saharienne multiple qu'il faut tendre, incluse dans une citoyenneté nationale mais aussi régionale vue



comme un bien précieux. Cette question doit faire l'objet d'un travail corrélé entre les capitales africaines, et Addis Abeba, Bruxelles, Genève, Paris.

- La sécurité reste le premier bien commun collectif et la première condition du développement humain et sociétal au Sahara. Si l'État est trop faible pour y pourvoir, d'autres structures s'en saisissent qui ne tardent pas à se criminaliser. La lutte collective contre le narcotrafic est aujourd'hui la priorité absolue qui doit s'imposer à tous. Elle impose une gestion collective et coordonnée de la sécurité de l'espace saharien et de sa bordure sahélienne.

Pour cela, il faut d'abord à la fois une évaluation commune de la situation sécuritaire (racines d'insécurité, perturbateurs intérieurs, interférences extérieures) et une ferme conviction à partager que la sécurité du Sahel est indivisible.

Ensuite, il faut des outils partagés, au minimum un PC multinational de lutte contre les trafics et une force multinationale permanente intégrée de patrouille et de réaction rapide, pour dissuader les fauteurs de désordre et créer les conditions d'un développement sécurisé.

Pourquoi pas ne pas établir une équipe informelle de chercheurs d'un 5+5 saharien à imaginer pour en dresser les grandes lignes ?



# Enjeux africains de sécurité : Grands Lacs, Corne de l'Afrique et Sahel

Philippe Hugon

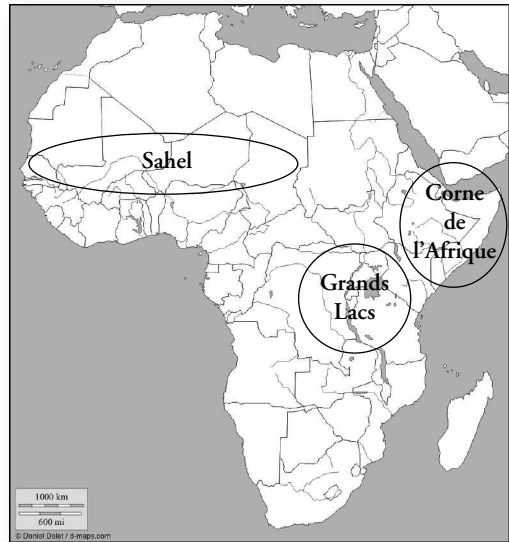
Professeur émérite à Paris-Ouest-Nanterre, directeur de recherche à l'Institut de relations internationales et stratégiques (Iris).

On notait en 2012 en Afrique six conflits de forte intensité, trente-quatre d'intensité moyenne et quarante-cinq de basse intensité. Les trois grandes zones d'insécurité sont les Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et le Sahel. Les enjeux majeurs sont les liens entre le contrôle des ressources, ou des circuits de trafics, et les facteurs idéologiques par instrumentalisation du religieux (cas du Sahel et du Mali ou de la Somalie) ou des référents identitaires (cas du Kivu). Les conflits armés africains internes aux pays s'articulent avec des réseaux régionaux et internationaux. Ils ne peuvent être traités, comme le supposent les théories réalistes, en termes d'États-nations poursuivant des buts de puissance. Les guerres asymétriques se gagnent aujourd'hui moins par la force que par le *soft power*, à commencer par les médias, la désinformation, l'instrumentalisation des acteurs, le rôle des *lobbies* et des faiseurs d'opinion. Le cyberspace est devenu le principal champ de recrutement et d'information des mouvements terroristes. Il y avait, avant le 11 septembre 2001, quinze sites islamistes sur *Internet* contre des milliers aujourd'hui. On observe en Afrique une extension d'*Al-Qaïda* dans deux zones marquées par la séduction d'un islam radical, la grande pauvreté, les trafics, le non-contrôle des territoires par l'État et l'absence de transition démographique, en Somalie et à partir de la Somalie, et dans l'arc saharo-sahélien.

## Les conflits des Grands Lacs : le cas du Kivu et les enjeux fonciers et miniers

La République démocratique du Congo, la RDC ou Congo-Kinshasa, compte plus de 60 millions d'habitants répartis sur un territoire de 2 345 000 km<sup>2</sup>. La guerre a fait environ 4 millions de morts depuis 1996. La RDC n'a jamais connu

de processus démocratique jusqu'en 2006 ; une partie du territoire reste soumise à l'influence des « seigneurs de la guerre et des pilliers de richesses » appuyés par les pays voisins et impliquant plusieurs pays du Nord. La RDC est un « scandale géologique » avec des richesses du sous-sol très importantes. Cependant, l'État n'a aucun contrôle sur un territoire considérable et peu sur des richesses attirant la convoitise des États, des armées et milices des pays voisins et des grands groupes multinationaux bénéficiant de l'absence d'un État de droit. L'économie s'est informalisée et criminalisée. La crise majeure est celle du Kivu, région frontalière du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda,



doté de richesses naturelles importantes, qui connaît une prolifération des armements et demeure un chaudron socio-ethnique. Le génocide du Rwanda de 1994 a accentué les conflits en conduisant à un afflux massif de réfugiés et migrants Tutsis puis Hutus. Le Nord Kivu qui fait partie de l'espace d'influence du Rwanda accueille 1,3 million migrants et réfugiés. Il est riche en terres arables et en ressources minières (coltan). Ces ressources sont contrôlées par différentes milices hutus, tutsis du CNDP (Congrès national pour la défense du peuple), M23 (mouvement créé par les militaires ayant participé à la rébellion de Laurent Nkunda, proche de Kagamé), Maï-Maï et par les armées de Kabila. La force des Nations unies, la Monusco, comprend 6 000 hommes au Nord Kivu avec un mandat peu clair ; elle est relativement impuissante face au drame humanitaire de 500 000 déplacés.

### Les conflits et le terrorisme en Somalie, dans la Corne de l'Afrique

La Somalie est divisée entre trois États, le Puntland, le Somaliland et Mogadiscio. Elle compte plus de 8 millions d'habitants répartis sur un territoire de 638 000 km<sup>2</sup>. Elle est membre de la Ligue arabe. Depuis vingt-cinq ans, elle connaît une balkanisation clanique et un chaos avec un bilan lourd, entre 300 000 et 500 000 morts. Chacun des clans est doté d'une milice. Les Somalis parlent tous la même langue, le somali, sont musulmans, sunnites et forment un même peuple de tradition pastorale. Les conflits sont claniques. Entre 1992 et 1994, les interventions militaires internationales et des États-Unis connaissent un échec relaté dans le film *La chute du faucon noir*. Les « Tribunaux islamiques », soutenus notamment par l'Érythrée, avaient par le biais de la *shûra*, pris le pouvoir à l'été 2006, contre les chefs de faction. Ils regroupaient des tendances variées allant jusqu'aux

islamistes radicaux et ont été accusés d'être une version africaine des *taliban* d'Afghanistan. Fin 2006, le gouvernement fédéral de transition soutenu militairement par l'Éthiopie et les États-Unis, et indirectement par le Kenya, l'Ouganda et le Yémen, avait repris le contrôle de Mogadiscio, sans que les « seigneurs de la guerre » ne soient contrôlés. Une force de l'Union africaine a été mise en place. Les chebabs et djihadistes soutenus par des moyens venus d'Iran, d'Afghanistan et d'Érythrée s'opposent au gouvernement fédéral de transition, qui ne contrôle qu'une partie de la capitale. Les côtes somaliennes sont devenues un lieu de refuge pour la piraterie avec attaque des voiliers, des vraquiers et des tankers ; 4 000 actes de piraterie ont été recensés entre 1990 et 2010. Or, 20 000 navires et un tiers des tankers du monde passent par le détroit de Bab el Mandeb. La Somalie est également devenue un espace de guerre par procuration entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Elle est aussi un terreau pour le terrorisme : on se souvient des actions en Ouganda, les 11 juillet, 24 août 2010 et 24 octobre 2011 ou les prises d'otages dont celle, il y a trois ans, d'un membre de la DGSE, qui s'est traduite par un essai non réussi de libération par les forces françaises en février 2013. Il n'existe cependant pas de djihadisme global et les anciens des « Tribunaux islamiques » divisés pourraient être insérés dans un espace politique.

Dans ce contexte, on constate une économie informelle relativement prospère dans une société où l'absence d'État conduit aussi à l'absence de fiscalité ou de droits de douane. L'économie vit également largement des fonds de la *diaspora*. Des liens plus idéologiques qu'opérationnels existent avec *Al-Qaïda* au Maghreb islamique (AQMI) dans l'arc sahélo-saharien.

## L'arc sahélo-saharien et le Mali

AQMI est une nébuleuse ainsi labellisée depuis 2007. Elle provient du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) du Sud algérien placé sous l'autorité d'Abdelmalek Droukdel. Son périmètre d'action se situait principalement dans le Sud algérien. Mais, face aux coups de boutoir de l'armée algérienne, la moitié des troupes ont été redéployées, sous le *leadership* de Yahia Djouadi, au Nord Mali, au Nord Niger et en Mauritanie. AQMI s'est également étendu dans les zones du Nord Nigeria et du Tchad. Il s'agit d'une structure peu centralisée composée de groupuscules ou katibas hétérogènes constituées d'une dizaine d'hommes. Certaines *katibas* se situent dans un djihadisme antioccidental voulant instaurer le Califat de la Mauritanie à la Somalie et d'autres dans des logiques criminelles et mafieuses. Leurs moyens financiers importants viennent principalement de la cocaïne, des rançons et d'autres activités de trafics variés.

Les recrutements croissants d'AQMI résultent de leur implantation dans une zone non contrôlée, de la montée d'un radicalisme islamiste et des jeunes désœuvrés. Les sectes islamistes fondamentalistes sont des refuges naturels lorsqu'il y a décomposition des structures familiales et sociales dans une zone saharo-sahélienne où il y a conjonction de l'explosion démographique, de la vulnérabilité

des écosystèmes et de revenus de base pour les jeunes ; on comprend que s'y déploient des activités économiques criminelles. La base territoriale de ce mouvement est un immense territoire peu contrôlé, d'une superficie représentant vingt fois celle de la France, où fleurissent de nombreux trafics, notamment de cocaïne (à hauteur de 20 % du trafic de l'Amérique vers l'Europe où le kilo se paye 5 000 dollars), de rançons liées aux otages (5 millions de dollars estimés par otage). Cette zone fait l'objet depuis une dizaine d'années de surveillance importante de la part des Américains (*Transaharan initiative*), de la France et des pays de l'arc saharo-sahélien les plus concernés par AQMI (Algérie, Mali, Mauritanie, Niger), regroupés dans une coopération militaire à Tamanrasset.

Le Mali a été le maillon faible de l'arc saharo-sahélien. La décomposition politique et militaire du Mali s'est réalisée très rapidement après la chute de Kadhafi et le retour de mercenaires fortement armés. Au-delà de la façade démocratique, de nombreuses fissures existaient par la conjonction des vulnérabilités propres aux sociétés sahéennes et au développement des divers trafics, à commencer par la drogue, ainsi que l'arrivée des Salafistes refoulés d'Algérie. Le *putsch* de mars 2012 a sanctionné à la fois les dérives politiques et militaires et affaibli le pouvoir politique et l'armée. Les différentes forces du Nord ont eu le champ libre. Le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) qui regroupe des Touaregs de mouvance laïque a joué au départ un rôle central puis a été débordé par l'Ansar Dine de Iyad Ag Ghali, un Touareg historique adepte de la *charia*, et le Mouvement pour l'unicité et le *jihād* en Afrique de l'Ouest (Mujao) et AQMI. L'intervention militaire française et malienne du 11 janvier 2013 (opération *Serval*), était préparée de longue date. Elle était devenue nécessaire après l'échec des négociations à Ouagadougou avec des représentants d'Ansar Dine, la conquête de Konna par les djihadistes qui menaçait la base stratégique malienne de Sévaré et permettait leur éventuelle descente vers Mopti et Bamako. Le calendrier était tendu en raison du climat qui empêche une intervention entre mars et septembre.

Il y a eu nécessité pour la France d'intervenir avant l'arrivée sur place des troupes africaines de la Mission internationale de soutien au Mali (Misma), la reconstitution de l'armée malienne et la mise en place d'un pouvoir légitime au Mali. L'esprit, sinon la lettre, de la résolution 2085 des Nations unies a été respecté. L'intervention légale, à la suite de la demande du président Traoré et de la résolution des Nations unies, n'a pas été condamnée par l'Algérie, la Chine ou la Russie ; elle a reçu l'assentiment de la très grande majorité des Maliens et des Africains, même si l'opinion algérienne est réservée. La France s'est trouvée en première ligne avec un relatif isolement opérationnel de la part de l'Europe et des alliés occidentaux malgré l'appui logistique notamment britannique et nord-américain. Il y aura vraisemblablement réussite à court terme sur le plan militaire par les voies aériennes (destruction des dépôts d'armes, d'essence, colonnes de *pick-up*) et terrestres (reconquêtes des villes). Il y a toutefois résistances d'intensité différente sur un territoire

une fois et demi plus grand que la France. Les djihadistes très déterminés ont une capacité à se disséminer et conservent un armement important.

Il y a des risques inévitables d'enlèvement ou d'engrenage dans une guerre asymétrique où le relais des troupes africaines risque d'avoir une efficacité limitée malgré l'envoi de solides forces nigérianes et tchadiennes. Les inconnues sont celles de l'ampleur des appuis fournis par la logistique et les troupes des pays occidentaux. Les solutions à plus long terme face aux différentes mouvances sont à la fois politiques et militaires. Il s'agit notamment de réintroduire les groupes les moins radicaux dans le jeu politique (à l'exemple du Mali à l'égard des Touaregs dans les années 1990). La solution durable est de contrôler immédiatement en amont et en aval les filières criminelles (drogues, armes) et de donner progressivement des perspectives d'insertion des jeunes laissés pour compte par l'éducation, l'emploi, l'accès à des activités rémunérées par des plans de relance économique.

# Pour une approche collective de la sécurité du Sahara

Jean Dufourcq | Rédacteur en chef.

Une délégation touarègue, arabe et toubou de responsables et élus sahariens venus du Tchad, de Libye, du Niger, du Mali et d'Algérie a participé à une rencontre d'experts à la RDN portant sur l'idée de la sécurité régionale, condition du développement des pays sahariens.

Cette réflexion complète les travaux conduits précédemment avec Bruce Whitehouse et qu'a résumés la Tribune n° 364 sous le titre « Rétablir le Mali ».

## **Une réalité saharienne partagée, favorable à la sécurité commune**

Tous sont d'accord pour considérer que la sécurité du Sahara est indivisible car les désordres affectant l'un ou l'autre des pays riverains pèsent sur tous les autres, directement ou par ricochet. Ils observent qu'une même culture aux racines nomades est commune à toutes les tribus sahariennes dont aucune n'est d'ailleurs strictement localisée dans un seul État. Ces tribus aux citoyennetés réparties sur cinq pays au moins partagent une familiarité socioculturelle qui fonde *de facto* une communauté de destin et d'intérêts.

### ***La traduction politique de cette réalité saharienne est double***

Tout d'abord, le plus souvent les communautés nomades sahariennes se sont tenues en marge des villes, des administrations et de l'autorité de l'État central pour assurer de façon autonome leur subsistance et leur sécurité au sein de structures d'échange et de production qui leur étaient propres et qu'ils contrôlaient, souvent sans tenir compte de frontières politiques héritées des indépendances qui sont rarement des frontières physiques. Mais les sécheresses du passé ont progressivement rapproché et sédentarisé une partie de ces nomades qui ont cherché dans les circuits communs des pays concernés les moyens de leur subsistance dans une meilleure intégration locale, leur permettant en particulier de tirer un juste bénéfice en retour des ressources, notamment en matières premières, des zones sahariennes. Ces sécheresses ont fait traverser des frontières à des tribus qui se sont déplacées, notamment vers l'Algérie et la Libye, dans d'autres systèmes

nationaux, sans pour autant constituer des populations réfugiées au sens onusien du terme.

Ensuite, les États qui ont ces populations nomades en charge et en partage ont le plus souvent hésité à les associer à la sécurité des parties sahariennes de leurs territoires qu'ils préféreraient voir assurer par des forces armées et de police extérieures à ces tribus. La sécurité du Sahara a de fait le plus souvent été confiée à des unités militaires extérieures comprenant très peu de cadres originaires de la région.

De la même façon, et souvent pour de simples questions de recensement et d'identité, les tribus sahariennes étaient peu représentées dans les structures administratives régionales et locales dont elles se tenaient à l'écart. Les tribus sahariennes nomades ont progressivement revendiqué une meilleure association économique mais aussi citoyenne et sécuritaire dans leurs différents pays. Et cette revendication a pu aller jusqu'à rechercher qu'une large autonomie soit dévolue à la région de l'Azawad, et ce principalement sous l'impulsion de populations du Nord-Mali.

Des frustrations collectives trouvent là leur origine commune.

### ***La dialectique périphérie/centre conditionne la sécurité saharienne***

Chaque pays riverain doit considérer à la fois comment tirer bénéfice des capacités multiples et communes de cette communauté saharienne et éviter que des revendications politiques collectives ne démantèlent le territoire national et ne déstabilisent le Sahara, ce que manifestement aucun des représentants présents à cette réunion de concertation n'envisage.

De même chacun des Sahariens présent a reconnu que la sécurité assumée collectivement était la condition et le préalable au développement général des populations du Sahara.

### **Des solutions communes**

Des échanges variés et des spécificités exposées par les participants ont émergé quelques pistes pour renforcer la sécurité et la stabilité, aux plans militaires, économiques et politiques.

### ***Patrouille saharienne***

Une des données clés de la dialectique exposée plus haut est que la sécurité du Sahara doit désormais mieux enrôler les tribus sahariennes dans la sécurité régionale comme les premières concernées (acteurs et bénéficiaires) par celle-ci, surtout si l'on veut éviter que d'autres riches commanditaires (trafiquants, mafieux, fondamentalistes ou idéologues) dopent leurs frustrations et s'attachent leurs services et leurs compétences. Les responsables présents ont fait état de leur parfaite



connaissance du terrain, de leur facile interconnexion au sens large et à distance qui leur permet d'observer les mouvements et de contrer les dangers ; ils ont exposé leur pratique ancienne de la connivence sécuritaire (*de facto* transfrontalière) pour protéger leurs échanges et leurs familles.

Le principe, peu coûteux, d'unités sahariennes nationales de sécurité patrouillant la zone a été régulièrement évoqué. Il pourrait être généralisé. Celui d'une force de patrouille saharienne, multinationale, avec un mandat de sécurité régionale, composée d'unités expérimentées, disposant d'une ossature fournie par des nations-cadres (la France et l'Algérie, par exemple), de moyens aériens et d'un renseignement partagé a été esquissé et pourrait fédérer ces efforts. Les forces nomades tchadiennes, essentiellement Toubou, seraient intégrées dans cette coordination touarègue.

### ***Consolidation économique et politique de la sécurité régionale***

Une autre donnée fondamentale est d'ordre économique. Elle peut donner lieu à des programmes parallèles dans tous les pays concernés au profit des tribus sahariennes. Ont été évoqués des programmes de scolarisation adaptés aux enfants nomades et des programmes d'intégration de la jeunesse saharienne dans les structures administratives sédentaires. Il s'agit d'éviter le recrutement de jeunes désœuvrés comme mercenaires d'intérêts fondamentalistes, maffieux ou criminels. Ainsi en va-t-il également des programmes de réservation d'emplois étatiques, notamment industriels dans les structures d'extraction de matières premières précieuses par des groupes miniers ou pétrogaziers nationaux ou étrangers. Enfin, il faut prévoir, si possible de façon globale et commune, un pourcentage de juste retour vers les populations sahariennes des richesses extraites du sous-sol du Sahara, richesses transformées ailleurs et dont les autochtones ne bénéficient pas assez. Un pourcentage minimal doit être réinvesti sur place.

À cette consolidation économique pourrait correspondre une consolidation politique par inscription dans la Constitution des cinq pays concernés, de la réalité saharienne comme composante constitutive de la réalité nationale. De telles discussions sont en cours dans plusieurs États. Un certain degré de régionalisation ne remettant pas en cause les frontières arrêtées lors des indépendances pourrait ainsi voir le jour.

